



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 8 juillet 2019 à 11 heures

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Marc Grivel, Premier Vice-Président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
<i>Intervention</i> préalable du groupe Les Républicains et apparentés	(p. 8)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'assemblée générale et des commissions de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) (dossier n° 2019-3587)	(p. 26)

Les textes des délibérations n° 2019-3531 à 2019-3537, 2019-3539 à 2019-3542, 2019-3544, 2019-3545, 2019-3548, 2019-3551, 2019-3555 à 2019-3561, 2019-3563 à 2019-3566, 2019-3568, 2019-3570, 2019-3571, 2019-3574, 2019-3576 à 2019-3579, 2019-3582 à 2019-3605, 2019-3608, 2019-3611 à 2019-3617, 2019-3619, 2019-3620, 2019-3622, 2019-3623, 2019-3626 à 2019-3639, 2019-3643, 2019-3644, 2019-3646 à 2019-3652, 2019-3658 à 2019-3661 et 2019-3663 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 46 (Juillet 2019).

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2019-3531	<i>Sécurité routière - Attribution d'une subvention au Club motocycliste de la Police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2019 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes -</i>	(p. 9)
N° 2019-3532	<i>Ecully - Place Charles de Gaulle - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2019-3533	<i>Givors - Requalification du parking P+R de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2019-3534	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement d'un parking provisoire - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2019-3535	<i>Corbas - Création du rond-point Mermoz/Bruyère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2019-3536	<i>Jonage - Rue Nationale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2019-3537	<i>Bron, Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Francheville, Givors, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Priest, Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les communes - Approbations des conventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)

N° 2019-3539	<i>Rillieux la Pape - Liaison avenue de l'Ain/Combattants d'AFN - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2019-3540	<i>Meyzieu, Jonage - Requalification des parcs et zones industrielles - Avenue du Docteur Schweitzer - Zone industrielle (ZI) Meyzieu Jonage - Participation financière aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL - Approbation de la convention -</i>	(p. 10)
N° 2019-3541	<i>Maintenance des systèmes d'information des tunnels et voies rapides de la Métropole de Lyon (SITG-SAGT) - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 11)
N° 2019-3542	<i>Taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole de Lyon - Lots n° 1 - n° 3 et n° 4 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 3 marchés -</i>	(p. 10)
N° 2019-3544	<i>Travaux d'application d'asphalte sur le territoire de la Métropole de Lyon (lot n° 1) et travaux de réfection de tranchées en asphalte sur le territoire de la Métropole (lot n° 2) - Accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 10)
N° 2019-3545	<i>Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 10)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2019-3548	<i>Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1ère programmation pour l'année 2019 - Lancement d'un appel à projets - Attribution d'une subvention à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) pour la mission insertion culture - Année 2019 -</i>	(p. 11)
N° 2019-3551	<i>Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) 2019 - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Evolution du règlement intérieur- Approbation des modèles de conventions - Attribution d'une subvention à l'association l'Ecole de la 2ème Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole -</i>	(p. 12)
N° 2019-3555	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2019 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) -</i>	(p. 12)
N° 2019-3556	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2019 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) -</i>	(p. 12)
N° 2019-3557	<i>Charbonnières les Bains - Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour la Commune de Charbonnières les Bains -</i>	(p. 13)
N° 2019-3558	<i>Vie étudiante - Dispositif Pass culture et Invitations Lyoncampus pour la saison 2019-2020 - Approbation de conventions avec les structures et établissements culturels partenaires, les cinémas du groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC), l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2020, et l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) "Les Nuits de Fourvière" pour son festival 2020 -</i>	(p. 11)
N° 2019-3559	<i>Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 17ème Nuit des étudiants du monde (NEM) 2019 -</i>	(p. 11)
N° 2019-3560	<i>Vie étudiante - Attribution d'une subvention au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon pour l'organisation du cycle annuel des activités d'animation de vie étudiante sur l'année universitaire 2019-2020 -</i>	(p. 11)
N° 2019-3561	<i>Lyon Cité Campus - Opération M8 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 13)
N° 2019-3563	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 12ème édition des Journées de l'économie (Jéco) du 5 au 7 novembre 2019 à Lyon -</i>	(p. 12)
N° 2019-3564	<i>Lyon 3° - Attribution d'une subvention à l'association Fréquence Ecoles pour le Programme Super Média année 2019 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3565	<i>Requalification des parcs et zones industrielles (ZI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)

N° 2019-3566	<i>Réalisation d'une étude concernant la seconde phase de déploiement des pôles entrepreneuriaux - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 12)
N° 2019-3568	<i>Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention d'équipement à la société Artelia pour son projet AGREGE2 -</i>	(p. 13)
N° 2019-3570	<i>Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2019 -</i>	(p. 12)
N° 2019-3571	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projet Preuve de concept 2019 - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet de recherche et développement STAMINNATE -</i>	(p. 13)
N° 2019-3574	<i>Lyon - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2019 pour développement et l'exploitation de noeuds d'échanges internet sur l'agglomération -</i>	(p. 14)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2019-3576	<i>Attribution d'une subvention à l'association Centre régional pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2019 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3577	<i>Subventions aux associations intervenant dans le champ de la santé et du développement social -</i>	(p. 14)
N° 2019-3578	<i>Groupement d'intérêt public Maison de la veille sociale (GIP MVS) et Agence départementale et métropolitaine d'information sur le logement (ADIL Département du Rhône - Métropole de Lyon) - Conventions-cadres 2019-2021 - Attribution de subventions -</i>	(p. 15)
N° 2019-3579	<i>Fonds de solidarité logement (FSL) - Volet accès - Définition de critères relatifs aux recouvrements des interventions financières engagées au titre du cautionnement -</i>	(p. 15)
N° 2019-3582	<i>Attribution d'une subvention à l'association France Alzheimer Rhône pour l'année 2019 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3583	<i>Attribution de financement aux résidences autonomie pour le plan d'actions 2019 de la Conférence des financeurs -</i>	(p. 14)
N° 2019-3584	<i>Soutien à des associations oeuvrant dans le champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Attribution de subventions au titre de l'année 2019 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3585	<i>Missions protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI -</i>	(p. 15)
N° 2019-3586	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Année 2019 -</i>	(p. 15)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2019-3587	<i>Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 26)
N° 2019-3588	<i>Sport - Lancement de l'appel à projets d'investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 15)
N° 2019-3589	<i>Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2018/2019 -</i>	(p. 15)
N° 2019-3590	<i>Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2019 -</i>	(p. 15)
N° 2019-3591	<i>Projets de persévérance scolaire - Attribution d'une subvention à Lyon Duchère Association sportive (AS) pour son programme d'action 2018-2019 -</i>	(p. 16)
N° 2019-3592	<i>Collèges publics - Dotations complémentaires -</i>	(p. 16)
N° 2019-3593	<i>Collèges publics et privés - Participations inter collectivités - Année 2019 -</i>	(p. 16)
N° 2019-3594	<i>Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissement - Année 2019 -</i>	(p. 27)

N° 2019-3595	<i>Collèges publics - Autorisations de programme partielle et complémentaire - Individualisations totales d'autorisations de programme -</i>	(p. 31)
N° 2019-3596	<i>Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le champ des actions éducatives - Année 2019 -</i>	(p. 16)
N° 2019-3597	<i>Soif de République - Convention-cadre avec l'État 2019-2020 - Mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 35)
N° 2019-3598	<i>Attribution de subventions au titre du soutien au patrimoine et du devoir de mémoire - Année 2019 - Convention de partenariat avec la fondation du patrimoine -</i>	(p. 16)
N° 2019-3599	<i>Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un événement en résonance à Jazz à Vienne 2019 -</i>	(p. 16)
N° 2019-3600	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements pour l'année 2019 -</i>	(p. 17)
N° 2019-3601	<i>Evènements culturels métropolitains - Attribution de subventions pour l'année 2019 -</i>	(p. 16)
N° 2019-3602	<i>Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 11ème Festival Lumière - Année 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Subvention d'équipement pour l'aménagement de bureaux -</i>	(p. 16)
N° 2019-3603	<i>Culture - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour les travaux d'aménagement de la Biennale d'art contemporain 2019 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2019-3604	<i>Aménagement du niveau 1 de Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Individualisation complémentaire et totale d'autorisations de programme - Démarche de mécénat - Demande de subvention -</i>	(p. 17)
N° 2019-3605	<i>Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec le Musée des Confluences - Avenant n° 1 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N° 2019-3663	<i>Collèges - Référentiel relatif aux principes communs des services de restauration des collèges de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 16)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3608	<i>Décision modificative n° 1 2019 - Tous budgets -</i>	(p. 17)
N° 2019-3611	<i>Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la mise à disposition d'un marché relatif à la fourniture de services de formations professionnelles -</i>	(p. 18)
N° 2019-3612	<i>Marché subséquent lot n°2 Fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes sur un accord-cadre passé par l'Union des groupements d'achat public (UGAP) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 de prolongation de durée -</i>	(p. 17)
N° 2019-3613	<i>Fourniture, transport, installation, adaptation et location de bâtiments modulaires - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 18)
N° 2019-3614	<i>Accord-cadre à bons de commande concernant des missions de contrôle technique et missions complémentaires ainsi que des diagnostics constructifs - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 18)
N° 2019-3615	<i>Vénissieux - Réaménagement et réhabilitation de la maison des services publics (MSP) Vénissy - Individualisation totale d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 18)
N° 2019-3616	<i>Lyon 5° - Rénovation des loges des nuits de Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-3617	<i>Lyon, Bron, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Réseau de chauffage urbain de Centre Métropole - Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public -</i>	(p. 18)
N° 2019-3619	<i>Assistance technique, maintenance et fournitures pour les équipements de traitement des fumées et des eaux des usines d'incinération - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)

N° 2019-3620	<i>Fourniture, maintenance et assistance technique pour les 2 turbines de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° 2019-3622	<i>Déchets - Contrat de reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Fin anticipée du contrat avec la société European Products Recycling (EPR) et application de la clause de sauvegarde -</i>	(p. 19)
N° 2019-3623	<i>Déchets - Reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Contrat avec la société Revipac - 2019-2022 -</i>	(p. 19)
N° 2019-3626	<i>Vaulx en Velin - Projet alimentaire métropolitain - Expérimentation visant à mettre en place une filière alimentaire de proximité pour les habitants du quartier du Grand Mas - Attribution d'une subvention à l'association FILAPVaulx -</i>	(p. 23)
N° 2019-3627	<i>Pierre Bénite, Charly, Lyon 4°, Saint Cyr au Mont d'Or - Politique agricole - Attributions de subventions d'équipement à 4 projets - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 19)
N° 2019-3628	<i>Association Acoucity - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 - Attribution d'une subvention d'investissement pour le remplacement des balises sonométriques et transfert de propriété de 8 balises et 4 sonomètres de la Métropole vers Acoucity - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 19)
N° 2019-3629	<i>Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint Genis Laval - Avenant n° 1 à la convention relative à la poursuite des relations contractuelles permettant le financement des mesures foncières prescrites par le PPRT de Saint Genis Laval -</i>	(p. 20)
N° 2019-3630	<i>Part déléguant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2020 -</i>	(p. 23)
N° 2019-3631	<i>Sécurisation du patrimoine métropolitain de l'eau potable - Renouvellement du réseau - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2019-3632	<i>Patrimoine eau potable - Sûreté des ouvrages - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2019-3633	<i>Fleurieu sur Saône, Montanay - Captage d'eau potable de Tourneyrand - Optimisation du réseau et des ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2019-3634	<i>Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux Charmy - Travaux supplémentaires de réhabilitation d'une canalisation d'eau potable sous le Vieux Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2019-3635	<i>Mions - Assainissement des voies privées - Association lotissement Buzy - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement Rue Buzy - Approbation d'une convention -</i>	(p. 20)
N° 2019-3636	<i>Mions - Assainissement des voies privées rues Massenet, Gounot, Chopin - Association lotissement Mangetemps B - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement - Approbation d'une convention -</i>	(p. 20)
N° 2019-3637	<i>Entretien du patrimoine végétal - Accords-cadres à bons de commande - Lots n° 1 et n° 5 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 2 marchés -</i>	(p. 19)
N° 2019-3638	<i>Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° 2019-3639	<i>Location de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2019-3643	<i>Villeurbanne - Secteur Grandclément gare - Individualisation partielle d'engagement préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) en régie directe -</i>	(p. 20)
N° 2019-3644	<i>Sathonay Camp - Sathonay Camp - ZAC Castellane - Reconversion du camp militaire - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Axe vert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N° 2019-3646	<i>Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Reversement de la participation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)

N° 2019-3647	<i>Albigny sur Saône, Neuville sur Saône - Révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le territoire des Communes de Neuville sur Saône et d'Albigny sur Saône - Enquête publique - Approbation -</i>	(p. 22)
N° 2019-3648	<i>Lyon 7° - Projet urbain partenarial (PUP) Ginkgo - Avenant n° 1 à la convention -</i>	(p. 22)
N° 2019-3649	<i>Lyon 7° - Site Duvivier - Convention n° 2 de projet urbain partenarial (PUP) avec la société civile immobilière (SCI) Berthelot - Modification du programme des équipements publics (PEP) - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) passée avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2019-3650	<i>Lyon 3° - Déclaration d'utilité publique (DUP) multisites - 9 rue des Petites soeurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2019-3651	<i>Lyon 8° - Langlet Santy - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Programme de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 22)
N° 2019-3652	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie secteur Yoplait - Acquisition foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2019-3658	<i>Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions à des communes ou associations oeuvrant sur les territoires en politique de la ville - Année 2019 -</i>	(p. 21)
N° 2019-3659	<i>Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Ville Nouvelle - Maison des projets - Attribution d'une subvention à la Commune de Rillieux la Pape - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N° 2019-3660	<i>Lyon 5°, Lyon 9° - Grand site de Fourvière - Convention de partenariat 2018-2020 entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 22)
N° 2019-3661	<i>Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Prise de participation dans la Société d'équipement et de développement de la Loire (SEDL) - Accord de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 21)

**Présidence de monsieur Marc Grivel
Premier Vice-Président**

Le lundi 8 juillet 2019 à 11 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 25 juin 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Marc Grivel, Premier Vice-Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous invite à prendre place et ainsi commencer notre séance du Conseil métropolitain. En l'absence de monsieur le Président de la Métropole, David Kimelfeld, j'assume la présidence de ce Conseil, en tout cas pour ce qui concerne cette première partie et ensuite, il sera présent à 13 h 30 pour la suite du Conseil.

Une information a été envoyée aux Présidents des groupes politiques permettant de donner les explications concernant l'actualité, du fait de l'absence du Président de la Métropole pour cette session de 11 heures donc une nouvelle fois, j'assume la présidence de ce Conseil et, avant d'ouvrir la séance, je vous rappelle que, par courriers en dates des 4 juin et 7 juin, le Conseil de la Métropole a été convoqué pour se réunir le lundi 24 juin à 9 h 30.

L'ensemble de l'ordre du jour de cette séance n'ayant pu être examiné faute de quorum, la séance de ce jour a été convoquée le 25 juin 2019.

En application des articles L 3611-3 et L 3121-14 du code général des collectivités territoriales et 11 de notre règlement intérieur :

- nous allons donc poursuivre l'examen de notre ordre du jour initial en prenant en compte les demandes de temps de parole et l'organisation des débats arrêtés à l'issue de la Conférence des Présidents du 20 juin 2019 ;

- nous délibérerons sans condition de quorum, comme la loi nous le permet.

Je remercie l'ensemble des présents d'être ici et d'avoir fait preuve de disponibilité pour cette session qui commence à 11 heures.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je vous remercie. Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguot, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à

Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devnaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Képénékian (pouvoir à M. Dercamp), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Mme Runel (pouvoir à M. Cachard).

Intervention préalable du groupe Les Républicains et apparentés

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Républicains et apparentés qui a souhaité intervenir pour quatre minutes.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Premier Vice-Président. Monsieur le Premier Vice-Président, mes chers collègues, nous siégeons aujourd'hui pour adopter les rapports non votés lors du Conseil convoqué le 24 juin dernier du fait de l'absence de quorum. C'est le deuxième Conseil de la Métropole qui, sous la présidence du Président Kimelfeld, n'a pas pu aller au terme de son ordre du jour du fait de l'absence des membres de votre majorité que l'on pensait pléthorique.

C'est d'autant plus regrettable que, lors des deux Conseils précédents, notre groupe vous avait déjà fait savoir que le quorum n'était plus assuré par votre majorité mais que Les Républicains et apparentés assureraient ce quorum pour ne pas retarder l'action métropolitaine. Il y a, monsieur le Premier Vice-président, une urgence à ce que l'Exécutif s'assure de l'efficacité des élus qui restent dans sa majorité afin que chacun ici se sente responsable du mandat qui lui a été confié par les citoyens. Le vote d'indemnités élevées pour les membres de la Commission permanente vous a garanti la conversion politique de ses membres, pas vraiment de leur présence !

Lors de l'élection de David Kimelfeld, notre groupe lui a demandé d'ouvrir la Commission permanente à toutes les sensibilités de cette assemblée, afin de mettre un terme à une composition fondée sur une loi irrespectueuse du suffrage universel. Il a refusé ce signe d'ouverture en venant devant notre groupe nous expliquer que sa majorité était suffisante pour assurer le fonctionnement de l'institution. À croire que non !

Il ne s'agit pas de juger de la situation individuelle de chacun, car chaque membre ici présent trouvera une bonne raison pour son absence, mais il est indispensable d'assurer la présence des élus pour garantir tout simplement le déroulé normal de nos débats. Ce qui nous a amené à quitter l'hémicycle lors du dernier Conseil, et nous y reviendrons maintenant à chaque Conseil, c'est le non-respect, monsieur le Premier Vice-Président, du débat démocratique au sein de cette assemblée. Il ne suffit pas de paraître gentil, de donner des temps de parole à ceux qui n'ont pas été retenus lors la Conférence des Présidents, pour laisser croire que le Président est ouvert au dialogue.

Les deux Conseils s'enchaînent à quelques jours, l'un avec 9 h 25 de temps de débats, l'autre avec 3 h 27. Nous avons demandé un rééquilibrage entre les deux, le Président nous a opposé une fin de non-recevoir car, selon lui, c'était impossible ! Nous vous démontrons aujourd'hui que c'était possible.

Nous vous avons fait part de notre inquiétude sur le quorum. J'ai moi-même fait part, pendant le Conseil, de notre étonnement de voir partir les membres de l'Exécutif au fur et à mesure que leurs dossiers étaient votés en séance.

Dans un cadre plus large, le Président Kimelfeld s'était engagé personnellement à mettre en œuvre une clause de revoyure du règlement intérieur pour revoir l'organisation de notre collectivité et permettre de la hisser au rang des grandes collectivités européennes. Il est peu dire que notre organisation archaïque ne permet pas de faire vivre la démocratie locale. Cette Métropole dite, je cite "à statut particulier" est telle que le non-respect de l'opposition est

portée à son paroxysme. Ce mode de gouvernance s'apparente bien à la vision macronnienne de l'exercice du pouvoir.

S'il fallait encore un exemple de mépris des élus locaux, je citerais l'évolution du réseau de chauffage urbain. Alors que le Président s'était engagé à suivre une procédure ouverte au dialogue avec les communes afin de prendre en compte leurs avis, nous apprenons que nous sommes invités le 14 octobre à une réunion d'information, après que les choix de délégations du service aient été arrêtés par la Métropole.

Là encore, entre les promesses et la réalité il y a un écart. Il est clair que la décision va se prendre d'ici la fin du mois de juillet, pour qu'ensuite la décision soit étayée de manière technique. Ce projet impactant lourdement les territoires concernés, nous vous demandons officiellement que les Maires des communes impactées dont, notamment, Sathonay, Rillieux, Caluire et Cuire et Lyon 4°, soient associées au choix du délégataire en toute transparence et ce, d'ici fin juillet pour que nous puissions nous réunir à ce propos.

Une mission vous a été confiée, monsieur le Premier Vice-président, pour proposer à l'Exécutif des évolutions concrètes pour améliorer la gouvernance territoriale. C'est une bonne initiative tant la gouvernance devient de plus en plus autoritaire alors que les échéances électorales approchent. Espérons qu'au-delà de la rédaction d'un rapport, le Président aura à cœur de prendre les décisions d'amélioration et de s'y soumettre !

Nous ne nous contenterons pas de déclarations d'amour mais de preuves d'amour. Je citerai Victor Hugo pour terminer : "Vous voulez la paix : créez l'amour". Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Nous prenons note de l'ensemble de vos observations. Bien sûr, je vais rebondir sur la fin de l'intervention qui concerne la mission puisque je donne pour information que, pour réaliser en tout cas le fond et intervenir sur un certain nombre de mesures -et je dis bien "mesures" et pas "propositions"-, mesures concrètes et, vous l'avez dit, je crois que c'est important en tout cas d'aller dans ce sens.

J'ai pu rencontrer l'ensemble des Présidents de CTM (Conférence territoriale des Maires) et quasiment l'ensemble des groupes politiques, il me semble donc avoir un bon panorama des propositions qui sont faites et je dois dire que l'ensemble des personnes rencontrées a fait l'effort d'avoir un point de vue très concret des choses, justement à partir de l'expérience tirée à la fois des présences dans les CTM et des territoires, y compris aussi dans la Conférence des Maires et y compris au sein du Conseil métropolitain. J'en conviens et je ferai donc un certain nombre de propositions.

Là je prends la parole puisque je suis directement concerné et je rendrai ces mesures sous la forme d'un rapport, pas plus tard que lundi prochain et je souhaite qu'ensuite, il soit diffusé pour que vous ayez le retour nécessaire sur l'ensemble des travaux que nous aurons conduits ensemble.

Sur la première partie de votre intervention, je pense qu'il est utile que l'on puisse la faire connaître au Président et qu'il puisse donner son point de vue au moment où on enchaînera sur la session de 13 h 30.

Je vous propose en tout cas de passer l'ensemble des dossiers sans débat, pour que nous ayons la possibilité ensuite de débloquer un certain nombre de dossiers.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2019-3531 - Sécurité routière - Attribution d'une subvention au Club motocycliste de la Police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2019 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3532 - Ecully - Place Charles de Gaulle - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-3535 - Corbas - Création du rond-point Mermoz/Bruyère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2019-3536 - Jonage - Rue Nationale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2019-3537 - Bron - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - La Tour de Salvagny - Limonest - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Mions - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Saint Priest - Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les communes - Approbations des conventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3539 - Rillieux la Pape - Liaison avenue de l'Ain/Combattants d'AFN - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-3540 - Meyzieu - Jonage - Requalification des parcs et zones industrielles - Avenue du Docteur Schweitzer - Zone industrielle (ZI) Meyzieu Jonage - Participation financière aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL - Approbation de la convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-3542 - Taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole de Lyon - Lots n° 1 - n° 3 et n° 4 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 3 marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3544 - Travaux d'application d'asphalte sur le territoire de la Métropole de Lyon (lot n° 1) et travaux de réfection de tranchées en asphalte sur le territoire de la Métropole (lot n° 2) - Accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3545 - Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3531, 2019-3532, 2019-3535 à 2019-3537, 2019-3539, 2019-3540, 2019-3542, 2019-3544 et 2019-3545. Monsieur Abadie n'est pas là aujourd'hui car il est souffrant.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président GRIVEL, en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE, absent.

N° 2019-3533 - Givors - Requalification du parking P+R de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2019-3534 - Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement d'un parking provisoire - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Veron comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3533 et 2019-3534. Monsieur Véron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VÉRON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le premier dossier concerne Givors avec le projet de la requalification du parc-relais P+R de la gare qui était inscrit au programme PPI 2015-2020.

Ce projet prévoit cette requalification du parking existant, donc environ 10 500 mètres carrés avec une extension de 7 000 mètres carrés en plus. Les cheminements piétons seront organisés pour la distribution des poches de

stationnement, la plantation de 101 arbres pour créer des zones d'ombre. Il y aura aussi 11 arceaux vélos et 13 places PMR (personnes à mobilité réduite).

Ce sera le plus grand parking P+R de la Métropole de Lyon à la fin des travaux qui auront lieu en mars 2020. Il y aura donc 650 places. Le montant est important, cela prouve notre investissement dans cette politique de P+R puisque le montant sera de 3 700 000 € TTC. Je vous remercie. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, pour ces deux dossiers, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VÉRON.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle que nous sommes dans la partie "sans débat". Simplement, je demande aux rapporteurs de faire connaître l'avis de la commission avant de le mettre aux voix.

N° 2019-3541 - Maintenance des systèmes d'information des tunnels et voies rapides de la Métropole de Lyon (SITG-SAGT) - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2019-3541. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis très favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2019-3548 Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1ère programmation pour l'année 2019 - Lancement d'un appel à projets - Attribution d'une subvention à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) pour la mission insertion culture - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2019-3558 - Vie étudiante - Dispositif Pass culture et Invitations Lyoncampus pour la saison 2019-2020 - Approbation de conventions avec les structures et établissements culturels partenaires, les cinémas du groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC), l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2020, et l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) "Les Nuits de Fourvière" pour son festival 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3559 - Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 17ème Nuit des étudiants du monde (NEM) 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3560 - Vie étudiante - Attribution d'une subvention au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon pour l'organisation du cycle annuel des activités d'animation de vie étudiante sur l'année universitaire 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3570 - Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3548, 2019-3558 à 2019-3560 et 2019-3570. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme LE FRANC n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3548, à sa demande, et M. David KIMELFELD, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3570 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2019-3551 - Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) 2019 - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Evolution du règlement intérieur- Approbation des modèles de conventions - Attribution d'une subvention à l'association l'Ecole de la 2ème Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Glatard comme rapporteur du dossier numéro 2019-3551. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Pas d'opposition.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Georges KÉPÉNÉKIAN, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association École de la 2^{ème} chance (E2C) Rhône Lyon Métropole, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2019-3555 - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2019 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3556 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2019 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3563 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 12^{ème} édition des Journées de l'économie (Jéco) du 5 au 7 novembre 2019 à Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2019-3565 - Requalification des parcs et zones industrielles (ZI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3566 - Réalisation d'une étude concernant la seconde phase de déploiement des pôles entrepreneuriaux - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3568 - Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention d'équipement à la société Artelia pour son projet AGREGE2 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3571 - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projet Preuve de concept 2019 - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet de recherche et développement STAMINNATE - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3555, 2019-3556, 2019-3563, 2019-3565, 2019-3566, 2019-3568 et 2019-3571. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité,

- MM. Gérard COLLOMB et David KIMELFELD, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL),

- Mmes Sarah PEILLON et Emeline BAUME, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation de soutien à l'innovation sociale,

- Mmes Karine DOGNIN-SAUZE et Sarah PEILLON, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation BigBooster,

- M. Christophe DERCAMP compte tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la FPUL et de la Fondation BigBooster,

n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3563 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2019-3557 - Charbonnières les Bains - Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour la Commune de Charbonnières les Bains - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2019-3557. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2019-3561 - Lyon Cité Campus - Opération M8 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2019-3561. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2019-3564 - Lyon 3° - Attribution d'une subvention à l'association Fréquence Ecoles pour le Programme Super Média année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2019-3574 - Lyon - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2019 pour développement et l'exploitation de noeuds d'échanges internet sur l'agglomération - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3564 et 2019-3574. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2019-3576 - Attribution d'une subvention à l'association Centre régional pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° 2019-3582 - Attribution d'une subvention à l'association France Alzheimer Rhône pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° 2019-3583 - Attribution de financement aux résidences autonomie pour le plan d'actions 2019 de la Conférence des financeurs - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° 2019-3584 - Soutien à des associations oeuvrant dans le champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Attribution de subventions au titre de l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3576 et 2019-3582 à 2019-3584. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Pas d'opposition.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Laura GANDOLFI, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3576 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2019-3577 - Subventions aux associations intervenant dans le champ de la santé et du développement social - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° 2019-3585 - Missions protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

N° 2019-3586 - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3577, 2019-3585 et 2019-3586. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente Laurent, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2019-3578 - Groupement d'intérêt public Maison de la veille sociale (GIP MVS) et Agence départementale et métropolitaine d'information sur le logement (ADIL Département du Rhône - Métropole de Lyon) - Conventions-cadres 2019-2021 - Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2019-3579 - Fonds de solidarité logement (FSL) - Volet accès - Définition de critères relatifs aux recouvrements des interventions financières engagées au titre du cautionnement - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Cardona comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3578 et 2019-3579. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2019-3588 - Sport - Lancement de l'appel à projets d'investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3589 - Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2018/2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3590 - Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3588 à 2019-3590. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur les trois dossiers concernant le sport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N° 2019-3591 - Projets de persévérance scolaire - Attribution d'une subvention à Lyon Duchère Association sportive (AS) pour son programme d'action 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3592 - Collèges publics - Dotations complémentaires - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3593 - Collèges publics et privés - Participations inter collectivités - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3596 - Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le champ des actions éducatives - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3605 - Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec le Musée des Confluences - Avenant n° 1 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2019-3663 - Collèges - Référentiel relatif aux principes communs des services de restauration des collèges de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3591 à 2019-3593, 2019-3596, 2019-3605 et 2019-3663. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3598 - Attribution de subventions au titre du soutien au patrimoine et du devoir de mémoire - Année 2019 - Convention de partenariat avec la fondation du patrimoine - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3599 - Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un événement en résonance à Jazz à Vienne 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3601 - Evènements culturels métropolitains - Attribution de subventions pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3602 - Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 11ème Festival Lumière - Année 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Subvention d'équipement pour l'aménagement de bureaux - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3604 - Aménagement du niveau 1 de Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Individualisation complémentaire et totale d'autorisations de programme - Démarche de mécénat - Demande de subvention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3598, 2019-3599, 2019-3601, 2019-3602 et 2019-3604. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Loïc CHABRIER et Christian COULON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Institut Lumière, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3602 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2019-3600 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3603 - Culture - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour les travaux d'aménagement de la Biennale d'art contemporain 2019 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3600 et 2019-3603. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Myriam PICOT et M. Thierry POUZOL, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3603 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CHABRIER.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3608 - Décision modificative n° 1 2019 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2019-3612 - Marché subséquent lot n° 2 Fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes sur un accord-cadre passé par l'Union des groupements d'achat public (UGAP) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 de prolongation de durée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3608 et 2019-3612. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3611 - Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la mise à disposition d'un marché relatif à la fourniture de services de formations professionnelles - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Je rapporte le dossier numéro 2019-3611. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président GRIVEL.

N° 2019-3613 - Fourniture, transport, installation, adaptation et location de bâtiments modulaires - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2019-3614 - Accord-cadre à bons de commande concernant des missions de contrôle technique et missions complémentaires ainsi que des diagnostics constructifs - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2019-3615 - Vénissieux - Réaménagement et réhabilitation de la maison des services publics (MSP) Vénissy - Individualisation totale d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2019-3616 - Lyon 5° - Rénovation des loges des nuits de Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3613 à 2019-3616.

Je crois que c'est monsieur Roland Crimier qui portent ces dossiers.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER, en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-3617 - Lyon - Bron - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Réseau de chauffage urbain de Centre Métropole - Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Belaziz comme rapporteur du dossier numéro 2019-3617. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N° 2019-3619 - Assistance technique, maintenance et fournitures pour les équipements de traitement des fumées et des eaux des usines d'incinération - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3620 - Fourniture, maintenance et assistance technique pour les 2 turbines de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3622 - Déchets - Contrat de reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Fin anticipée du contrat avec la société European Products Recycling (EPR) et application de la clause de sauvegarde - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3623 - Déchets - Reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Contrat avec la société Revipac - 2019-2022 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-3628 - Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 - Attribution d'une subvention d'investissement pour le remplacement des balises sonométriques et transfert de propriété de 8 balises et 4 sonomètres de la Métropole vers Acoucité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2019-3637 - Entretien du patrimoine végétal - Accords-cadres à bons de commande - Lots n° 1 et n° 5 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 2 marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3638 - Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3639 - Location de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3619, 2019-3620, 2019-3622, 2019-3623, 2019-3628 et 2019-3637 à 2019-3639. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable également.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Acoucité, Mme Emeline BAUME, membre du conseil d'administration de l'association Acoucité, ainsi que Mme Anne REVEYRAND, déléguée de la Ville de Villeurbanne au sein du conseil d'administration de l'association Acoucité, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3628 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2019-3627 - Pierre Bénite - Charly - Lyon 4° - Saint Cyr au Mont d'Or - Politique agricole - Attributions de subventions d'équipement à 4 projets - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2019-3627. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3629 - Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint Genis Laval - Avenant n° 1 à la convention relative à la poursuite des relations contractuelles permettant le financement des mesures foncières prescrites par le PPRT de Saint Genis Laval - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2019-3629. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2019-3635 - Mions - Assainissement des voies privées - Association lotissement Buzy - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement Rue Buzy - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3636 - Mions - Assainissement des voies privées rues Massenet, Gounot, Chopin - Association lotissement Mangetemps B - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère Giraud comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3635 et 2019-3636. Madame Giraud, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GIRAUD, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GIRAUD.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2019-3643 - Villeurbanne - Secteur Grandclément gare - Individualisation partielle d'engagement préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) en régie directe - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3652 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie secteur Yoplait - Acquisition foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3643 et 2019-3652. Monsieur Llung, vous avez la parole.

Il ne m'entend pas. Monsieur le Conseiller Richard Llung !

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission. Pardon, je n'écoutais pas.

M. LE PRÉSIDENT : Oui j'ai bien vu. Merci, monsieur le Conseiller. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2019-3644 - Sathonay Camp - Sathonay Camp - ZAC Castellane - Reconversion du camp militaire - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Axe vert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3646 - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissieux - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Reversement de la participation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3658 - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions à des communes ou associations oeuvrant sur les territoires en politique de la ville - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-3659 - Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Ville Nouvelle - Maison des projets - Attribution d'une subvention à la Commune de Rillieux la Pape - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-3661 - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Prise de participation dans la Société d'équipement et de développement de la Loire (SEDL) - Accord de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3644, 2019-3646, 2019-3658, 2019-3659 et 2019-3661. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour ces cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier n° 2019-3646 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le dispositif, 1° - **Approuve** le versement à l'aménageur :

il convient de lire :

"- de la participation ANRU pour un montant de 259 615 €."

au lieu de :

"- de la participation ANRU pour un montant de 4 836 314 € TTC."

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Jean-Luc DA PASSANO, Michel LE FAOU, Lucien BARGE, Philippe COCHET, Mmes Martine DAVID, Valérie GLATARD et M. Jérôme STURLA, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3661 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2019-3647 - Albigny sur Saône - Neuville sur Saône - Révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le territoire des Communes de Neuville sur Saône et d'Albigny sur Saône - Enquête publique - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2019-3647. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET.

N° 2019-3648 - Lyon 7° - Projet urbain partenarial (PUP) Ginkgo - Avenant n° 1 à la convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3649 - Lyon 7° - Site Duvivier - Convention n° 2 de projet urbain partenarial (PUP) avec la société civile immobilière (SCI) Berthelot - Modification du programme des équipements publics (PEP) - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) passée avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3651 - Lyon 8° - Langlet Santy - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Programme de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3660 - Lyon 5° - Lyon 9° - Grand site de Fourvière - Convention de partenariat 2018-2020 entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3648, 2019-3649, 2019-3651 et 2019-3660. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Premier Vice-Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-3650 - Lyon 3° - Déclaration d'utilité publique (DUP) multisites - 9 rue des Petites soeurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2019-3650. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL : Nous allons donc passer maintenant à l'examen des dossiers où des temps de parole ont été formulés en Conférence des Présidents.

Je vous demande d'ailleurs au passage de respecter les temps de parole le mieux possible et de ne pas dépasser les temps que vous avez-vous-mêmes demandés. S'il y a vraiment un dépassement important, je vous le signalerai.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers pour lesquels la Conférence des Présidents
a retenu un débat*

N° 2019-3626 - proximité, environnement et agriculture - Vaulx en Velin - Projet alimentaire métropolitain - Expérimentation visant à mettre en place une filière alimentaire de proximité pour les habitants du quartier du Grand Mas - Attribution d'une subvention à l'association FILAPVaulx - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3626. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération d'expérimentation qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie alimentaire que nous venons de voter, si on oublie la suspension de séance. Il s'agit d'un ensemble d'acteurs de Vaulx en Velin qui ont constaté qu'évidemment, il y a une zone de production maraîchère dans Vaulx en Velin et autour, mais très peu de consommation locale, et qui veulent tenter d'augmenter et de mettre en place des filières alimentaires de proximité au profit des populations, notamment les plus démunies mais pas seulement, de rapprocher la production de Vaulx en Velin avec la consommation.

Donc il s'agit là d'un vote d'une première phase qui est la faisabilité du projet et l'étude de tous les acteurs locaux qui peuvent y contribuer mais qui doit, une fois que cette étude de faisabilité sera faite, se décliner par une véritable stratégie opérationnelle pour augmenter la consommation locale de produits alimentaires et agricoles à Vaulx en Velin. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, la Conférence des Présidents a retenu sur cette délibération trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés. Qui intervient ?

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Je croyais que quelqu'un intervenait en même temps avec nous mais Sandrine Runel n'étant pas là, intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3630 - proximité, environnement et agriculture - Part déléguant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Giraud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3630. Madame Giraud, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GIRAUD, rapporteur : Merci monsieur le Vice-Président. Il s'agit d'un projet de délibération concernant la part déléguant des tarifs du service public d'eau potable, à compter du 1^{er} janvier 2020. Donc, comme vous le savez, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le cadre stratégique de la nouvelle politique publique de l'eau et fixé notamment l'objectif d'une politique tarifaire permettant de prendre en compte la typologie des usagers, tout en assurant le meilleur prix à l'utilisateur.

Il a été ainsi décidé de conserver un abonnement afin que tous les abonnés participent au financement du service et une part variable liée au volume consommé par l'abonné. Comme vous le savez aussi, afin d'assurer la plus grande transparence sur la répartition du tarif de l'eau entre la collectivité délégante et le délégataire, le tarif est décomposé comme suit : une part collectivité délégante et une part délégataire au sein de la part abonnement et une part collectivité délégante et une part délégataire au sein de la part variable.

En tous les cas, nous avons donc les nouveaux tarifs dans tous les domaines et nous avons eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : la première, deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ensuite, cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Je vous en redonnerai trois minutes monsieur le Président. Cette délibération est l'occasion de rappeler le vif débat sur le mode de gestion de l'eau ayant conduit au choix d'une DSP (délégation de service public) de huit ans qui assure donc la gestion de l'eau depuis 2015. Ce choix devait, entre autres, permettre de résoudre les problèmes techniques du passage en régie et donner à nos services la capacité d'assurer demain cette gestion en régie, ce qui donnerait, pour la décision qui nous attend dans un peu plus d'un an, en quelque sorte le "libre choix" à la décision politique.

À ceux qui pensent encore que ce débat ne serait qu'un marqueur idéologique de gauchiste, rappelons que c'est la régie des eaux de Lyon qui a mis en place, il y a plus d'un siècle, les compteurs individuels, permettant une très forte économie de consommation, tout comme le premier laboratoire contre la typhoïde en 1928.

Nous savons que la Métropole, poursuivant sur ce point l'expérience de la Communauté urbaine, conduit une politique affirmée comme autorité compétente sur la protection de la ressource, l'investissement dans la maintenance et le renouvellement des réseaux, qui conduit entre autres à avoir une part déléguant du tarif d'abonnements, objet de cette délibération.

Mais nous pensons que le débat sur le mode de gestion devra être, dans un an, un large débat citoyen, portant aussi sur les usages, comme la question de l'arrosage ou du nettoyage, la prise en compte de l'eau comme un droit fondamental, avec un tarif différencié des premiers litres tout en assurant la réduction des consommations excessives.

Il y aura bien sûr un travail avec les associations et représentants d'usagers mais nous souhaitons que la Métropole saisisse, pour la première fois sur ce sujet, l'ensemble des conseils de quartier qui existent dans la plupart de nos villes pour construire un large débat citoyen et permettre ainsi une appropriation beaucoup plus large de la gestion de ce bien commun. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme le Conseillère GIRAUD.

N° 2019-3631 - proximité, environnement et agriculture - Sécurisation du patrimoine métropolitain de l'eau potable - Renouvellement du réseau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

N° 2019-3632 - proximité, environnement et agriculture - Patrimoine eau potable - Sûreté des ouvrages - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

N° 2019-3633 - proximité, environnement et agriculture - Fleurieu sur Saône + Montanay - Captage d'eau potable de Tourneyrand - Optimisation du réseau et des ouvrages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

N° 2019-3634 - proximité, environnement et agriculture - Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux Charmy - Travaux supplémentaires de réhabilitation d'une canalisation d'eau potable sous le Vieux Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Giraud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3631 à 2019-3634. Madame Giraud, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GIRAUD, rapporteur : Merci monsieur le Vice-Président. Il s'agit là d'un projet de délibération qui concerne la sécurisation du patrimoine métropolitain de l'eau, le renouvellement du réseau et l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme. Donc, c'est un projet qui fait partie du plan de programmation pluriannuelle d'investissements 2015-2020.

Dans le cadre de la politique publique de l'eau potable définie dans le document-cadre de novembre 2012, la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale figure parmi les cinq enjeux identifiés. La Métropole de Lyon compte environ 4 000 kilomètres de réseaux dans son patrimoine. La gestion de ce dernier reste toutefois un exercice qui reste difficile dans la mesure où les canalisations sont enterrées, donc non visibles et toujours en eau.

Pour améliorer cette gestion, la Métropole s'est dotée, pour établir ces programmes de renouvellement de canalisations, d'un outil d'aide à la décision basé sur une analyse statistique des historiques de défaillance et prenant en compte des critères de vulnérabilité. Sur la base de résultats liés aux capteurs de fuites et aux divers diagnostics menés sur le réseau, il y a sept opérations qui ont fait l'objet d'une individualisation partielle, par délibération du 6 mars 2017, pour un montant de 2 281 500 € HT.

La poursuite de cette démarche permet d'ajouter quatre nouvelles opérations qui font l'objet de la présente individualisation complémentaire qui concernent :

- Saint Genis Laval, pour un coût estimé de 600 000 € HT et pour 1 200 mètres linéaires,
- Vaulx en Velin, pour un coût estimé de 700 000 € HT et pour 1 430 mètres linéaires,
- Saint Cyr au Mont d'Or pour un coût estimé de 510 000 € HT et 510 mètres linéaires,
- Villeurbanne, pour un coût estimé de 1 190 000 € HT et 1 780 mètres linéaires.

Le coût du projet pour ces quatre opérations est donc de 3 M€ HT et nous avons eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour ces explications. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Vice-Président. Chers collègues, j'interviendrai sur les quatre rapports n° 2019-3631 à 2019-3634. Je voudrais attirer l'attention de mes collègues Conseillères et Conseillers métropolitains sur les problématiques que nous avons pour fournir en eau potable en quantité et en qualité nos 1,3 million de concitoyens métropolitains. Ces quatre délibérations qu'il nous est demandé aujourd'hui d'approuver résument quelques-uns de ces enjeux vitaux que représentent l'accès à des ressources de qualité, la distribution d'eau potable et la gestion des réseaux.

Au cas où certaines ou certains ne seraient pas encore au courant, il existe aujourd'hui un groupe de travail qui se penche sur le mode de gestion futur de l'eau potable et nous devrions pouvoir en débattre en Conseil cet automne.

Pour revenir aux enjeux, il faut avoir en tête que 85 % de nos besoins en eau potable sont issus des champs de captage de Crépieux Charmy. En d'autres termes, le moindre problème de quantité et surtout de qualité peut engendrer une situation extrêmement critique et préoccupante pour notre territoire. En outre, notre réseau, comme indiqué dans ces délibérations, est vieillissant et nous devons le renouveler à un rythme important.

En ce qui concerne la quantité d'eau potable disponible, les évolutions climatiques nous donnent des prévisions pessimistes, ce qui va nous conduire à rechercher des sources d'approvisionnements autres, d'où des investissements conséquents que notre collectivité devra supporter. Et cela renvoie, comme on peut le voir pour les captages dans le Val de Saône, à des questions liées à la dépollution des eaux, en l'espèce, il s'agit d'arsenic. Excusez du peu !

Pour les écologistes, il serait vain de se limiter à de simples considérations techniques. Nous devrions adopter une politique de l'eau en cohérence avec de nombreuses actions que nous menons, car on peut le voir dans ces délibérations, les vulnérabilités de nos ressources sont nombreuses.

Aussi, nous considérons que nous devons lier notre politique de l'eau à notre plan climat, aux politiques que nous menons en faveur de la préservation de nos espaces naturels et agricoles, à la biodiversité, au développement sur

notre territoire d'agriculture biologique, etc. En d'autres termes, nous devons avoir une approche systémique de l'eau qui conjugue de manière cohérente l'ensemble de nos politiques écologiques.

Parmi les préoccupations techniques sur lesquelles la Métropole devra se pencher figurent, d'une part, la détection des micropolluants, et d'autre part, la question de l'utilisation de l'eau potable pour le nettoyage de la voirie. Sur ce dernier point, nous pouvons effectivement nous poser la question de savoir s'il est raisonnable, dans un contexte de contraintes fortes sur la quantité et la qualité de l'eau, de continuer de nettoyer nos rues avec de l'eau potable. Ne pourrions-nous pas envisager la récupération d'eau de pluie pour ce type d'usage ?

Les élus Europe Écologie-Les Verts et apparentés voteront bien entendu ces quatre rapports et je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets l'ensemble de ces rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GIRAUD.

N° 2019-3587 - éducation, culture, patrimoine et sport - Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur du dossier n° 2019-3587. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Il s'agit de la désignation d'un représentant au Conseil métropolitain pour siéger à l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES). L'adhésion à l'ANDES permettra à la Métropole d'être représentée au sein de cette association et d'offrir la possibilité aux 59 communes de la Métropole d'accéder aux services de l'association.

Les statuts de l'ANDES dans leur version en vigueur, autorisant uniquement l'adhésion des communes ou de leur groupement, une modification des statuts était indispensable pour que l'adhésion de la Métropole, collectivité locale à statut particulier, puisse être acceptée.

Lors de son assemblée générale du 17 mai 2019, l'ANDES a validé des statuts rendant possible l'adhésion de la Métropole. Avis favorable de la commission pour la désignation de son représentant.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale
et des commissions de l'Association nationale des élus
en charge du sport (ANDES)**

(Dossier n° 2019-3587)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale et des commissions de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES). Je vous propose la candidature de M. Guy BARRAL.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N° 2019-3594 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissement - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3594. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Merci monsieur le Président. C'est une délibération qui concerne des subventions d'investissement en faveur des collèges privés pour un montant de 1,5 M€, ce que l'on appelle souvent la loi Falloux. Cela concerne des investissements qui sont essentiellement des travaux de sécurité et d'accessibilité mais aussi pour répondre aux nouvelles normes environnementales, en particulier les façades. Je vous rappelle que les établissements privés accueillent un tiers des collégiens sur notre Métropole, soit à peu près 21 000 élèves, voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour cette présentation. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, le GRAM votera contre cette délibération qui vise à subventionner les investissements d'un certain nombre de collèges privés sous contrat. Pour l'année 2019, 28 demandes ont été analysées et retenues pour un montant total de 1,5 M€.

Si nous reconnaissons le travail réalisé par certains de ces établissements, nous considérons que la puissance publique n'a pas vocation à subventionner des investissements portés par des structures d'enseignement privé. Nous pourrions, à la rigueur, accepter que la Métropole subventionne des travaux réglementaires de sécurité et d'accessibilité mais, contrairement à ce que le Vice-Président vient de nous dire, ces derniers sont minoritaires dans la liste qui nous est proposée ce soir.

Seules 11 demandes sur 28 concernent des travaux de sécurité ou de mise en conformité avec les normes PMR. Le reste des demandes concerne des opérations de restructuration/réhabilitation et des travaux divers et ces demandes-là représentent près de 60 % de l'engagement budgétaire sollicité via ce projet de délibération.

Nous nous refusons donc à flécher des fonds publics sur des établissements qui ne font pas partie de notre patrimoine et nous considérons que ces fonds seraient bénéfiques à nos établissements publics qui souffrent du manque d'anticipation en matière de flux démographique, qui pâtissent toujours de restrictions budgétaires métropolitaines comme nationales. On ne compte plus dans notre patrimoine public les travaux en attente faute de moyens, y compris les travaux en matière thermique et énergétique, les bâtiments provisoires et préfabriqués où s'entassent nos élèves.

Nous souhaitons par ce vote réitérer notre soutien à un enseignement public gratuit et de qualité, qui puisse disposer de tous les moyens nécessaires pour répondre aux obligations qui sont les siennes et aux bonnes conditions de travail des enseignants, des personnels territoriaux et, bien sûr, des élèves.

En parlant de collège, je souhaite aborder pour terminer la situation du squat du collège Maurice Scève. Je ré-aborde cette question, monsieur le Président, parce que j'étais intervenue lors de la séance précédente, la séance du 24 juin dernier, en début de séance, en demandant quelle solution de relogement avait été travaillée en amont de cette demande d'expulsion. Monsieur Kimelfeld m'avait promis une réponse durant la séance mais, comme d'habitude cette réponse n'est pas venue. Je repose donc ma question : quelles sont les solutions d'hébergement qui accompagnent la demande d'expulsion du collège Maurice Scève ? Demande formulée par la Métropole et qui sera jugée par le Tribunal dans quelques jours.

Et puis ceci m'amène à une autre question, elle concerne nos services cette fois : est-il exact que le service de la MEOMIE (mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers) est désormais réduit à trois assistantes sociales ? Ce qui équivaudrait à un ratio d'une assistante sociale pour 600 jeunes, ce qui équivaut à un non-accompagnement des mineurs placés sous notre responsabilité.

Et si cette information qui m'a été fournie est exacte, alors je pense que nous devons reconsidérer nos responsabilités et les conditions du décès d'un jeune hébergé au sein d'un hôtel à Genas, hébergé à la demande de la Métropole. On ne place pas un jeune, avec des difficultés connues de plus, dans un hôtel sans prévenir l'hôtelier que ce jeune demande un suivi particulier.

Et je voudrais exprimer toute notre désapprobation devant la décision qui a été prise suite à ce décès d'évacuer les autres mineurs non accompagnés qui étaient présents dans cet hôtel et de les réinstaller dans un autre hôtel qui avait subi un sinistre il y a quelques mois, et ces mêmes jeunes avaient été évacués de cet hôtel à cause du sinistre donc on ne fait que les déplacer, un hôtel à Perrache sans autre formalité et sans suivi.

On revient souvent, trop souvent à mon goût, dans cet hémicycle sur le coût de notre politique en matière d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés. Le problème c'est que nous payons justement une non-politique et c'est cette non-politique précisément qui nous coûte cher, bien plus que les jeunes eux-mêmes. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, vous êtes dans les temps. Je ferai bien sûr passer vos questions, surtout la première que vous avez posée pour laquelle le Président vous donnera réponse.

Une minute pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Il s'agit seulement d'une explication de vote. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires s'abstiendra sur ce dossier. Nous convenons qu'effectivement l'éducation en collèges privés est importante pour compléter ce qui ne peut pas être fait totalement par l'éducation publique. Par contre, nous souhaiterions, comme nous l'avons dit déjà l'année dernière, que de vrais critères d'allocations soient travaillés, c'est-à-dire sur la population de ces collèges, est-ce qu'ils sont de milieux divers etc. ? Parce que certains de ces montants sont alloués à des collèges bien implantés sur la Métropole et qui n'ont pas forcément, à notre avis, besoin de nos subsides.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, monsieur le Conseiller délégué, mes chers collègues, chaque année depuis 2015, il est rappelé par un ou plusieurs groupes politiques que les subventions qu'il nous est demandé d'approuver aujourd'hui sont facultatives et qu'elles seraient peut-être plus utiles ailleurs, c'est-à-dire dans nos établissements publics. Et chaque année nous sommes plusieurs groupes au sein de cette assemblée à nous abstenir en demandant, notamment, de réinterroger cette politique de subvention des investissements dans les collèges privés.

Nous ne souhaitons pas nous opposer au principe même de l'enseignement privé, nous savons que ces établissements sont sous contrat, que pour certains ils jouent le jeu de la mixité. Nous savons aussi que les aides aux investissements dans les collèges privés sont très largement inférieures à celles allouées aux collèges publics. Nous savons enfin qu'avec 37 établissements privés sur notre territoire, le service public de l'éducation a besoin de ces collèges pour fonctionner.

Pourtant, l'opportunité de maintenir cette subvention ou d'en redéfinir le périmètre n'a jamais été discutée, alors même que presque toutes les subventions accordées par la Métropole ont dû être ajustées à la baisse ces dernières années. Il ne serait pas choquant de limiter ces aides aux seuls travaux de sécurisation et d'accessibilité, de conditionner l'attribution de subventions au respect d'un certain nombre de critères qui iraient dans le sens de la mixité sociale, par exemple.

Sur ce mandat, nous aurons donc attribué 9 M€ de subventions facultatives, dont des centaines de milliers à des établissements qui affichent sans complexe des politiques d'admission très élitistes et bien éloignées de toute considération inclusive. Ces sommes, loin d'être négligeables, auraient sans nul doute été plus utiles si elles avaient été réorientées vers les collèges publics qui en ont le plus grand besoin et dont la Métropole a la charge totale.

Le groupe PRG votera contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons six minutes pour les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci monsieur le Président. Chers collègues, effectivement j'interviens de manière groupée avec le groupe Socialistes et apparentés.

L'an dernier, j'étais déjà intervenu sur cette même délibération et je regrette d'avoir aujourd'hui à le faire pour constater que rien n'a évolué par rapport aux demandes que nous avons formulées.

La Métropole de Lyon verse depuis 2015 une subvention d'investissement facultative -rappelons-le "facultative"- aux collèges privés sous contrat. Lorsque j'ai demandé, en 2015, pourquoi, il m'a été répondu : "parce que le Département le faisait". J'ai donc attendu deux ans pour reposer la question, je n'étais encore pas complètement sorti d'un certain conformisme, car il me semblait qu'il était possible de s'interroger sur la politique que nous voulions pour cette Métropole, c'est ce que je refais aujourd'hui.

L'an dernier, je demandais pourquoi était-ce la direction diocésaine qui fléchait les affectations entre établissements et donc, comme on n'est jamais aussi bien cité que par soi-même, voici les questions que je posais : "quels sont ces critères de choix ? Comment intervenons-nous réellement dessus ? Quels engagements prennent les

établissements privés sous contrat qui sont financés ?" Or, cette année encore, la délibération ne propose qu'un "copier-coller" de la proposition de la commission diocésaine.

En commission, l'émotion qu'ont suscitée mes questions simples m'interroge quand même sur la capacité que nous ayons de débattre de façon dépassionnée sur le financement des écoles privées. Et pourtant, je rappelle que la loi Debré a prévu un système très favorable aux établissements privés en France : parité de financement sur le fonctionnement d'une part, liberté de choix des élèves d'autre part. L'esprit de cette loi était d'ailleurs de laisser aux écoles privées le financement de l'investissement.

Nous ne sommes pas ici en train de débattre de la qualité de l'enseignement des établissements en question ou de savoir s'il existe des exemples réussis pour quelques élèves en difficulté, cela a été cité en commission. Ce n'est pas le débat. Il ne s'agit pas davantage d'avoir un débat idéologique ou théologique mais d'avoir un débat rationnel et politique sur l'utilisation de l'argent public.

Il doit quand même être possible dans cette assemblée de se demander, si aide il doit y avoir, à quoi elle doit servir. Nous pourrions en effet convenir que la sécurité -ça a été dit- et l'accessibilité sont des droits pour tous et que l'on pourrait s'en tenir à ces projets. Or, -cela a été dit également- plus de 57 %, ce qui fait quand même plus de 850 000 € -et je n'ai pas tout compté- des subventions proposées aujourd'hui vont vers des rénovations qui relèvent plus de l'agrément que de la sécurité. La délibération ne priorise pas du tout les subventions en fonction de la composition sociale des établissements mais simplement en fonction d'une répartition interne au diocèse. À l'heure de la transparence dans la gestion des fonds publics, il serait temps d'évoluer.

Est-il prioritaire, par exemple, de mettre plus de 130 000 € dans la création de chambres d'internat et d'une extension de self dans deux des établissements privés qui ont le plus de ressources financières ? Je pose la question.

J'ajoute un élément nouveau par rapport à l'an dernier : l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans qui va mécaniquement entraîner un financement supplémentaire de 150 M€ à l'échelle nationale à la rentrée prochaine pour les écoles privées. De plus, la commission mixte paritaire étant revenue sur l'avancée du Sénat, les villes risquent de ne pas être compensées par l'État de toutes les sommes qu'elles devront dépenser en plus. Que va devenir cet argent ? Il va remonter dans les collèges évidemment puisque ce sont les mêmes associations. Il y a donc urgence à remettre les choses à plat de manière posée et non idéologique et dogmatique, et définir des priorités et des contreparties.

Car si nous revenons aux chiffres et non simplement aux idées reçues, il y a deux fois plus d'élèves défavorisés dans les collèges publics que dans les collèges privés, et deux fois plus d'élèves très favorisés dans les collèges privés que dans les collèges publics. Ce ne sont pas des chiffres que j'ai inventés, ce sont les chiffres officiels du Ministère qui sont consultables en ligne. On ne peut pas demander les mêmes financements et s'extraire de la réflexion sur l'équilibre de notre système éducatif.

Laisser la ségrégation scolaire s'aggraver pour ensuite constater qu'il est urgent d'inventer un ersatz de service militaire pour que les jeunes de toutes les classes sociales se côtoient, c'est anormal ! Ils devraient d'abord se côtoyer à l'école.

C'est pour ces raisons que le groupe La Métropole autrement votera cette année contre cette délibération et que le groupe Socialistes et apparentés s'abstiendra. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Intervention du groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller CURTELIN : Nous allons faire l'intervention à deux voix, je commence et mon collègue Max Vincent terminera.

Monsieur le Président, chers collègues, il me semble particulièrement important que la Métropole de Lyon, qui a désormais la compétence des collèges, soutienne aussi bien les collèges publics que les collèges privés sous contrat et je répète, sous contrat, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans les cursus et les programmes de l'Éducation nationale.

Alors il ne s'agit pas évidemment de rentrer dans de vieilles querelles caricaturales ne prenant pas en compte l'ensemble des données ou de réactiver des polémiques stériles. Nous connaissons depuis des décennies la dénonciation du manque de moyens financiers mais aussi de la crise des vocations et, plus largement, de l'enseignement. Plusieurs réformes depuis des décennies ont été entreprises, suscitant bien des controverses, voire des oppositions.

Il est parfois difficile de faire bouger les lignes. La dernière loi, la loi Blanquer sur l'école de la confiance, propose des réponses mais n'aborde pas autant qu'on le souhaiterait les aspects pédagogiques. Néanmoins, le premier

budget de l'État est celui de l'éducation qui demeure également le premier employeur public. Ce n'est pas en déshabillant Paul au profit de Pierre que l'on règlera la question de la crise de l'enseignement ou en la réduisant comme nous pouvons l'entendre suggérer parfois.

Oui, l'école publique défend des principes auxquels nous ne pouvons que souscrire mais répond-elle toujours à ces objectifs ? N'existe-t-il pas des établissements publics pratiquant une sélection élitiste pour obtenir de meilleurs résultats ? Accueillent-ils vraiment tous les enfants en âge d'être scolarisés ? Répondent-ils tous à la promotion de l'ascenseur social ? Alors il ne s'agit pas d'opposer secteurs privé et public car les deux s'inscrivent en complémentarité.

Ainsi, au nom de la liberté de choisir et des principes tout autant démocratiques, parce que les citoyens contribuent, par leurs impôts, au financement de l'enseignement, ils ne peuvent se voir imposer un modèle unique. Au nom de l'égalité et de la liberté de conscience, ils doivent pouvoir choisir l'enseignement qui leur semble le plus adapté pour leurs enfants, bien entendu dans un cadre réglementaire et respectueux des institutions.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Je voudrais rappeler aussi que si l'école publique souffre d'un manque de moyens, qui ne relève pas seulement de moyens financiers, nous ne pouvons, sous prétexte de visions dogmatiques, suspendre les aides et subventions en attendant que les problèmes soient résolus au niveau de l'enseignement public. Cela serait sacrifier des enfants, les laisser en marge car ils ne pourraient bénéficier d'enseignement alternatif.

Ces établissements privés lancent parfois de nouvelles initiatives et innovent dans le monde de l'éducation, développent des classes adaptées ou ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) que ne peuvent pas toujours développer les collèges publics largement saturés et j'en veux pour preuve le collège de Sandar à Limonest qui aussi dispose d'un internat et il est vrai où les frères des écoles chrétiennes font un travail remarquable avec les ULIS et j'ai eu l'occasion d'en parler avec madame la Rectrice de l'Académie qui encourage justement ces classes adaptées.

En effet, encore aujourd'hui, force est de constater que nous ne sommes pas en capacité de recevoir l'ensemble des collégiens. Nous manquons cruellement de collèges. Non, les écoles privées ne sont pas réservées qu'aux privilégiés, comme nous avons pu l'entendre en commission. Moi j'ai des gens qui sont à l'aide sociale et qui vont dans des collèges privés alors arrêtez de caricaturer. Ceci est une vision très réductrice. De nombreuses familles en difficultés sont accueillies et aidées pour que leurs enfants puissent suivre les cours. Nous le constatons dans nos communes car certaines d'entre elles voient de nombreux jeunes issus de quartiers dits défavorisés grossir les rangs des collégiens de ces établissements privés.

Cette diversité de propositions est une grande chance pour nos collégiens car tous sont différents, tous ne peuvent pas être mis dans le même moule éducatif, il y a forcément des incompatibilités qui empêchent nos jeunes de se former. Ces établissements sont souvent présents pour essayer d'apporter une offre éducative à un enfant car les collèges du public ont fermé les portes par manque de capacité d'accueil pour ces profils. Ces établissements sont souvent les établissements de la dernière chance. C'est une chance pour les Grand Lyonnais que des établissements privés aient établi des contrats avec l'État pour relever le défi de l'éducation, pour épauler le secteur privé de cette belle mission et proposer d'autres approches dans l'éducation.

D'ailleurs, si je reprends la délibération, plus de la moitié de la somme de la subvention, soit 800 000 €, est attribuée pour des projets de remise aux normes sécuritaires PMR et structurelles des collèges. Ce sont donc des aides vitales pour l'accueil de nos jeunes dans ces établissements.

Cependant, nous sommes favorables, comme nous l'avons sollicité pour de nombreux dossiers, à une évaluation quant à l'utilisation des sommes allouées selon des critères prédéfinis. Mais ne nous trompons pas de combat, la lutte est bien une lutte en faveur de l'éducation et de l'enseignement pour les jeunes de notre société et la diversité des offres ne peut être qu'un atout gagnant et bénéfique à tous les collégiens et familles des Grand Lyonnais car tous ces jeunes sont l'avenir de notre société et nous ne voulons pas d'une société à deux vitesses. Cela ne peut pas être acceptable dans notre Métropole qui se veut moderne et performante.

Par cette aide, c'est aussi un contrat qui garantit que nos collèges privés doivent être aux normes pour assurer la sécurité du public accueilli. Aussi nous soutenons cette délibération et ces aides apportées aux collèges privés.

Je voudrais aussi ajouter que certains établissements publics, je dirais forment aussi des élites. Prenez le lycée du Parc, est-ce qu'il est ouvert à tous ? (*Vives réactions*). Voilà, je voulais vous le dire ! Merci.

M. LE PRÉSIDENT : On est au bout du temps, merci. Monsieur Desbos veut prendre la parole et revenir sur un certain nombre de points.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Je crois qu'une personne veut prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, monsieur Artigny.

M. le Conseiller ARTIGNY : Nous voudrions seulement faire une courte intervention pour une explication de vote d'Europe Écologie-les Verts.

M. LE PRÉSIDENT : Alors juste une très courte intervention !

M. le Conseiller ROUSTAN : Nous soutenons les propos tenus par notre collègue Damien Berthilier, en l'absence de réponse à nos demandes réitérées sur le nombre d'élèves boursiers qui sont scolarisés dans les collèges privés, les élus d'Europe Écologie-les Verts s'abstiendront.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Éric Desbos.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, je vais simplement rappeler que j'ai fait un effort maximal pour que ce débat passe plutôt en fin de séance la dernière fois, que, manque de chance, au bout de neuf heures, je pensais que ce serait un peu moins passionné, malheureusement, là on est en tout début de séance donc je vois que la passion est toujours un peu forte, j'aimerais simplement rappeler qu'en début de mandat, on donnait 1,8 M€ aux collèges privés et que là, nous sommes à 1,5 M€.

On a donc déjà un peu baissé, donc on a fait un effort pour certains. Je voudrais aussi rappeler que cette aide est vraiment utile, ce n'est pas une aide superficielle, pour nous c'est quand même important de rappeler que l'investissement public est de 51 M€ par an, on va en parler dans la prochaine délibération. Je crois que, quand même, une aide de 1,5 M€, ça suscite des débats très importants mais je crois que c'est un peu une tradition sur notre terre lyonnaise et sur notre Métropole que d'être une aide pour les établissements privés qui font un bon travail, je pense que ce serait difficile de s'en passer pour les 21 000 collégiens qui sont dans ces établissements (il y a un petit sifflement qui est extrêmement pénible, je pense qu'il va cesser). Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'autres choses ? Très bien. Nous sommes donc arrivés au terme des différentes interventions. On a parlé de passion dépassionnée, on n'y est pas tout à fait arrivés mais je pense qu'on peut en tout cas substituer à ce terme un peu de sérénité pour qu'on puisse envisager les choses avec les débats. Je me retourne vers ceux qui sont intervenus. Effectivement, on peut intervenir d'une année sur l'autre en fonction des délibérations, on peut essayer d'intervenir par le débat mais le Conseil métropolitain est souverain et donc, l'année prochaine, vous reviendrez sur cette délibération en fonction du vote que l'on aura eu aujourd'hui, ce qui me paraît être complètement démocratique.

Bien, je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; Avenir Métropole ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Centre démocrate Lyon Métropole ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Métropole et territoires ; Rassemblement pour une nouvelle Métropole ; MM. Chabrier, Kabalo, Mmes Tifra et Belaziz (la Métropole autrement) ; MM. Gachet, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes La Métropole autrement (sauf MM. Chabrier, Kabalo, Mmes Tifra et Belaziz qui ont voté pour), Communiste, Parti de gauche et républicain ; Parti radical de gauche (PRG), Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Socialistes et apparentés, Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Lyon Métropole gauche solidaires ;

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3595 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Autorisations de programme partielle et complémentaire - Individualisations totales d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3595. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération a pour objet, d'une part, d'acter la création d'un nouveau collège à Vénissieux avec l'acquisition d'un terrain et, d'autre part, une demande d'autorisation complémentaire pour le nouveau collège de Saint Priest et les extensions que nous faisons aux collèges Alain, Michelet, Clemenceau et Olivier de Serres ainsi que Daisy Georges Martin à Irigny.

Avec cette délibération et en fin d'année scolaire, je souhaite répondre aux inquiétudes entendues ici et là concernant notre capacité à répondre à la très forte augmentation des effectifs collégiens. En effet, selon les projections réalisées par l'inspection académique, le territoire métropolitain comptera près de 5 400 collégiens supplémentaires entre la période 2015 à 2020.

Cette progression s'avère particulièrement importante et inédite, en particulier à l'est de l'agglomération, et démontre la forte attractivité du territoire. Afin de répondre à ces enjeux, la Métropole conduit depuis 2015 une politique volontariste en matière de restructuration, extension et construction de collèges sur le territoire.

La Métropole a prévu un budget global d'investissement sur cinq ans de plus de 263 M€. La construction de cinq nouveaux collèges a ainsi été décidée depuis 2015 : deux sont déjà construits et ouverts, ils ont ouvert leurs portes en 2017, le collège Alice Guy dans le 8^{ème} arrondissement, le collège Simone Lagrange à Villeurbanne, et trois constructions de collèges sont d'ores et déjà lancées. Nous avons un collège sur le quartier de Revaion à Saint Priest que nous avons présenté aux populations avec le Maire, c'est le collège d'ailleurs qui va s'appeler Marius Berliet dont l'ouverture est prévue en septembre 2020. Nous avons aussi un collège sur le quartier de Pré Gaudry dans le 7^{ème} arrondissement avec une ouverture prévue en 2021 et un collège dans le quartier de Cusset à Villeurbanne avec une ouverture prévue en 2022.

Nous avons aussi d'autres projets qui sont en cours, en particulier deux nouveaux collèges sont d'ores et déjà envisagés, l'un à Vénissieux-Saint Fons pour 2023, c'est au cœur d'ailleurs de cette délibération, et un autre à Albigny sur Saône en 2024 ainsi qu'une extension du collège Mermoz à Lyon.

Des réserves foncières seront prochainement étudiées pour des équipements publics : collèges sur le bassin de Bron, Rillieux la Pape, Tassin la Demi Lune, Lyon 7^o, Lyon 8^o encore ainsi que Vaulx en Velin et Villeurbanne. Voilà en quelques mots la traduction de notre volonté de répondre à cette augmentation inédite, un défi important qui est en passe d'être relevé. Voilà, monsieur le Président, la présentation de cette délibération un peu longue.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Nous avons six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, du coup monsieur le Vice-Président, mesdames et messieurs, parce que nous sommes convaincus que l'éducation est un pilier de la République et que beaucoup de choses se jouent au collège, en termes d'avenir, de développement de l'individu, de citoyenneté, notre groupe s'est toujours mobilisé pour plaider cette cause. Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises, lorsque le Département gérait cette compétence, notamment par la voix de Marie-Christine Burricand, pour dénoncer la faiblesse des budgets consacrés à l'entretien des collèges mais également l'absence de prospective éducative.

Nous sommes présents sur le terrain, aux côtés des enseignants, des personnels et des parents d'élèves qui se mobilisent pour obtenir des moyens qui soient à la hauteur des enjeux éducatifs et sociaux des territoires. Avec différents élus de Vénissieux, nous avons soutenu, le 20 mars dernier, l'initiative festive et revendicative, des collèges de Vénissieux et Lyon 8^o, et je peux vous confirmer que la détermination est grande pour que d'autres choix politiques replacent l'éducation au centre de l'action publique.

Je profite de cette délibération pour aborder globalement la situation des collèges de Vénissieux. Mon intervention donne suite à un courrier que je vous ai adressé, monsieur le Président, en date du 13 juin, après avoir rencontré, le 10 mai dernier, monsieur Eric Desbos, Conseiller délégué en charge de l'éducation, des collèges et de l'action éducative avec Yolande Peytavin, Marie-Christine Burricand et Idir Boumertit.

La réhabilitation du collège Elsa Triolet est engagée. C'est la promesse d'une amélioration des conditions d'apprentissage dans cet établissement et nous en sommes satisfaits. Je me permets toutefois d'insister sur la conclusion du projet. L'enveloppe financière initialement débloquée de 9 M€ n'est pas suffisante pour une réhabilitation complète de l'établissement. Monsieur Desbos nous informe que, d'une rénovation partielle à 9 M€, nous passons à un projet de rénovation globale qui pourrait atteindre 18 M€ et qu'une enveloppe complémentaire sera engagée. Confirmez-vous, monsieur le Président, les annonces de votre Conseiller délégué ?

Concernant le collège Aragon qui, depuis sa construction en 1974, n'a jamais connu de travaux importants, cela fait 10 ans que les enseignants, les parents d'élèves et nous-mêmes, alertons sur la situation de cet établissement qui devient critique. Monsieur Desbos nous a affirmé que la réhabilitation sera programmée dans le prochain mandat. Nous espérons que les études vont démarrer dès à présent et, en attendant la réalisation ce projet, l'établissement nécessite des travaux d'urgence pour accueillir dignement les collégiens.

L'extension du collège Michelet est attendue comme une bouffée d'oxygène par les collégiens, les personnels éducatifs, techniques et administratifs. Dans un contexte d'augmentation des effectifs, nous espérons que les nouveaux espaces et la cantine sur site permettront une rentrée scolaire 2019 apaisée.

Nos territoires se développent, notre population augmente. La construction d'un collège supplémentaire à Vénissieux est une excellente avancée, elle accompagne notre dynamisme. En très grande proximité de Saint Fons, cet établissement permettra l'accueil de 700 collégiens des deux communes. Sa localisation, avenue de la République, vise à un rééquilibrage des établissements sur le périmètre, pour un maillage plus complet.

Nous approuvons l'achat de la parcelle de terrain identifiée par la Métropole, avec quelques questions sur sa délimitation exacte et sur la cohabitation que vous projetez avec le CORPS, actuellement utilisateur des lieux. Comptez-vous vous servir des équipements sportifs existants ? Envisagez-vous une mutualisation avec le CORPS ? Peut-être faut-il resituer ce qu'est le CORPS, club omnisport créé en 1973 par l'émanation de plusieurs Comités d'entreprises de Rhône-Poulenc de l'époque. Il est aujourd'hui composé d'une trentaine de sections sportives affiliées à la FSGT (Fédération sportive générale du travail) et il continue de porter un engagement d'éducation populaire.

Cette structure est utile aux Vénissiens qui ne manqueront pas de se poser des questions sur l'avenir de ce site. C'est pourquoi, je souhaiterais des éclaircissements. J'espère que la Métropole sera dans une dynamique de communication et de concertation tout au long du projet avec les villes et l'ensemble des partenaires et les usagers.

J'ouvre une parenthèse sur la situation du collège Alain qui va disposer d'une antenne provisoire sur la Commune de Vénissieux, pour permettre l'accueil des collégiens, le temps de finaliser le projet du futur collège à Vénissieux. Je voudrais m'assurer que ces adolescents seront accueillis dans les meilleures conditions et que des aménagements spécifiques soient prévus par la Métropole pour des entrées et des sorties sécurisées, je referme la parenthèse.

Marie-Christine Burricand et moi-même avons souvent alerté sur une lacune du Département puis de la Métropole, en termes de prospective. L'avenir de notre territoire doit s'envisager dans sa globalité et se dessiner au minimum sur les 20 prochaines années. Nous devons anticiper et sortir d'un système de réponse à courte vue. Notre prospective scolaire doit être ambitieuse et visionnaire.

Concrètement, avec le développement du Puisoz Grand-Parilly et la progression de la population, nous savons que la capacité des collèges actuels sera rapidement limitée. Nous devons, dès aujourd'hui, identifier les terrains sur lesquels nous construirons demain des collèges.

Il existe encore des emprises foncières disponibles que nous aurions tout intérêt à réserver pour ne pas se retrouver, dans 10 ans, sans solution. L'actuel secteur de la Plaine des jeux n'a pas encore de destination définitive et pourrait accueillir l'implantation d'un collège, accompagné d'équipements sportifs, qui pourrait desservir effectivement Vénissieux et Lyon 8°.

Monsieur le Président, il nous paraît urgent de mettre une réserve sur ce genre de terrains, idéalement placés et disponibles pour notre Métropole de demain. C'est aussi cela, d'avoir de l'ambition éducative. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Avenir Métropole.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Vice-Président, chers collègues, voici un dossier ô combien positif et ô combien attendu dans nos communes. En effet, nous savons tous combien la question des conditions de scolarité est sensible pour les parents et on les comprend. Dans les communes, nous devons faire face à la demande en matière d'écoles maternelles et élémentaires, ce sont nos compétences, en tout cas bien sûr en ce qui concerne les bâtiments et le soutien à certains projets également mais nous sommes aussi concernés et interpellés sur d'autres établissements scolaires qui ne sont pas de compétence communale, en particulier les collèges.

Le collège est un moment déterminant pour l'enfant. Pourtant, voir ces élèves, quelques années après en difficultés au collège, c'est parfois très compliqué. Notre responsabilité à nous, collectivité, dans la lutte contre le décrochage scolaire, c'est d'offrir un cadre le plus adapté, le plus moderne possible et force est de constater de manière très factuelle qu'il y a un retard accumulé depuis de très longues années sur les collèges de l'agglomération, tant en termes d'entretien, de rénovation que de programmation.

Depuis sa création, la Métropole a repris les choses en main et c'est heureux. Évidemment, les problèmes sont tels que l'impatience est grande et nous devons y répondre et aujourd'hui, nous y répondons.

Pour ce qui est du collège Alain, je le dis, le projet avance, contrairement à ce qu'on dit de manière un peu irresponsable quand on ne connaît pas les dossiers. Il avance même bien et en lien avec les parents. Je souligne à ce sujet la forte mobilisation des services métropolitains et de notre collègue Éric Desbos. Nous nous sommes vus en configuration globale et ouverte avec les parents d'élèves et les enseignants, trois fois depuis décembre pour faire un état d'avancement des projets et pour débloquer de petits investissements qui améliorent grandement

le quotidien des élèves et des équipes. Nous travaillons aussi sur le changement d'image du collège, autre élément d'attractivité.

Sur cette question des collèges, on voit toute l'implication de la Métropole mais aussi toute la nécessité du lien avec les Maires, premiers à recevoir les inquiétudes et les doléances du terrain. Cette relation étroite ville/Métropole a permis de bâtir un projet basé sur l'écoute de tous.

La délibération l'indique, le collège Alain, c'est une rénovation, c'est une extension aussi que la Métropole construit à l'extérieur de la commune, sur un terrain voisin et desservi par le BUS (boulevard urbain sud) pour une raison majeure : la contrainte PPRT (plans de prévention des risques technologiques) qui pèse sur le foncier rendait impossible une extension à Saint Fons. Et c'est aussi un nouveau collège à Vénissieux qui concernera aussi des élèves de Saint Fons.

Je suis d'autant plus rassurée de cette délibération que, vous le savez bien, les rumeurs courent vite. Nous pourrions désormais indiquer clairement sa localisation, une localisation en proximité qui, là aussi, est accessible. L'avenir de nos enfants passe par ces investissements importants. Ce faisant, la Métropole s'affirme comme un acteur clé, aux côtés des autres acteurs, qui parfois peut-être oublie un peu vite qu'investir dans le bâtiment, ce n'est pas être un prestataire de service, c'est bien être au cœur de cette machine partenariale que devrait être la réussite éducative de tous.

Je lis et j'entends parler de collèges ghettos. Je sais bien combien l'attente a été grande. Je sais bien que les solutions provisoires peuvent inquiéter mais je pense qu'il faut regarder devant. Cette question sensible des collèges déchaîne les passions parfois les plus tristes mais l'indécence d'agiter les peurs ne résout rien.

Le sentiment de relégation, de ghettoïsation se base sur des faits réels mais il peut aussi être un frein puissant, alors que chacun doit savoir que la mobilisation de tous est bien réelle et surtout que chacun a son rôle à jouer dans sa propre vie.

Les collèges correspondent à un bassin de vie, à une carte scolaire et des temps de trajet. Si nous devons envoyer nos collégiens dans des arrondissements lyonnais, ce serait rallonger leur trajet et dégrader leur journée. Ce serait aussi avouer qu'on ne réussira jamais à instaurer une vraie mixité sociale au sein des quartiers populaires et que la seule solution est la fuite. Je ne l'accepte pas. C'est pour cela que je suis toujours très favorable aux projets qui ouvrent le territoire sur les secteurs voisins : les coopérations avec l'Opéra, les coopérations avec les Nuits de Fourvière, comme cela se passe au collège Alain cette année avec la Métropole.

L'égalité entre tous les territoires de notre Métropole est donc un point majeur, comme en atteste aussi les autres projets concernés par cette délibération. Comptez sur moi pour défendre l'action de la Métropole sur le sujet contre les attaques injustifiées. Comptez sur moi, bien sûr, pour suivre ces travaux car les habitants les attendent. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Éric Desbos quelques mots.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Simplement un petit mot, je voulais dire à madame Picard que l'on va poursuivre cette réflexion commune qu'on a eue sur la commune, qu'il ne faut pas s'inquiéter. Et puis, concernant le collège Elsa Triolet, effectivement on avait prévu une rénovation partielle et je ne souhaite plus qu'il y ait des rénovations partielles dans les établissements scolaires de notre Métropole. Cela ne donne pas toujours satisfaction. Donc on est en train de réétudier, pour Elsa Triolet, une rénovation totale. On ne connaît pas encore le coût, bien évidemment, vu que l'étude n'a pas été faite, mais on s'acheminera vers une rénovation totale.

Et concernant Aragon, bien évidemment, c'est un collège qui était déjà dans notre viseur, si je puis dire, en tout début de mandat. Pour le prochain mandat, bien évidemment, il sera certainement inscrit à la PPI (programmation pluriannuelle des investissements). Voilà un peu la réponse que je peux vous faire madame.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je mets aux voix ce dossier, en vous rappelant que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

"Dans le dispositif, 2° - Décide : , a),

il convient d'ajouter le chapitre 23 au chapitre 21."

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3597 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soif de République - Convention-cadre avec l'État 2019-2020 - Mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

M. LE PRÉSIDENT: Madame la Conseillère déléguée Jannot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3597. Madame Jannot, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée JANNOT, rapporteur : Monsieur le Président, cette dernière délibération concerne la convention-cadre avec l'État pour la mise en œuvre du dispositif "Soif de République". En effet, dans un contexte de remise en cause des valeurs républicaines, un plan gouvernemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme avait été présenté en mars 2018. La démarche "Soif de République" en est une déclinaison locale portée par la Préfecture du Rhône qui propose d'accompagner les communes dans l'élaboration d'un plan local. Chaque plan détaille un plan d'actions communales qui s'appuie sur des initiatives associatives qui œuvrent à la réappropriation par les habitants, des principes républicains.

La Métropole est sollicitée par la Préfecture pour intégrer la démarche et apporter son soutien financier à 4 communes pilotes : Givors, Rillieux la Pape, Saint Fons et Vaulx en Velin pour l'année 2019.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € par commune, soit 40 000 € au total pour contribuer au financement des plans territoriaux pour 2019.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de cinq minutes de temps de parole pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes très fiers de voir la Métropole de Lyon s'engager en mettant en place le dispositif "Soif de la République" proposé par l'État avec la signature de cette convention-cadre.

Dans cette période de remise en cause de notre pacte républicain et face à la montée de l'intolérance, nous saluons la volonté de notre collectivité de s'engager avec ce projet. Nous, élus métropolitains et de proximité, le voyons tous les jours : l'égoïsme, l'intolérance et les comportements incivils et irrespectueux des uns envers les autres se développent. Ce n'est qu'à travers une mobilisation de tous et à travers l'éducation et le faire ensemble que nous pourrions enrayer ces comportements qui nuisent gravement à la qualité de ce que l'on appelle couramment le "vivre ensemble", tout simplement notre vie sociale. Notre rôle en tant qu'élus est, en effet, de mettre tous les moyens en œuvre pour qu'à chaque occasion et que dans chacun de nos actes, nous défendions les principes intangibles qui constituent notre République.

Suite au plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme présenté en mars 2018 par le Premier Ministre, "Soif de la République" est effectivement un dispositif qui doit permettre d'accompagner des communes dans la mise en place d'un plan d'actions spécifiques autour de quatre thématiques qui nous paraissent essentielles :

- la mémoire et l'histoire alors que nous assistons à une recrudescence du négationnisme depuis plusieurs années,
- l'éducation aux médias et la cyber-vigilance, alors que nous devons faire face à la diffusion de plus en plus massive de fausses informations,
- la formation des agents publics, des acteurs associatifs et la sensibilisation des habitants,
- la culture et le sport qui peuvent être des relais de nos valeurs de la République.

Par cette démarche, l'État et la Métropole proposent aux communes qui viennent d'être citées, de définir un plan territorial dans le cadre d'une première phase d'expérimentation, avant un élargissement dès 2020. Il est indispensable que l'action de tous les acteurs soit coordonnée : État, collectivités ou sociétés civiles, nous devons tous agir dans la même direction pour que cette cause, qui dépasse très largement les seuls intérêts partisans, puisse progresser.

Ce dispositif n'est qu'une brique parmi d'autres. La Métropole et l'ensemble des communes doivent continuer de mettre en œuvre une politique globale pour l'éducation, les solidarités ou encore la rénovation urbaine, afin de garantir cette promesse républicaine d'égalité. Nous devons faire vivre la République dans chacune de nos politiques. Le groupe Centre démocrate Lyon Métropole votera donc ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : C'est la Métropole autrement qui interviendra pour nous.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée aujourd'hui par la Métropole concerne le dispositif "Soif de République", cela a été rappelé par le rapporteur, qui

est une déclinaison préfectorale du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui a été présenté en 2018 par le Premier Ministre.

Notez que cette délibération, qui était déjà à l'ordre du jour du Conseil de mars dernier, avait finalement été retirée. Elle nous est à nouveau proposée aujourd'hui dans une version assez similaire, un premier paragraphe assez confus en moins. Toutefois, des interrogations persistent. De quoi relève exactement "Soif de République" ? Car à la lecture de la délibération et de la convention-cadre annexée, on ne voit pas très bien. S'agit-il d'actions d'éducation aux valeurs républicaines ? S'agit-il d'actions d'intégration ? S'agit-il de politique de la ville ? A moins qu'il ne s'agisse de lutte contre la radicalisation ? Ou encore d'égalité femmes-hommes ?

J'attire d'ailleurs votre attention sur la façon dont le lien est ici fait entre dérives identitaires, fondamentalismes et atteintes aux droits des femmes. Ce n'est pas neutre et il ne faudrait pas, par des raccourcis rapides et des sous-entendus malencontreux, peu contextualisés, peu développés, peu expliqués, que cela provoque l'inverse de ce qu'est censé combattre un plan contre le racisme et l'antisémitisme. Racisme et antisémitisme qui, comme chacun le sait, se nourrissent d'amalgames, de préjugés et de représentations et que nous avons collectivement tout intérêt à ne pas relayer.

Il est toujours tentant de jeter l'opprobre sur d'autres mais pour le faire, encore faut-il soi-même être exemplaire. À titre d'illustration : la dernière enquête de l'INED (Institut national d'études démographiques) sur les violences sexuelles confirme qu'elles concernent tous les milieux sociaux et que ce sont les femmes cadres, exerçant des professions intellectuelles supérieures, qui déclarent le plus avoir subi des agressions sexuelles. La recherche scientifique est toujours éclairante et les enjeux liés à lutte contre le sexisme et à l'égalité femmes-hommes en général, sont bien trop importants pour être circonscrits à tel ou tel domaine, à tel ou tel milieu, à tel ou tel groupe en particulier.

Ce qui est assez net en revanche avec "Soif de République", c'est ce qu'il n'est pas. À l'évidence, il ne s'agit pas de lutte contre les discriminations puisque du terme même, il n'est nullement fait mention. Voilà qui a de quoi surprendre quand on entend combattre le racisme, surprenant et bien regrettable aussi. D'autant plus que le plan officiel du Gouvernement demande bel et bien la réalisation d'au moins 50 plans territoriaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Vous le savez comme moi, les mots ont un sens, leur omission aussi. La première façon d'invisibiliser un problème est de ne pas le nommer. C'est loin d'être anodin mais si c'est un oubli, il n'est jamais trop tard.

L'autre grande absente de la délibération, c'est l'égalité, ce qui, là encore, a de quoi surprendre quand on souhaite promouvoir les valeurs de la République. L'égalité est pourtant la première d'entre elles, la plus difficile aussi à appliquer car l'égalité ne se décrète pas, elle se construit. C'est la demande que nous formulons nos concitoyens et nos concitoyennes et il serait temps peut-être de l'entendre.

Le dernier rapport de la commission nationale consultative des droits de l'Homme sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie montre combien les enjeux sont encore devant nous et que, si la tolérance globale progresse dans la société, en particulier chez les jeunes générations, elle s'accompagne, dans le même temps, d'une augmentation des manifestations racistes -actes et propos- et d'une persistance des discriminations ethno-raciales liées à une couleur de peau, à l'origine ou à une religion réelle ou supposée, qui sapent ainsi l'accès aux droits fondamentaux, à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, comme nous avons pu le mesurer à Villeurbanne dans différents testings au logement ou encore au crédit bancaire. Nous sommes bien là au cœur des enjeux d'égalité et il serait temps de les voir.

Aujourd'hui, plusieurs dizaines de collectivités en France mènent une politique volontariste et structurée contre les discriminations, elles sont pour beaucoup rassemblées au sein d'un réseau d'élus locaux.

Nous ne pouvons qu'encourager la Métropole à s'inscrire à son tour dans ce mouvement et à montrer l'exemple. L'enjeu est majeur car, pour notre pays, pour notre République et pour les personnes qui les vivent, les discriminations sont un véritable fléau.

Alors, pour résumer, proclamer sa soif de République, c'est bien, on ne peut, sur le principe évidemment, qu'y adhérer, encore faut-il qu'elle s'accompagne d'une réelle faim d'égalité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Un temps de parole de cinq minutes pour le groupe Avenir Métropole.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Vice-Président, chers collègues, voici un projet pleinement en lien avec la vocation de notre Métropole : mettre l'humain dans toutes ses politiques, veiller à garantir les équilibres en tous et donc à mettre en pratique les principes de liberté, égalité, fraternité.

Je parle avec d'autant plus de conviction de ce dossier que la Ville de Saint Fons est présente dans les instances de pilotage et de conception de ce projet depuis l'origine.

Quelle est l'idée ? L'idée est bien de lutter pour et non plus simplement contre, pour l'égalité, pour le respect des principes républicains. Pendant longtemps, nous avons lutté contre les dérives diverses, contre les haines, contre les discriminations et pourtant... Et pourtant, depuis des années, on voit monter les divisions, on voit monter la haine, les actes et les propos inacceptables. Rien n'a changé si ce n'est qu'on parle davantage de ces sujets, ce qui est déjà bien mais demeure encore insuffisant.

Nous devons dès lors passer à une action positive qui vise à promouvoir les bons comportements, les projets qui tissent le lien social et défendent les valeurs républicaines. Pour lutter contre la haine, mettons au centre du débat les bons comportements. Apprenons-les, valorisons-les. L'égalité se proclame depuis longtemps, elle doit se vivre dans la réalité désormais pour tous. Nous le faisons au quotidien dans nos missions d'élus, dans nos villes, dans notre Métropole et nous pouvons encore le développer.

La discrimination est de plusieurs formes, elle se fait en fonction du genre, des origines, elle est aussi territoriale. Les axes de travail que sont mémoire et histoire, l'ouverture sur le monde, l'éducation aux médias et la cyber-vigilance, la culture et le sport permettent de toucher les populations dans la diversité de leur âge et de leur activité. En effet, la lutte pour l'égalité est un travail du quotidien. Elle ne peut être le seul fait des politiques ciblées. Elle doit être à l'esprit de tous, tout le temps dans chaque politique.

Ce qui nous a poussé, à Saint Fons, à nous lancer dans ce projet, c'est notre projet Femmes 365, qui voulait promouvoir la mixité, la place des femmes en permanence et partout, et pas simplement par une action ponctuelle "Femmes". La logique est ici la même.

Je tiens à rappeler que, si la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) lance chaque année des appels à projets pour les associations et EPC (établissement public de coopération) dans le cadre des projets de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les haines, les collectivités territoriales ne pouvaient pas prétendre à ces financements, sauf très rares exceptions.

A travers ce projet "Soif de République", c'est donc la première fois que l'État, la Métropole et des villes s'associent pour mener des actions à destination de tous les publics et pas seulement pour les habitants des quartiers bénéficiant des financements de la politique de la ville sur cette question de l'égalité.

Soyez donc assurés que ce soutien que la Métropole apporte sera bien employé. Je souhaite par ailleurs que ce projet puisse s'étendre par la suite à d'autres communes. Je le redis, la lutte pour l'égalité, c'est un problème partout et c'est un sujet pour tous. Notre groupe votera donc avec enthousiasme ce projet. Oui, nous avons soif de République. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, permettez-moi à mon tour de vous dire combien est important pour une collectivité comme la nôtre de se pencher sur les sujets de société.

Bien sûr les collectivités locales sont souvent associées aux questions du bâti, aux questions des politiques sociales, moins souvent sur les questions et les crispations que traverse toute la société française. Et il me semble aujourd'hui déterminant que la Métropole et que des communes fassent le choix de se pencher aussi sur les questions de la République.

On a pu l'observer, désormais depuis longtemps, les sujets que l'on pensait consensuels et comme évidents, ceux du triptyque républicain, ceux de la laïcité, ont fait de nouveau débat dans notre pays, parfois de la façon la plus douloureuse possible. Et c'est dès 2015 que François Hollande lance le grand plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme porté par la DILCRAH et son Préfet Clavreul.

En 2015 il y a une volonté évidente, celle de se dire qu'il faut que des sujets aussi importants que ceux-là, du racisme et de l'antisémitisme, ne soient pas simplement des sujets dans des cénacles fermés avec des spécialistes mais bien que les habitants s'en saisissent. Et cela rejoint une initiative plus territoriale et plus locale qui était celle que portait la Ville de Vaulx en Velin dès 2014 qui a lancé son plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations en partenariat avec les services de l'État, la Métropole de Lyon, les associations structurantes comme la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), le Défenseur des droits et puis les associations de la commune.

Avec quel enjeu finalement ? Celui de se dire que, partout sur nos territoires, nous pouvions, nous collectivités locales, être en capacité de parler de sujets si difficiles que l'on préfère le plus souvent les éviter et mieux enrober les choses pour éviter parfois ce que l'on craint, à savoir les confrontations.

Quatre ans plus tard, voilà qu'à l'image du plan territorial de Vaulx en Velin, le Premier Ministre actuel a lancé 50 plans territoriaux et c'est dans ce cadre que la Métropole de Lyon a souhaité s'inscrire. Vous comprendrez que je m'en réjouis.

Je m'en réjouis parce que ces plans ne peuvent pas concerner que les villes populaires et les quartiers populaires. J'avoue que rarement je parle des fonctions antérieures que j'ai occupées mais cette fois-ci je le ferai. Lorsque j'étais Secrétaire d'État à la Ville, j'ai eu l'occasion d'accompagner les comités interministériels égalité et citoyenneté et j'ai pu me rendre compte combien, sur tout le territoire national, la question d'égalité mais aussi la question de la République était un sujet important et que, partout en France, et pas seulement dans les quartiers populaires, la question du repli sur soi de son identité se posait.

Il me semble aujourd'hui que ce sujet ne peut pas être absent de notre grande Métropole et, au travers de cette convention "Soif de République", signée avec la Métropole de Lyon mais signée aussi avec la Communauté de communes des pays d'Ozon, ce sont bien des territoires différents qui vont être concernés et dont j'espère évidemment que la rencontre permettra de pouvoir avancer.

Et permettez-moi avant de conclure de partager encore une fois l'expérience de Vaulx en Velin, forcément je reste un peu dans l'exercice chauvin, dans l'expérience de Vaulx en Velin, nous avons pu illustrer deux choses, d'abord que les questions de mémoire apparaissant dans le projet "Soif de République" sont essentielles, nous avons aujourd'hui un pays dont les histoires sont multiples et diverses et il est nécessaire d'en partager une mémoire commune pour que ce ne soit pas des mémoires individuelles qui s'affrontent mais bien des mémoires que l'on partage pour que ce soit la mémoire, bien sûr de notre pays et des grands événements du monde. Cela me semble essentiel à la cohésion.

Le deuxième enjeu de cette convention est d'associer les habitants, c'est essentiel, et que nous puissions, nous, chacun à l'échelle de nos communes, faire en sorte que les habitants se passionnent et s'intéressent au sujet et j'en veux pour preuve qu'à Vaulx en Velin, désormais avec l'appel à projets que nous avons monté, des groupes d'habitants et des associations maintenant proposent des débats, des repas, des rencontres autour des questions de racisme, d'antisémitisme et de discriminations là où, autrefois, on aurait pu penser que, dans les quartiers populaires, se coalisaient les problèmes, moi j'affirme que les quartiers populaires produisent leurs propres anticorps contre les tenants d'un développement séparé et qu'à l'échelle de la Métropole désormais, nous aurons la capacité de pouvoir mener de belles politiques publiques pour un meilleur vivre-ensemble et que ce sera l'honneur de notre Métropole de Lyon.

Le groupe Socialistes républicains métropolitains votera cette convention. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Madame Jannot, quelques mots ?

Mme la Conseillère déléguée JANNOT : En effet, le constat est difficilement consultable, on n'en fait jamais assez en matière de racisme, d'égalité ou d'antisémitisme, ce qui importe, c'est d'être dans la complémentarité avec les actions de cohésion sociale et politique de la ville, ce sera tout l'enjeu des comités de pilotage territoriaux qui devront répondre au mieux aux difficultés propres de chacune de ces quatre communes. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée JANNOT.

M. LE PRÉSIDENT : Nous arrivons au terme de cette première séance, chers collègues et donc, nous nous retrouvons à 13 h 30.

La séance est levée à 12 h 45.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 4 novembre 2019.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Marc Grivel

Elsa Michonneau

Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 8 juillet 2019 à 13 heures 30

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 4)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Communication</i> de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 11 avril 2019 et le 6 juin 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2019-3664)	(p. 5)
<i>Annexe</i> : Vœu déposé par les groupes Socialistes et républicains métropolitains, Les Républicains et apparentés, Synergies-Avenir, Avenir Métropole, La Métropole Autrement, Communiste, Parti de gauche et républicain, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Europe Écologie-Les Verts et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Centre démocrate Lyon Métropole, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche, Socialistes et apparentés, Métropole et territoires et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) pour la libération de Tuna Altinel et la liberté d'expression en Turquie, ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2019-3701	
* interventions	(p. 50)
* vœu	(p. 52)

Les textes des délibérations Les délibérations n° 2019-3664 à 2019-3682 et 2019-3684 à 2019-3701 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 46 (Juillet 2019).

N° 2019-3664	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 11 avril 2019 et le 6 juin 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -</i>	(p. 5)
N° 2019-3701	<i>Vœu présenté par les groupes Socialistes et républicains métropolitains, Les Républicains et apparentés, Synergies-Avenir, Avenir Métropole, la Métropole autrement, Communiste, Parti de gauche et républicains, UDI et apparentés, Europe Écologie-Les Verts et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Centre démocrate Lyon Métropole, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche, Socialistes et apparentés, Métropole et territoires et GRAM -</i>	(p. 50)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3665	<i>Répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) 2019 -</i>	(p. 11)
N° 2019-3666	<i>Exonération de contribution économique territoriale (CET) pour les librairies -</i>	(p. 14)
N° 2019-3667	<i>Garantie annuelle Agence France locale (AFL) 2019 -</i>	(p. 6)
N° 2019-3668	<i>Inventaire comptable - Sortie des biens de faible valeur -</i>	(p. 7)

N° 2019-3669	<i>Mise en place du dispositif PayFIP pour les factures émises par la collectivité -</i>	(p. 7)
N° 2019-3670	<i>Convention de participation pour la mise en oeuvre d'un contrat de protection sociale de prévoyance au profit du personnel de la Métropole de Lyon pour une durée de 6 ans -</i>	(p. 7)
N° 2019-3671	<i>Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Nathalie Perrin-Gilbert, Conseillère métropolitaine -</i>	(p. 7)
N° 2019-3672	<i>Attribution d'une subvention à l'entreprise Rue89Lyon pour le projet de concours de nouvelles "Métropole de Lyon, des nouvelles de 2050" -</i>	(p. 7)
N° 2019-3673	<i>Lyon - Marchés de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement et autorisation de signer les accords-cadres de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
N° 2019-3674	<i>Lyon 7° - Société Lyon parc auto (LPA) - Création d'une filiale dans le cadre du projet d'Hôtel logistique urbaine (HLU) - Port Edouard Herriot -</i>	(p. 15)
N° 2019-3675	<i>Sécurité routière - Attribution d'une subvention à l'association Réagir - L'enfant et la rue -</i>	(p. 17)
N° 2019-3676	<i>Plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale de la Presqu'île de Lyon suite aux impacts du mouvement des Gilets jaunes - Signature d'une convention tripartite entre la Métropole de Lyon, l'Etat et la Ville de Lyon -</i>	(p. 19)
N° 2019-3699	<i>Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2019 -</i>	(p. 7)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-3677	<i>Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens pour leurs actions 2019 -</i>	(p. 8)
N° 2019-3678	<i>Corbas, Dardilly - Politique agricole - Attribution de subventions d'équipement à 2 projets dans le cadre du plan de développement rural (PDR) -</i>	(p. 8)
N° 2019-3679	<i>Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) 2019-2023 - Validation du programme d'actions et d'un modèle-type d'appel à projets -</i>	(p. 25)
N° 2019-3680	<i>Charbonnières les Bains, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Bron, Vénissieux, Lyon - Lutte contre la maladie de Lyme - Attribution d'une subvention à VetAgro Sup pour l'étude sur la présence des tiques dans les parcs de Lacroix-Laval, Parilly et Tête d'Or en partenariat avec la Ville de Lyon et l'Agence régionale de santé (ARS) -</i>	(p. 28)
N° 2019-3681	<i>Association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 -</i>	(p. 28)
N° 2019-3682	<i>Lyon - Dispositif de propreté des Berges du Rhône - Avenant n° 1 à la convention conclue avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 8)
N° 2019-3683	<i>Déchets - Programme d'actions en faveur de la prévention des déchets ménagers - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'environnement et la maîtrise d'énergie (ADEME) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - CE DOSSIER N'A PAS ÉTÉ SOUMIS AU VOTE</i>	
N° 2019-3684	<i>Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMA) au titre de son programme d'actions 2019 -</i>	(p. 9)
N° 2019-3685	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 9 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 9)
N° 2019-3686	<i>Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Avis de la Métropole de Lyon sur la modification des statuts -</i>	(p. 9)
N° 2019-3687	<i>Lyon 1er - Quai de la Pêcherie - Travaux sur les réseaux d'assainissement dans le cadre de la gestion patrimoniale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2019-3688	<i>Sathonay Village - Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la montée du Village - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2019-3689	<i>Fontaines sur Saône - Travaux sur les réseaux de collecte et ouvrages du système d'assainissement de la station d'épuration de Fontaines sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 9)

N° 2019-3690	<i>Meyzieu - Modernisation de la station d'épuration (STEP) de Meyzieu (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 36)
N° 2019-3691	<i>Programme de restauration du Rhône à Miribel Jonage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et d'EDF -</i>	(p. 9)
N° 2019-3692	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Liaison des réservoirs d'eau potable : Mont Thou/Paillet/Letra - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2019-3693	<i>Réhabilitation des dessableurs cathédrale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2019-3694	<i>Projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Avis de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 37)
N° 2019-3695	<i>Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition de moyens logistiques par la Métropole de Lyon pour l'année 2019 -</i>	(p. 10)
N° 2019-3696	<i>Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Convention de participation financière aux équipements publics avec la société Est Métropole habitat (EMH) et la société Cogedim Grand Lyon -</i>	(p. 10)
N° 2019-3697	<i>Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure zone d'aménagement concerté (ZAC) et hors ZAC rue Servient, place de Francfort, rue Flandin, tunnel Vivier Merle et boulevard Vivier Merle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)
N° 2019-3698	<i>Bron - Terrillon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2019-3700	<i>Lyon 5° - Fondation Fourvière - Adhésion à la fondation -</i>	(p. 10)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 8 juillet 2019 à 13 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 25 juin 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burriland (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Mmes Rabatel (pouvoir à Mme Cochet), Peillon (pouvoir à Mme Laurent), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Barret (pouvoir à M. Moroge), Mme Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Dercamp), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Moroge (pouvoir à M. Charmot), Odo (pouvoir à M. Rantonnet), Mmes Tifra (pouvoir à M. Chabrier), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Balas), Gardon-Chemain (pouvoir à M. Girard), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra),

Mme Runel (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Sannino (pouvoir à Mme Brugnera), M. Sécheresse (pouvoir à M. Sannino).

Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de sept commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- suite à la constitution du groupe "Avenir Métropole",
- suite à diverses demandes de changement d'affectations,

vous disposez, sur vos pupitres, d'un état récapitulatif des modifications effectuées sur la composition des commissions thématiques.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication de sorte que celles-ci puissent être effectives en vue de notre prochaine séance.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2019-3664 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 11 avril 2019 et le 6 juin 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 11 avril 2019 au 6 juin 2019 en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres et qui font l'objet du dossier n° 2019-3664.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention suivante : cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Merci monsieur le Président. Un vieux proverbe chinois dit "il vaut mieux voir une fois que de dire cent fois". C'est la raison pour laquelle je me suis permis de vous projeter ce petit clip qui a été réalisé par les services de la Métropole.

Effectivement, nous allons aujourd'hui parler de l'ambroisie. Je vous fais une brève présentation de l'ambroisie que vous connaissez tous.

L'ambroisie à feuilles d'armoise est l'espèce d'ambroisie la plus répandue en France métropolitaine. Originaires d'Amérique du Nord, elle nous est parvenue au milieu du XIX^{ème} siècle, elle s'est développée le long du 45^{ème} parallèle et notamment dans la région Rhône-Alpes, sur de nombreux types de sols, tels que les parcelles agricoles, les bords de routes et de rivières, les zones de chantiers, les terrains vagues et délaissés.

Son cycle annuel est très simple : sortant de terre en avril-mai, elle "monte" en feuilles jusqu'au milieu du mois de juillet. Ses florescences apparaissent alors. La dispersion des grains de pollen fortement allergisants débute fin juillet-début août. Des centaines de millions, voire des milliards d'entre eux sont alors portés par le vent sur plusieurs dizaines de kilomètres.

Début octobre, chaque pied produit entre 1 000 et 1 500 graines qui se répartissent autour de lui sur un rayon d'environ 1 mètre à 1,50 mètre. Chacune de ces graines peut dormir plusieurs années. Nos amis Canadiens estiment qu'elles peuvent dormir jusqu'à 40 ans.

En ce qui nous concerne, la région Rhône-Alpes est historiquement la plus touchée. C'est en effet en Saône et Loire que cette plante est apparue dans un herbier en 1863.

Aujourd'hui, d'après une récente étude de l'ORS (Observatoire régional de la santé), 12 à 13 % de la population de notre région Auvergne-Rhône-Alpes serait devenue allergique, soit plus de 600 000 personnes, ce qui aurait coûté, en 2018, 41 M€ à l'Assurance maladie, hors la MSA (Mutualité sociale agricole) et hors l'ASSI (assurance soins de santé et indemnités).

Pour notre seule Métropole, environ 170 000 personnes sont allergiques à ce pollen, ce qui, d'après l'ARS (Agence régionale de santé) aurait coûté aussi en 2018 environ 11 M€ hors MSA et hors ASSI.

Les moyens de lutte sont de deux catégories :

- d'abord curatifs : arrachage des plants jusqu'à fin juin, début juillet pour les petits linéaires, déchaumage avant fin juillet pour les agriculteurs, coupes à l'épaveuse pour les grandes surfaces (de début juin à mi-septembre, afin d'empêcher la plante de refaire ses graines au mois d'octobre) ;
- préventifs : créer un couvert végétal en effectuant des semis d'automne (gazons, prairies, moutarde, céréales d'hiver, etc.).

Jusqu'à maintenant, et avec l'appui de l'ARS, du RNSA, (Réseau national de surveillance aérobiologique), de l'Observatoire des ambrosies et de nos 106 référents communaux (je rappelle que notre Métropole implique 106 personnes plus un certain nombre d'adjoints dans nos mairies) nos actions ont essentiellement porté sur :

- l'information du public par diverses manifestations afin d'inciter nos concitoyens à arracher et à signaler au moyen de la plateforme "signalements ambrosie" les plants qui sont relevés lors de déplacements pédestres ou cyclistes ;
- l'information des professionnels de santé par la diffusion de flyers et d'affichettes à placer dans les cabinets et les officines ;
- la formation des agents et les interventions de nos services de la propreté et de la voirie.

Il est à souligner la constante implication des services de notre Métropole que je tiens ici à remercier :

- la DDUVCV (direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie) avec les directions du développement durable, de la propreté et de la voirie,
- la DSHE (direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation) et notamment son service promotion de la santé.

Je voudrais aussi bien sûr remercier les deux Présidents successifs de notre Métropole, le Vice-Président Thierry Philip et les Maires de nos communes qui, tout au long de mon mandat, m'ont apporté leur soutien sans faille.

L'éradication de l'ambrosie n'ayant pas de conséquence sur la biodiversité, puisqu'il s'agit d'une plante exogène sans prédateur connu dans notre pays, devient un véritable problème de santé publique. Peut-être pourrions-nous, dans un avenir proche, réfléchir à en confier la gestion au service santé de la DSHE, à l'instar de ce qui se fait déjà pour les Villes de Lyon, Vaulx en Velin et Vénissieux.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Diamantidis. Merci pour votre intervention mais merci aussi parce que votre action autour de l'ambrosie ne se résume pas à un exposé pendant le Conseil mais à votre présence sur beaucoup d'événements, dans de nombreuses communes, y compris dans nos nombreux arrondissements lyonnais donc je voulais vous en remercier ici.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3667 - Garantie annuelle Agence France locale (AFL) 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur du dossier numéro 2019-3667. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : La première délibération concerne un rituel annuel concernant la garantie annuelle à l'Agence France locale et c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Brumm.

M. le Vice-Président BRUMM : Un seul mot pour dire qu'en tant que Président du conseil de surveillance de l'Agence France locale, je ne prendrai pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Ainsi que monsieur Max Vincent et madame Karine Dognin-Sauze qui sont membres de l'assemblée générale.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Karine DOGNIN-SAUZE et M. Max VINCENT, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale et M. Richard BRUMM, en sa qualité de Président du conseil de surveillance de l'AFL, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2019-3668 - Inventaire comptable - Sortie des biens de faible valeur - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2019-3669 - Mise en place du dispositif PayFIP pour les factures émises par la collectivité - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2019-3671 - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Nathalie Perrin-Gilbert, Conseillère métropolitaine - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2019-3672 - Attribution d'une subvention à l'entreprise Rue89Lyon pour le projet de concours de nouvelles "Métropole de Lyon, des nouvelles de 2050" - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2019-3699 - Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3668, 2019-3669, 2019-3671, 2019-3672 et 2019-3699. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Ces rapports ont obtenu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, madame Nathalie PERRIN-GILBERT n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3671, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3670 - Convention de participation pour la mise en oeuvre d'un contrat de protection sociale de prévoyance au profit du personnel de la Métropole de Lyon pour une durée de 6 ans - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2019-3670. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2019-3673 - Lyon - Marchés de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement et autorisation de signer les accords-cadres de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur du dossier numéro 2019-3673. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Président KIMELFELD, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent momentanément : Il n'est pas là. Il n'y avait pas d'opposition. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent momentanément.

II - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-3677 - Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens pour leurs actions 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2019-3678 - Corbas - Dardilly - Politique agricole - Attribution de subventions d'équipement à 2 projets dans le cadre du plan de développement rural (PDR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3677 et 2019-3678. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Lucien BARGE, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône et de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3677 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3682 - Lyon - Dispositif de propreté des Berges du Rhône - Avenant n° 1 à la convention conclue avec la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2019-3682. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2019-3684 - Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMA) au titre de son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2019-3684. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

N° 2019-3685 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 9 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3686 - Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Avis de la Métropole de Lyon sur la modification des statuts - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3687 - Lyon 1er - Quai de la Pêcherie - Travaux sur les réseaux d'assainissement dans le cadre de la gestion patrimoniale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3688 - Sathonay Village - Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la montée du Village - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3689 - Fontaines sur Saône - Travaux sur les réseaux de collecte et ouvrages du système d'assainissement de la station d'épuration de Fontaines sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3691 - Programme de restauration du Rhône à Miribel Jonage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et d'EDF - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3692 - Saint Didier au Mont d'Or - Liaison des réservoirs d'eau potable : Mont Thou/Paillet/Letra - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-3693 - Réhabilitation des dessableurs cathédrale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3685 à 2019-3689 et 2019-3691 à 2019-3693. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

III - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2019-3695 - Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition de moyens logistiques par la Métropole de Lyon pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur du dossier numéro 2019-3695. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-3696 - Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Convention de participation financière aux équipements publics avec la société Est Métropole habitat (EMH) et la société Cogedim Grand Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-3698 - Bron - Terrailon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3696 et 2019-3698. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, compte tenu de sa qualité de membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3696, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2019-3700 - Lyon 5° - Fondation Fourvière - Adhésion à la fondation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - missions territoriales

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Képénékian comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3700. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la Conférence des Présidents*

N° 2019-3665 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3665. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Ce rapport a trait à la répartition de la dotation de solidarité communautaire. Il a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe la Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, la DSC est un outil financier qui a une double origine. Puisque le rapporteur a été particulièrement rapide, c'est bien de rappeler cela. C'est un outil qui visait à promouvoir et à faciliter la construction intercommunale et c'est un outil de la politique de la ville qui vise à développer une péréquation interne et à tenir compte des disparités de ressources et de charges entre les communes.

Cette double origine se retrouve aujourd'hui dans la pluralité des critères utilisés pour assurer la répartition de la DSC. Mise en place en 1997, ce qui fait déjà quelque temps, la DSC bénéficiait à l'origine aux 20 communes les moins favorisées. En 2003, suite à l'adoption de la fiscalité professionnelle unique, les modalités de calcul ont été modifiées. La DSC comportait alors trois parts : la solidarité intercommunale, l'intéressement aux activités économiques et une garantie de croissance.

En 2012, suite à la suppression de la taxe professionnelle, les critères ont été à nouveau redéfinis : quatre fractions péréquatrices liées à la richesse communale, le logement social, le revenu, le minimum de ressources ; deux fractions non péréquatrices : intéressement au développement économique et population ; et deux fractions d'ajustement liées à l'évolution du montant et au prélèvement de ce que l'on appelle "gens du voyage".

Tout cela apparaît aujourd'hui, vous avez pu vous en rendre compte en m'écoutant, extrêmement complexe pour une dotation qui représente moins de 1 % de la dépense de fonctionnement de la Métropole. La délibération présentée pose le principe d'une nécessaire révision de la dotation de solidarité communautaire en faisant état d'un processus long et conduit suite à un travail concerté avec les communes.

Sur ce dernier point, au moins, il peut sembler que nous soyons mal partis puisque la délibération arrive aujourd'hui au Conseil de la Métropole sans qu'aucune concertation n'ait été engagée ni au sein de l'Exécutif, ni avec les communes dans le cadre, par exemple, de la Conférence métropolitaine des Maires. Le fait est pourtant que la sédimentation des critères, l'extension de l'outil à l'ensemble des communes traduit la superposition de différents objectifs politiques intervenus dans la répartition de cette dotation.

Elle est faible en montant puisqu'elle représente aujourd'hui moins de 16 € par habitant à l'échelle de la Métropole, première chose et elle est distribuée de manière très inégale entre les communes : 135 € par habitant à Albigny sur Saône, 14 € à Champagne au Mont d'Or, moins de 6 € à Lyon ou à Irigny, 19 € à Villeurbanne et 12 € à Vénissieux. Il est nécessaire de revoir la répartition, on peut effectivement en convenir, encore faut-il déterminer au service de quels objectifs cette révision doit se faire.

Sur ce point, la délibération apporte une réponse en relevant que les ressources communales insuffisamment dynamiques peuvent rendre plus difficile un développement harmonieux, on peut l'entendre, cela peut être effectivement un objectif. Cependant, dès l'objectif posé, la traduction technique aboutit à une composante variation de population qui représente moins de 20 % de la somme supplémentaire.

Certainement faut-il revoir le montant global de cette dotation. Mais y avait-il véritablement nécessité de le faire dans cette temporalité en dehors notamment du processus budgétaire, puisque ce n'était aucunement prévu dans les BP (budgets primitifs) de cette année pour un montant notable mais néanmoins limité, et en essayant immédiatement de neutraliser certains effets des nouveaux critères que l'on souhaite utiliser ?

Donc cette délibération, et j'en terminerai par-là, soulève directement et indirectement deux sujets qui restent pleinement devant nous : la question de la répartition des impacts du développement métropolitain sur le territoire et la capacité différenciée des communes d'assurer l'accompagnement de ce développement. Si l'on prend la seule question du développement démographique, c'est quel impact par exemple sur les besoins en matière de construction scolaire ? C'est un exemple.

Deuxième sujet, l'interaction financière croissante entre les communes et la Métropole dans leurs ressources, leurs fiscalités, leurs investissements et leurs interventions au sens large, dans quel cadre, cette interaction est-elle définie ? Dans quel pacte financier et fiscal et surtout au service de quel projet politique ? La correction à la marge qui est proposée aboutit à un plus pour tous. En ce sens, chacun sans doute va être amené à la voter, une sorte de cerise sur le gâteau, et dans ce sens elle est donc faite pour satisfaire tout le monde. Cependant, elle répond bien mal aux vrais enjeux de péréquation que doit porter le projet métropolitain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, un mot au sujet de cette dotation de solidarité communautaire avec une augmentation de 7 M€ répartis entre les 59 communes de la Métropole en fonction des critères de répartition fixés en 2011 et rappelant que cette dotation était gelée depuis 2014.

Aujourd'hui, par cette délibération, les communes de la Métropole voient leurs ressources augmentées, certaines de manière conséquente, en raison bien sûr de leur croissance démographique. Cependant, il conviendra de revoir les critères de répartition de cette dotation car beaucoup d'indicateurs évoluent. Il y aura lieu aussi de réactualiser ces critères ainsi que leur pondération entre le potentiel financier, l'effort fiscal, le nombre de logements sociaux, le développement économique, et bien sûr la population, et peut-être aussi examiner d'autres critères plus spécifiques liés à certaines particularités des communes. En effet, beaucoup de communes du nord-ouest lyonnais sont impactées à travers le PLU-H (plan local de l'urbanisme et de l'habitat) par la préservation et la réservation de zones naturelles et agricoles qui contribuent à la préservation de l'environnement et à la qualité du cadre de vie de notre collectivité.

Ceci étant, bien évidemment, les communes sont aussi de ce fait bloquées dans leur développement et c'est vrai que beaucoup de communes du nord-ouest apportent aussi leur contribution à l'environnement pour toute la Métropole. Et cela doit être aussi pris en compte, je pense, et c'est important.

Deuxième point, il faut aussi lier cela avec la réforme de la fiscalité locale qui est envisagée par le Gouvernement. Vous savez que la taxe d'habitation a été supprimée et que le Gouvernement envisage de répartir une partie de la taxe foncière bâtie qui allait au Département, donc une partie à la Métropole, et qui reviendra aux communes. Donc, tout cela doit être réactualisé et pris en compte sachant aussi, et cela a été dit, que les communes ont souvent à faire face, de par leur développement démographique, à la construction d'écoles, ce qui coûte très cher, l'équipement sportif et culturel, et donc cela aussi, il faut que ce soit pris en compte. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur cette délibération par laquelle la Métropole réaffirme son soutien à nos communes dans la réalisation de leurs missions, auprès de leurs habitants, réaffirme l'importance du rôle de la commune et réaffirme le projet d'une Métropole solidaire que nous faisons ensemble.

La revalorisation de cette dotation de solidarité communautaire de plus de 30 % vise à accompagner le développement de notre territoire en apportant un soutien supplémentaire à son échelon de proximité, en tenant compte des identités des villes quand on n'a pas la chance d'avoir des espaces naturels généreux, il y a aussi des contraintes au développement dont il faut tenir compte par plus de solidarité.

Cette augmentation a pour objectif d'aider nos mairies à renforcer leurs actions de proximité et à poursuivre leurs efforts dans la production des équipements et des politiques publiques pour répondre aux besoins de notre population grandissante et aux nouvelles attentes de nos concitoyens. Ce choix fait par la Métropole, s'il est rendu possible par la bonne santé financière de notre institution comme l'ont démontré les débats précédents sur le compte administratif, affirme aussi notre volonté d'établir un véritable contrat partenarial avec chacune de nos communes dans un esprit de dialogue et un esprit de co-construction, un contrat qui permet de garantir le développement économique et humain de notre agglomération et le renforcement de la qualité de service public rendu à nos habitants. Il s'agit là d'une étape supplémentaire dans la mise en place d'un maillage plus juste et plus efficace de notre agglomération, basé sur un développement au service de tous.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera donc naturellement ce rapport qui marque une nouvelle étape dans le déploiement de la gouvernance d'une Métropole de proximité, d'une Métropole solidaire, une Métropole dont nous souhaitons poursuivre ainsi le développement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENT : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, quelle joie et quelle immense surprise de constater qu'à neuf mois des élections, la Métropole entrouvre son portefeuille !

Cette attitude particulièrement responsable et sans aucun doute dénuée d'intérêt politicien représente, il est vrai, tellement le nouveau monde.

Alors oui, évidemment nous voterons cette délibération, ce qui vous permettra bien évidemment de claironner devant la presse à quel point vous parvenez à obtenir l'unanimité sur des dossiers si difficiles.

Toutefois, une question, et pas des moindres, demeure. Vous nous expliquez qu'il est prévu une concertation pour réformer le mode de calcul de la DSC. Dans le nouveau monde, réformer, c'est un synonyme de "sabrer", précisons-le à ceux qui liraient les documents au premier degré. Et cette concertation, vous vous gardez bien de donner la moindre précision sur ce qu'elle recoupe, sur les acteurs qu'elle implique, sur la façon dont elle sera menée.

Vous le savez, notre groupe, qui représente notamment les territoires populaires de la Métropole, ceux qui sont semble-t-il, rétifs au nouveau monde, souhaite que la solidarité financière ne soit pas un vain mot.

Nous ne doutons pas que vous agirez de la sorte en réfrénant tout intérêt partisan lors de cette réflexion, mais permettez-moi de vous demander quelques garanties et promises, suite à l'intervention de notre collègue Jean-Paul Bret, il n'y a pas de collusion entre nous, nous ne l'avions même pas préparée ensemble, mais les garanties sont relativement similaires.

La première d'entre elles serait d'être consultés et de participer à cette réflexion en amont et non pas lors d'une Commission générale où toutes les solutions sont présentées "clés en main" sans que nous puissions les amender.

La seconde, étant donné que cette DSC concerne les territoires, c'est qu'il y aurait une logique à ce que les Conférences territoriales des Maires aient le dernier mot dans cette concertation, après tout, ce sont des territoires dont il s'agit.

La troisième et dernière, est que nous aimerions beaucoup que soit notamment réintroduit le débat sur les équipements municipaux d'intérêt métropolitain qui, eux aussi, gagneraient à être pris en compte dans le calcul de la nouvelle DSC.

Notre groupe votera donc ce rapport, mais n'est dupe ni de sa teinte électoraliste, ni de cette concertation cousue de fil blanc que vous nous proposez. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Vincendet. Je ne doute pas d'ailleurs que vous expliquerez que c'est grâce à vous dans votre commune, comme vous le faites régulièrement, avec les décisions prises à la Métropole. Donc, je ne suis pas très inquiet sur la tentation électoraliste.

Je voudrais simplement dire que cette délibération, pour moi et je l'espère pour vous, est importante à plus d'un titre et je voudrais peut-être la replacer dans un contexte un peu plus large de la relation entre la Métropole et les communes de son territoire.

D'abord, je crois que nous sommes tous persuadés que l'avenir de la Métropole passe, et chacun le dit ici avec ses mots ou avec son expression, par les communes qui la composent. Nous avons essayé et nous essayons de replacer et de renforcer la place des communes dans notre institution, d'abord, en travaillant dans toutes les CTM, (Conférence territoriale des Maires) je l'ai fait, comme Vice-Président à l'économie en son temps, en visitant chaque CTM sur les sujets qui concernaient le développement économique de cette Métropole. Je continue à le faire comme Président de cette Métropole, en visitant, en tentant de visiter toutes les communes.

Je voudrais que cela s'incarne de deux manières, d'abord la gouvernance, mais ceci nous en parlerons assez rapidement dans les prochaines semaines, même dans les prochains jours ; c'est quoi ? C'est de trouver une juste place des communes dans la gouvernance de la Métropole et le travail qui est mené par Marc Grivel, qui a rencontré bon nombre d'entre vous, en particulier les Présidents de groupe. Nous aurons une rencontre demain avec les Présidents de CTM et puis un rapport qui sera remis le 15 juillet. Ce sera l'occasion de montrer les propositions que nous -et quand je dis "nous", c'est l'ensemble des groupes politiques- avons à faire en matière de gouvernance avec des choses que nous pourrions mettre en place, avant même la fin du mandat. Il ne faut pas boudier son plaisir monsieur Vincendet, même à neuf mois des échéances, pour mettre en place un certain nombre de choses, si elles sont consensuelles.

La deuxième chose, c'est le pacte financier ; la gouvernance, le pacte financier. Je crois qu'il faut effectivement que les communes disposent de justes moyens financiers pour assumer les compétences et leur gestion dans leurs territoires.

D'abord il s'agit d'envisager -cela a été dit ici par un certain nombre d'interventions- la répartition des richesses entre les communes et la Métropole. Il est indispensable de chercher la plus grande équité sur cette répartition des richesses. Il est vital, bien sûr, que les compétences des communes soient assumées et, vous l'avez dit, de manière

ambitieuse. Or, ces compétences, la petite enfance, le scolaire, le sport, la culture, la vie associative, la liste n'est pas exhaustive, réclament de l'investissement parce qu'elles réclament avant tout, à travers des équipements publics et du fonctionnement afin de faire tourner ces équipements publics. C'est en clair ce qu'on évoquait, ce que Jean-Paul Bret évoquait, les impacts de la croissance et du développement de cette Métropole.

Il ne serait pas cohérent, dans le même temps, d'accueillir chaque année des centaines d'entreprises, environ 15 000 habitants sur l'ensemble du territoire de la Métropole, si par ailleurs l'offre de crèches -c'est un exemple- ou bien de terrains de football ou de piscines ne peuvent évoluer dans chaque commune et cela a été évoqué ici par les différentes interventions.

La très grande majorité des départements français, et c'était le cas du Département du Rhône, accompagnent financièrement les communes et ce n'est pas un hasard, c'est simplement parce que c'est fondamental pour les communes et *de facto* pour l'ensemble du territoire. C'est pour cela que je suis pour le moins réservé sur l'orientation prise avec la création de la Métropole de stopper l'accompagnement des communes dans leurs efforts financiers. Moi je suis partisan d'un enjeu de péréquation financière, d'un nouveau pacte financier entre les communes et la Métropole. Ce pacte concernerait tant le fonctionnement que l'investissement.

En fonctionnement, c'est bien sûr la DSC que nous venons d'évoquer ici à travers cette délibération, avec ce que je souhaite, c'est un territoire solidaire entre les communes et donc une solidarité financière courante, péréquatrice qui doit tenir compte des ressources propres de chaque commune, des charges assumées par chaque commune et de l'évolution démographique de chaque commune. C'est pourquoi je propose, et les choses feront leur chemin, que la DSC soit doublée en trois ans.

La délibération présente ici un tiers du chemin que l'on pourrait se donner. Pour 2009 effectivement, cette progression prend en compte l'évolution de la population de chaque commune mais il me semble important, et Jean-Paul Bret l'a dit, qu'une analyse des critères puisse être réalisée dans le prochain mandat afin d'atteindre les objectifs de péréquation et donc d'équité que l'on doit se fixer et cette approche des critères doit se faire dans la concertation la plus large, et y compris à travers -mais monsieur Vincendet s'est absenté quelques instants- les CTM comme il l'indiquait dans son intervention.

Deuxième point, le financement de l'investissement : le financement des équipements publics communaux générés par la croissance démographique, qui assure le développement de la Métropole, est un sujet majeur et ici beaucoup de Maires l'ont souvent évoqué. Il est indispensable que les communes aient la capacité financière pour construire les équipements nécessaires au bon exercice des politiques publiques essentielles qu'elles assument directement.

L'investissement communal est, pour bon nombre, en recul depuis le début du mandat. Cette tendance est bien sûr préoccupante, inquiétante et il faut donc l'enrayer et la Métropole peut conventionner avec chaque commune, afin de participer financièrement aux équipements publics rendus nécessaires aux besoins du territoire.

Enfin, ce pacte pourrait, devrait ou doit intégrer ce que l'on pourrait appeler la fiscalité de l'urbanisme dont la vocation première est justement de générer des recettes, permettant de financer les investissements publics, puis de faire face au fonctionnement de ces nouveaux équipements publics. Et même si nous déployons, dès que nous le pouvons, les véhicules juridiques partenariaux que vous connaissez, les uns et les autres, de manière parfaite comme la ZAC, le PUP (projet urbain partenarial) qui offrent de puissants leviers financiers, il faut, je crois, que nous réfléchissions au niveau de la taxe d'aménagement, de sa répartition entre les communes et la Métropole. Voilà quelques chantiers que nous pourrions entamer assez rapidement.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3666 - finances, institution, ressources et organisation territoriale - Exonération de contribution économique territoriale (CET) pour les librairies - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3666. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Le rapport n° 2019-3666 a trait à l'exonération de contribution économique territoriale pour les libraires. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, ce sera plus rapide, nous voterons ce rapport en soulignant l'intérêt de soutenir les commerces de proximité face aux géants de la distribution sur internet ou aux grandes surfaces de périphérie. Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Charles. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère VARENNE : Ce sera également plus rapide monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, pour paraphraser Cicéron qui parlait d'une chambre sans livre, je dirais qu'une ville sans librairies indépendantes est un corps sans âme.

Au-delà du verbe et des proverbes, en tant qu'élue de la Croix-Rousse, territoire riche d'un commerce de proximité diversifié dont des librairies, je ne peux que me féliciter de cette décision.

Elle apporte une bouffée d'oxygène à nos librairies indépendantes dont le travail quotidien nous fait découvrir et nous rend accessibles les ouvrages les plus divers.

Nous vivons, en effet, une époque de "surinformation" qui, paradoxalement, rétrécit notre champ de vision. L'accès à ces librairies est synonyme d'accès à l'ouverture et à la découverte. Ces lieux, animés par des passionnés, permettent aux lecteurs d'accéder à une culture non standardisée.

Le développement du numérique, l'accès facilité aux séries, le développement des réseaux sociaux diminuent le temps quotidien consacré à la lecture. Or, nous le savons, la lecture a de nombreux bienfaits : elle tonifie notre cerveau, elle nous déconnecte d'un monde hyperactif, elle améliore notre concentration, elle fait travailler notre mémoire et surtout elle nous ouvre l'esprit.

Accompagner ces librairies, c'est préserver des espaces de respiration salutaires, des portes ouvertes sur un imaginaire infini, hors de l'espace et du temps. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains salue et soutiendra donc, bien évidemment, cette exonération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3674 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Lyon 7° - Société Lyon parc auto (LPA) - Création d'une filiale dans le cadre du projet d'Hôtel logistique urbaine (HLU) - Port Edouard Herriot - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3674. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : C'est un rapport qui a trait à la création d'une filiale dans le cadre du projet d'Hôtel logistique urbaine auquel est associée la société Lyon Parc Auto. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Avenir Métropole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, l'espace public est actuellement affecté pour près de 60 à 80 % aux aménagements de voirie pour l'automobile. Alors que notre Métropole se mobilise pour atteindre le 1 000^{ème} kilomètre de piste cyclable, nos espaces publics sont pris d'assaut par les nouveaux modes de déplacement comme la trottinette, le gyropode ou le Segway.

La part des cyclistes et des piétons tend à croître considérablement ces dernières années. Ce phénomène est d'ailleurs représentatif d'un changement de comportement de nos citoyens qui privilégient, dans les secteurs urbains, de plus en plus les modes actifs ou les transports en commun, allant dans le sens d'une décongestion de trafic et d'une baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Ces nouveaux usages participent à l'apaisement de la voirie dans un espace public urbain sujet au développement sauvage de nouvelles mobilités et en quête de nouveaux modèles d'évolution. La piétonisation et la végétalisation de certaines zones urbaines participent également à cette décongestion et à la réflexion d'un nouveau modèle pour nos espaces urbains souvent saturés entre les voitures, les véhicules de livraison, les chauffeurs de VTC (véhicule

de tourisme avec chauffeur), les cyclistes, les piétons qui voient de plus en plus leur espace sur les trottoirs se réduire.

Si les Français, et plus particulièrement les habitants de la Métropole de Lyon, optent de plus en plus pour les modes actifs, ils sont également très avides de commerce en ligne. La fédération e-commerce et vente à distance indiquait en février 2019 que les ventes en ligne poursuivaient leur ascension fulgurante avec une croissance de près de 15 % en 2018. Qui dit e-commerce, dit démultiplication des livraisons et donc autant de véhicules en ville, sans aucune logistique organisée.

Tous ces éléments nous amènent à nous questionner sur les alternatives possibles à proposer : favoriser la décongestion de nos espaces urbains est indispensable mais également réduire la pollution atmosphérique et sonore générée par le transport de marchandises, accompagner également la piétonisation et la végétalisation de plus en plus d'espaces urbains afin de booster l'attractivité de nos commerces de centre-ville, permettre également l'émergence d'une nouvelle logistique urbaine innovante, pérenne et économiquement stable.

C'est donc tout l'enjeu de cet Hôtel logistique urbaine créé par LPA, en groupement avec la Caisse des dépôts et consignations, SERL Immo et Poste Immo, situé au port Édouard Herriot.

Un tel projet répond au besoin d'émergence d'un nouveau métier de gestionnaire de fonctions logistiques intégrant le développement du e-commerce et les nombreux flux de marchandises avec la livraison du dernier kilomètre.

Le plus important dans ce projet est l'usage du transport fluvial qui émet quatre fois moins de gaz à effet de serre (que le routier), alors que le trafic actuel sur ce pôle, à trois kilomètres de Bellecour, pourrait être multiplié par quatre sans investir 1 € et éviter ainsi 2 000 camions par jour sur nos routes.

Le transport fluvial au niveau du port de Lyon, dont le potentiel reste largement sous-employé, pourrait bénéficier du soutien de l'État dans le cadre d'une vraie stratégie portuaire inscrite à l'échelle de l'axe Rhône-Méditerranée.

Une telle stratégie participerait au développement économique et logistique du port de Lyon qui vient de fêter ses 80 ans grâce aux investissements solides de la CNR (Compagnie nationale du Rhône) et permettrait de contribuer à l'aménagement durable de notre territoire. Relié à la mer Méditerranée, à Fos-sur-Mer par un oléoduc, raccordé au ferré et aux grands axes routiers européens, l'Hôtel de logistique urbaine pourrait capter 90 % du trafic conteneurs sur le Rhône.

Ce projet de plus de 28 000 m², divisé en deux avec un bâtiment de logistique et un bâtiment dédié aux activités et services innovants, devrait permettre un approvisionnement plus durable de l'agglomération lyonnaise en biens de consommation, avec une réelle organisation spatiale mais pas uniquement, temporelle également avec le déploiement d'une flotte de véhicules propres, une décongestion accélérée également du réseau routier avec des milliers de camions en moins et enfin, le développement d'un vrai pôle économique et un hub intermodal ouvert sur la Méditerranée et le monde en plein cœur de la Métropole.

L'ambition est claire, faire évoluer le système de logistique urbaine et faire émerger de nouvelles formes de services et de fonctions logistiques. Cette ambition, soutenue par ce groupement de trois investisseurs, ainsi que l'engagement ferme de plusieurs clients sur près de 50 % des surfaces, est la preuve d'un réel besoin, si ce n'est une nécessité sur ce marché.

LPA se lance ainsi le défi d'être le premier acteur du territoire à proposer un modèle d'organisation de la logistique urbaine unique en France. Il ne s'agit pas seulement d'un projet, mais d'une vision plus large de l'organisation de la ville de demain, incluant les enjeux forts de logistique, de mobilité, de commerce et de développement économique. Il s'agit d'une vision avant-gardiste et ambitieuse qui peut permettre aux habitants de ne plus subir systématiquement certaines nuisances sonores et environnementales. Elle peut et elle doit contribuer à ce que les habitants se réapproprient un espace urbain apaisé et rééquilibré dans ses usages.

Il est donc de notre responsabilité métropolitaine d'assurer une régulation de ces flux logistiques, que nous n'avons pas su à ce jour correctement anticiper afin d'organiser, demain, les conditions d'une Métropole durable pour le bien-être de ses habitants. Et monsieur Jean-Luc Da Passano voulait ajouter une intervention, étant partie prenante de ces sujets de mobilité.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques éléments complémentaires pour indiquer que nous avons vraiment une très grande chance de disposer au cœur de notre Métropole d'un site aussi bien situé et aussi vaste qui fait 184 hectares, pour indiquer aussi que ce site est naturellement multimodal et est parfaitement desservi : par la voie fluviale, bien sûr, avec sept kilomètres de quais, par la voie ferrée avec un réseau à l'intérieur du port de 23 kilomètres de voies ferrées dont l'électrification a été réalisée récemment et par la voie routière avec, bien sûr, liaison par l'intermédiaire de l'A7 et du quai Pierre Sémard, à tout le réseau autoroutier et aussi branchement direct sur le boulevard Laurent Bonnevey, notre périphérique.

Ce site accueille aujourd'hui un certain nombre d'activités qui pourraient sans problème être relocalisées ailleurs et qui ne sont pas indispensables sur un site portuaire. Nous sommes nombreux à penser qu'il faut progressivement confirmer la vocation de plateforme logistique multimodale du port Edouard Herriot et nous sommes donc entièrement favorables à ce dossier qui, aujourd'hui, va dans le bon sens.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3675 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Sécurité routière - Attribution d'une subvention à l'association Réagir - L'enfant et la rue - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3675. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui a trait à la sécurité routière et, plus particulièrement, à l'attribution d'une subvention à l'association Réagir - L'enfant et la rue. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, l'association Réagir - L'enfant et la rue réalise un travail formidable pour sensibiliser les plus jeunes à la sécurité routière. Son travail est vraiment remarquable. Le versement par la Métropole d'une subvention est tout aussi un acte de reconnaissance de ce très beau travail.

Je souhaitais toutefois profiter de cette délibération pour évoquer plus globalement la thématique de la sécurité routière dans notre Métropole.

Trois remarques, la première : la sécurité routière passe parfois par de meilleurs aménagements. L'action de la Métropole est efficace en la matière. Néanmoins, il convient de faire attention à certains aménagements, pas toujours réalisés par la Métropole, mais quand même, comme par exemple le cours Lafayette avec des chicanes ou des passages piétons guères visibles la nuit.

Surtout, il est important d'éviter les réactions à chaud, souvent *in situ*, dès qu'un accident, parfois dramatique, arrive. Certaines annonces ne se traduisent pas toujours par des réalisations rapides, par exemple après l'accident à l'angle de l'avenue Foch et de la rue Duquesne dans le 6^{ème} arrondissement en décembre dernier. Beaucoup de choses ont été proposées mais, aujourd'hui, rien n'a été fait. Ces effets d'annonce sont plus ravageurs qu'autre chose pour nos concitoyens car ils érodent encore plus la confiance qu'ils portent envers leurs représentants.

Autre exemple, à la mairie du 6^{ème}, nous avons identifié un carrefour accidentogène, à l'angle des rues Cuvier et Duguesclin : pas de victimes physiques, mais beaucoup de tôle froissée. Le problème a été très vite identifié, pourtant il nous est toujours aussi compliqué de faire étudier par les services le simple déplacement d'un stop sur un carrefour particulièrement accidentogène.

Il faudrait donc songer à une meilleure analyse des zones accidentogènes et essayer de trouver des réponses sur le long terme en associant en amont et dans la réalisation, les élus de proximité.

Deuxième remarque : il faut une meilleure information des usagers. L'information est cruciale. Notre Métropole sait communiquer, elle sait parfois moins informer.

Je voudrais juste prendre un exemple d'actualité avec le déploiement du double sens cyclable. Cet aménagement va changer les habitudes quotidiennes des riverains et améliorer la vie et la circulation des cyclistes. Mais quelle a été l'information de la part de la Métropole qui pilote le projet ? Aucune, à part quelques publicités.

Dans le 6^{ème} encore une fois, parce que nous soutenons pleinement ces aménagements, nous avons organisé une réunion publique, utilisé nos faibles moyens de communication, mais cela ne suffira pas. Si nous voulons que ce changement, cette fois à grande ampleur se passe bien, il est nécessaire d'informer à grande échelle et malgré nos demandes insistantes, rien n'a bougé. Le temps presse, ces réalisations seront faites cet été !

Enfin, troisième et dernière remarque : une meilleure action répressive s'impose. La Métropole a pris des mesures très intéressantes en matière de sécurisation des déplacements, comme la réduction de la vitesse sur le périphérique. On sait en effet que la réduction de la vitesse est un vecteur essentiel. Mais qu'est-ce que la réduction de la vitesse si cette mesure n'est pas respectée ? Un élément de com' de plus, et aussi une perte d'autorité de la décision publique.

On sait que le civisme n'est pas le réflexe premier de beaucoup d'automobilistes. Il a suffi de constater les comportements irresponsables qui ont succédé au masquage de certains radars ces derniers mois. Il suffit aujourd'hui de prendre le périphérique, de rouler à 70 km/h et de constater que l'on se fait doubler par la plupart des autres usagers de la route. La Métropole envisage-t-elle de travailler avec l'État pour mieux faire respecter cette très bonne décision, cette très bonne règle qu'elle a décidée ? Les solutions technologiques aujourd'hui existent.

Il en sera de même en ce qui concerne le déploiement des bandes cyclables, du double-sens cyclable notamment, qui risquent encore trop souvent de servir de ligne de stationnement en double-file ou de dépose-minute pour des livraisons, de bonnes initiatives de la Métropole mais qui, malheureusement, ne seront pas respectées si on ne prend pas garde à cela.

Une politique volontariste en matière de sécurité routière passe donc par de meilleurs aménagements, une meilleure information et une meilleure réaction coercitive. Beaucoup de choses ont été faites mais il y a encore quelques étapes à franchir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, la sécurité routière est une préoccupation légitime des usagers de l'espace public où chacune et chacun doit pouvoir évoluer de façon pratique, efficace, mais aussi de façon agréable et protégée. C'est une responsabilité partagée par les différents intervenants et partenaires de la cité.

La Métropole se doit d'agir pour une circulation apaisée. Son rôle est primordial en matière d'aménagement, pour la réduction des accidents et le développement des modes doux et actifs. Vélos et piétons seront d'autant plus nombreux s'ils peuvent bénéficier d'aménagements sécurisés, pistes cyclables, zones à circulations apaisées, trottoirs élargis.

Le soutien apporté à l'association "Réagir - L'enfant et la rue" va dans le bon sens puisque nous abordons ici les questions d'éducation et de sensibilisation au partage de la rue. C'est dans cette direction que la Métropole doit développer son action, et elle doit le faire dans toutes les villes du territoire.

Depuis le début de l'année 2019, l'agglomération -dont Vénissieux- a été marquée par plusieurs accidents graves impliquant piétons, cyclistes et trottinettes avec, malheureusement, plusieurs personnes ayant perdu la vie et d'autres ayant subi de sévères conséquences, qui garderont de terribles séquelles.

Face à l'irresponsabilité de certains automobilistes, nous déployons nos efforts au quotidien en termes de sensibilisation et de sanctions : contrôles de vitesse, radars pédagogiques, vidéo-verbalisation, lutte contre les rodéos deux-roues. Nous travaillons également sur le volet de la prévention par la sécurisation des sorties d'écoles ainsi que des interventions dans les groupes scolaires ou encore lors de nos forums annuels de prévention des addictions et dans nos équipements polyvalents jeunes.

Trottinettes, rollers, skateboards, mono-roues, gyropodes et autres hoverboards ont envahi les trottoirs. La multiplicité des modes de déplacements doit être accompagnée d'un travail éducatif pour le partage des espaces.

L'addition de petites infractions et de comportements pouvant avoir des conséquences graves contribue au désordre ambiant et, d'une certaine manière, à l'escalade des incivilités. C'est un peu comme si chacun circulait dans sa bulle, convaincu de sa bonne conduite en opposition à l'autre, sans tenir compte de la globalité et, parfois, en dépit du bon sens.

Nous devons provoquer une prise de conscience collective face aux petites et grandes incivilités. Nous avons besoin de développer le travail pédagogique et de nourrir le civisme car la meilleure réponse est collective et citoyenne. Nous sommes tous responsables de la sécurité sur la route et ce sujet concerne chacune des villes de la Métropole.

Aussi, pourquoi ne pas envisager une campagne de sensibilisation menée par la Métropole sur la totalité de son territoire ? Une communication "coup de poing" et uniforme sur l'ensemble de notre agglomération serait d'autant plus efficace.

Concernant l'association "Réagir - L'enfant et la rue" que nous subventionnons par cette délibération, quel sera le périmètre de son intervention ? Il serait intéressant que toutes les communes puissent bénéficier de ce type d'actions. Nous avons effectivement besoin de développer notre travail éducatif et préventif, d'abord dans les écoles pour sensibiliser les plus jeunes au comportement à adopter dans la rue. Pour inciter les parents à effectuer le trajet domicile-école à pied, nous avons tous tenté d'initier des lignes de pédibus qui, malheureusement, ne fonctionnent pas toujours.

Quels autres outils pourrions-nous promouvoir ? Nous recensons également des besoins en formation pour les adolescents utilisateurs des deux-roues et nouveaux engins de déplacements personnels, sans oublier les seniors, qu'ils soient conducteurs ou piétons, considérés comme usagers vulnérables.

Chacune des villes de la Métropole rencontre les mêmes difficultés et agit sur son territoire avec ses propres dispositifs. Pourtant, nos habitants usagers de l'espace public circulent d'une commune à l'autre. Il serait donc intéressant que nous ayons un fil conducteur avec une campagne de sensibilisation et une communication métropolitaine percutante, déclinée sur toutes les villes de l'agglomération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour rejoindre ce que disent monsieur Augoyard et madame Picard, je pense que cette politique volontariste qu'évoquait monsieur Augoyard n'est pas suffisante. Je crois qu'on doit accélérer, travailler dans une meilleure articulation, concertation avec l'ensemble des acteurs et faire en sorte que les aménagements ne soient pas la réflexion uniquement des techniciens qui font leur travail mais aussi pour bon nombre des usagers et sans doute des campagnes d'information plus percutantes et plus fortes que celles que nous faisons aujourd'hui.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3676 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale de la Presqu'île de Lyon suite aux impacts du mouvement des Gilets jaunes - Signature d'une convention tripartite entre la Métropole de Lyon, l'Etat et la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3676. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Président BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale de la Presqu'île suite aux impacts du mouvement Gilets jaunes. La Métropole et vous, monsieur le Président, avez souhaité particulièrement vous impliquer justement pour pouvoir déposer, avec la Ville de Lyon, un plan qui a fait l'objet d'un agrément et d'une dotation par le Gouvernement d'une somme de 150 000 € portant le fonds à la somme totale de 250 000 € pour accompagner ces actions de revitalisation.

Bien évidemment, un comité d'agrément avec les Chambres consulaires qui se sont beaucoup mobilisées, la Métropole et la ville est mis en place afin de permettre de sélectionner les actions de dynamisation qui seront éligibles à ce fonds et à ces financements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Centre démocrate Lyon Métropole salue cet effort commun réalisé par la Métropole, la Ville de Lyon et l'État. Ce dispositif vient s'ajouter à différentes mesures prises par l'État, la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) ou la Ville de Lyon pour aider les commerçants à faire face dans cette période difficile.

En effet, les commerces du centre-ville ont été très durement touchés par le mouvement des Gilets jaunes et, plus précisément, par les casseurs qui ont participé à ces manifestations. L'impact économique pour les commerçants de ces 34 semaines de manifestations est catastrophique. Les dégradations et les pertes s'accumulent. La perte en chiffre d'affaires constatée par les commerçants de la Presqu'île est en moyenne de 30 %.

De nombreux commerçants renonçaient, même plusieurs week-ends de suite, à ouvrir le samedi alors qu'il s'agit du plus gros jour de fréquentation pour la plupart d'entre eux, surtout lors de périodes de forte affluence comme la Fête des Lumières, les fêtes de Noël ou les soldes d'hiver.

Ce samedi encore nous assistions à une tentative d'intrusion dans le magasin Printemps, place de la République. Pour les commerçants, cette situation est une source d'angoisse et de précarité que nous ne pouvons ignorer

surtout pour les petits d'entre eux qui ont déjà des trésoreries fragiles. C'est pour cela que nous soutiendrons les mesures qui pourront aider les commerçants face à ces difficultés.

Notre groupe Centre démocrate Lyon Métropole votera donc cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, si notre groupe votera cette délibération, celle-ci appelle néanmoins quelques observations préalables. Nous nous interrogeons en effet sur la pertinence de la mise en place d'un tel plan d'actions et de son financement pour un total de 250 000 € dont 150 000 € en provenance de l'État et 70 000 € de la Métropole.

Cette délibération nous propose en effet de financer différentes actions d'animations commerciales et de promotion du territoire afin de redynamiser le centre-ville. Nous n'avons d'ailleurs pas pu prendre connaissance de ce plan d'actions puisqu'absent de la délibération.

Plusieurs sont ceux qui ont essayé de définir ce qu'était le mouvement des Gilets jaunes. Ce mouvement, qui est né en novembre dernier et qui est toujours présent le samedi dans certains de nos territoires à l'échelle nationale, risque fort de s'inscrire dans l'histoire politique française. En effet, un double-poids pèse lourdement sur la qualité de vie de nos habitants, notamment dans le périurbain.

La concentration des emplois dans les centres villes, concomitamment à l'explosion du foncier et du bâti, oblige à emménager toujours plus loin et à faire des trajets toujours longs pour gagner des salaires loin d'être mirobolants.

On le sait, c'est notamment une question pour les entreprises : l'allongement de la durée du trajet qui augmente mécaniquement la durée du temps de travail et qui nuit à la santé à long terme. Et ce qui empire encore la chose, c'est la suppression progressive de toutes les petites lignes, hors des villes, contraignant les habitants à prendre la voiture, augmentant le poids de celle-ci dans les villes comme Lyon.

Je ne reviendrai pas non plus sur l'antinomie entre transition écologique et encouragement toujours plus fort à la consommation, celles et ceux d'entre vous étant convaincus de l'imminence de cette urgence en sont déjà bien avertis. Non, ce qui nous surprend le plus, c'est le choix qui est fait par ces trois exécutifs : municipal, métropolitain et national car, en effet, l'impact économique des Gilets jaunes reste limité. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) qui relativise l'impact de cette crise sur l'activité économique dans sa dernière note de conjoncture économique.

Il confirme en effet que l'impact sur la croissance a été de 0,1 point de PIB (produit intérieur brut) au 4^{ème} trimestre 2018. D'autant que certains pourront s'en féliciter ici et ils ont raison, la Presqu'île de Lyon bénéficie d'un dynamisme hors pair avec son activité commerciale et 1 750 commerces qui présentent un chiffre d'affaires de plus de 1,2 milliard d'euros. Alors pourquoi financer des actions d'animations commerciales et de redynamisation dans un territoire désigné meilleur centre-ville de sa catégorie ?

La zone de chalandise de la Presqu'île, c'est en effet bien au-delà de la seule ville de Lyon et bien au-delà encore du territoire de la Métropole. Dès lors, alors que le mouvement semble marquer a minima un temps d'arrêt, il est évident que le retour des clients se fera naturellement sans besoin d'un plan particulier de communication. Mais au-delà de ces remarques, il est tout de même paradoxal d'imputer aux Gilets jaunes tous les derniers maux de notre économie quand c'est le Gouvernement qui, lui-même par une énième politique de l'offre dont nous ne voyons que trop les limites, de mépris du dialogue social et de démantèlement des services publics, contribue à ralentir cette même économie et en diminuer la résilience face au choc exogène.

Enfin, comment justifier une telle réactivité sur ce plan quand des commerces de quartiers populaires ou défavorisés attendent depuis trop longtemps ces aides et que toujours plus de quartiers voient leurs commerçants locaux plier bagage ? Ceux-là auraient-ils peut-être le droit à un peu plus de considération ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le plan de redynamisation du centre-ville de Lyon et nous y sommes bien sûr très favorables. Et nous profitons de ce dossier pour évoquer le sujet de la piétonisation de la Presqu'île qui a été proposée, il y a quelques semaines déjà par la Métropole, à la veille de la première réunion de concertation qui se tiendra demain soir place Carnot car, au-delà des opérations ponctuelles d'accompagnement des commerçants, il est temps de penser l'avenir à long terme de notre cœur de Métropole.

Nous le disons aujourd'hui, nous sommes pour la démarche d'expérimentation de piétonisation, d'autant plus favorables qu'elle semble sincère, et sur un sujet aussi complexe, c'est assurément la meilleure méthode pour aboutir à des solutions à la fois efficaces et partagées. Les habitudes changent, les aspirations aussi et il est temps de mettre notre cœur de Métropole au diapason d'un développement qui conjugue attractivité et qualité du cadre de vie pour les habitants comme pour les visiteurs.

Cette expérimentation est à notre sens indispensable car la piétonisation, les habitants le savent bien, n'est pas toujours la bonne idée que l'on imagine au quotidien : difficultés d'accès, pas de stationnement de surface, une plus forte fréquentation, toutes les nuisances afférentes, animations permanentes, officielles ou sauvages, squats de punks à chiens. N'oublions pas qu'au-delà des belles images, à certains jours et à certaines heures, c'est aussi tout cela la piétonisation. Nous le vivons au quotidien en Presqu'île. Regardez à quoi ressemble, à certaines périodes, la rue de la République ou la rue Victor Hugo.

Notre objectif est clair, il faut créer les conditions d'une Presqu'île attractive et apaisée dans le respect des équilibres entre les trois publics qui fréquentent la Presqu'île : les habitants, les professionnels et les visiteurs. Et la Presqu'île connaît depuis deux ans une forte dégradation de son cadre de vie : pollution de l'air, pollution sonore, insécurité croissante, saleté. Nous n'avons jamais reçu autant de doléances sur ces sujets. Et s'est ajoutée la prise en compte par les habitants de ces nuisances avec la multiplication des groupes Facebook comme, par exemple, Presqu'île en colère.

Les habitants ont fait preuve de beaucoup de patience, ils savent qu'ils sont en centre-ville et qu'ils doivent subir un certain nombre de désagréments mais là, le seuil de tolérance est franchi et nous le comprenons. L'attractivité de la ville s'est considérablement développée mais les conditions d'accueil en centre-ville ne suivent pas. La piétonisation peut être une solution pour rétablir certains équilibres.

Cette expérimentation ne peut bien sûr s'entendre sans concertation. Après une annonce un peu hâtive, il semble que les choses s'organisent plus sérieusement. Là aussi, nous vous rejoignons car, si les habitudes changent, les attentes de nos concitoyens aussi. Et c'est typiquement un sujet sur lequel l'avis des commerçants, des responsables associatifs comme les comités d'intérêt locaux, les conseils de quartier, les habitants, doit venir éclairer l'avis des élus que nous sommes. Une concertation en amont, comme ce sera le cas demain soir, mais aussi au fil de l'expérimentation pour adapter le projet au fur et à mesure des remontées, il va de soi mais ça va toujours mieux en le disant, que la Métropole devra s'appuyer sur les élus et les techniciens d'arrondissements pour coordonner ce processus de réflexion et de mise en œuvre. Nous en avons d'ailleurs parlé ce matin ensemble, monsieur le Président.

La réussite de cette ambition va dépendre de deux éléments fondamentaux : premièrement, sa lisibilité et, deuxièmement, les moyens qui lui seront alloués. Sur la lisibilité d'abord, il s'agit de proposer une lecture claire et immédiate du dispositif. Le principe d'un message à plusieurs vitesses sur une même zone nous paraît bien ambitieux en termes de lisibilité par le public. S'il doit jongler entre zones à trafic limité, aires piétonnes et zones de rencontre, cela risque de créer une grande confusion. Et autre élément clé de cette lisibilité : la périodicité, elle doit être suffisamment récurrente pour être comprise par le plus grand nombre et servir une expérimentation efficace.

Sur les moyens ensuite, la lisibilité implique des moyens de communication et des moyens de mise en œuvre qui sont importants. La communication en amont d'abord, doit être là encore très claire. Elle doit aussi s'opérer à une échelle qui va bien au-delà de la Ville de Lyon puisque le rayon de chalandise de la Presqu'île est de l'ordre de 150 kilomètres. Si on parle d'un objectif d'attractivité économique, c'est bien à cette échelle qu'il faut penser ce projet de piétonisation.

Et là, plusieurs questions se posent. Si la périodicité et le périmètre vont être soumis à concertation, comment allez-vous matérialiser physiquement cette zone piétonne ? L'exemple de l'interdiction de circuler sur les rues Edouard Herriot et Brest les vendredis et samedis démontre à quel point les panneaux ne suffisent pas. Comment vont s'opérer les contrôles ? Avez-vous estimé le coût financier de cette expérimentation ?

Il va de soi que ce projet à long terme sur l'ensemble du territoire de notre cœur d'agglomération est important pour l'ensemble de celle-ci. Tout comme le projet de végétalisation annoncé au même moment par la ville. Je regrette toujours, et encore une fois, qu'il n'y ait pas eu de réflexion commune ni même de coordination en amont entre la ville et la Métropole sur ces sujets. Mais essayons d'avancer sur le terrain à défaut d'avoir une volonté commune et officielle des chefs.

Si nous sommes très favorables à cette expérimentation, vous l'avez compris, beaucoup de questions demeurent et nous vous invitons, monsieur le Président, à ne pas confondre vitesse et précipitation et ce, malgré le calendrier électoral qui nous pousse tous vers des envies de communication. Il faudra une expérimentation suffisamment longue et suffisamment impactante, des moyens adaptés, des bons outils d'évaluation pour en tirer les meilleurs enseignements. Cela est dit. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Broliquier. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération appelle un débat bien au-delà de son objet même. Nous la voterons, même si nous savons tous que l'avenir de la Presqu'île est soumis à des défis qui dépassent de très loin l'impact du mouvement social de cet hiver.

Il s'agit donc d'aider à l'animation commerciale de la Presqu'île, affaiblie par des manifestations à répétition. Mais il faut répondre à deux questions pour comprendre ce qui s'est passé, car qui peut prédire que cette situation est derrière nous ?

D'abord, pourquoi une telle répétition de manifestations qu'on ne compte plus ? Et ensuite, pourquoi ces formes de manifestations éclatées, non déclarées, et pourquoi ces violences, qui mêlent colères bien réelles de manifestants, affrontements entre groupes organisés et police, et vandalisme opportuniste ?

A la première question, nous connaissons tous la réponse et permettez-moi de citer le titre du vœu que nous vous avons proposé cet automne : "De tout le pays monte la colère populaire contre l'injustice sociale et fiscale".

Or, depuis le 17 novembre 2018, l'essence est à son plus haut, l'électricité a augmenté de plus de 7 % en deux fois, augmentation injuste évidemment, mais aussi totalement injustifiée puisqu'on nous a vendu la concurrence pour faire baisser les tarifs, et qu'il faut en fait les augmenter pour sauver cette concurrence.

Et bien évidemment, les fractures urbaines et territoriales qui révèlent des fractures sociales, ne se sont en rien réduites. Au contraire, les mêmes logiques sont à l'œuvre, celles dont vous vous félicitez en applaudissant à l'attractivité métropolitaine.

Autrement dit, les forces réelles qui alimentent les colères révélées avec le mouvement des Gilets jaunes sont toujours à l'œuvre. Marx montre que le capitalisme fabrique lui-même ses propres fossoyeurs mais il sait parfaitement les diviser, les réprimer ou les pervertir, si ces acteurs eux-mêmes ne se donnent pas leur propre organisation, leur propre cohérence au service d'un véritable changement de société.

C'est la deuxième question qui nous préoccupe, une fois établi que ce mouvement social aura des suites, demain ou après-demain, pourquoi ces formes de manifestations, pourquoi ces violences ?

Nous payons tous sur ce point la longue histoire sociale de notre pays qui avait construit des repères, l'espoir d'une autre société, de "changer la vie" disait Mitterrand, comme Hollande nous dira "contre la finance". Les conflits sociaux étaient tous inscrits dans un débat politique structuré pour ou contre le projet d'une gauche apparemment unie.

Le choix tactique de faire entrer le Front national dans ce jeu politique a eu de terribles conséquences mais surtout, l'échec historique des promesses de la gauche qui se lit dans les statistiques comme la part des salaires dans le PIB, qui progresse jusqu'en 1981 pour baisser ensuite de manière continue jusqu'en 2000.

Et depuis, toutes les forces politiques, et malheureusement pour lui le PCF (Parti communiste français) y a été sensible, tentent de résoudre ce défi par des artifices médiatiques, le renouvellement des sigles, des personnes, jusqu'à ce "nouveau monde" qui voulait tout changer pour que rien ne change.

Pourquoi voulez-vous que notre peuple invente d'un seul coup une réponse en termes d'organisation ? Non, il a fallu un siècle pour organiser le syndicalisme que nous connaissons !

Il est donc normal qu'un mouvement hétéroclite, marqué par la fracture politique et institutionnelle, soit fragile, incertain, manipulable et les manipulations n'ont pas manqué. Mais cette situation révèle votre faiblesse historique ! Celle de toutes les forces gouvernementales, de gauche, de droite et des deux, qui sont aujourd'hui incapables d'organiser réellement de larges parties du peuple, en dehors des excitations médiatiques préélectorales où l'argent coule à flot !

Dans un tel contexte, pour comprendre l'origine de la violence, il faut, si vous me le permettez, un réflexe policier : "A qui profite le crime ?". Il suffit de réécouter les déclarations gouvernementales dès les premiers jours de manifestations pour comprendre que l'affolement, l'inquiétude ont vite conduit à instrumentaliser la violence en espérant casser la forte solidarité qui s'exprimait en faveur des Gilets jaunes.

Je peux témoigner de différentes formes de violence rencontrées dans les manifestations :

- celle de femmes Gilets jaunes, par exemple, violence verbale insultant la police et exprimant une véritable rage sociale. Beaucoup manifestaient pour la première fois, sans comprendre pourquoi elles ne pouvaient pas être

entendues, reconnues, reçues. Dans ces premiers jours, il était essentiel d'ouvrir largement les portes du dialogue, il fallait un geste politique pour dire "on s'est peut-être trompé et nous pouvons vous entendre et changer certains points de notre politique". Mais tout l'armement institutionnel a été mobilisé pour, au contraire, discréditer une parole qui se cherchait, la diviser et créer les conditions de ce qui est arrivé, au final, un grand débat "show" médiatique du Président dont la conclusion était connue avant même d'avoir commencé "On continue !" ;

- c'est l'essentiel du problème de ces violences, le reste n'est que péripétie, et notamment le jeu des groupes violents et de la police, un terrible jeu gagnant/gagnant puisque les groupes violents cherchent à créer des points d'affrontements dans la manifestation et que, contrairement à tout ce qui nous est dit, la police a toujours eu comme consigne de traiter les groupes violents au milieu des manifestants ;

- sans parler des bavures que même un ancien *Premier ministre de l'Intérieur* évoque, oubliant bien entendu (il n'est pas là), celles du 1^{er} mai 2018 dont je peux témoigner personnellement.

C'est pourquoi nous voulons une nouvelle fois affirmer ici notre condamnation des politiques gouvernementales sur le fonds, leur iniquité sociale, comme sur la forme, un autoritarisme de plus en plus brutal, et notre solidarité avec les colères sociales, notre appel à tous à s'organiser, à refuser les violences et l'affrontement stérile avec les forces de police et à toujours rechercher la seule force qui fait réellement peur aux pouvoirs, celle du plus grand nombre.

Et si nous votons cette délibération d'aide aux commerçants, nous n'oublions pas les centaines de blessés et de mutilés qui n'auront pas droit eux, à votre attention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne un plan d'actions en faveur des commerçants du centre de Lyon, suite au mouvement des Gilets jaunes.

Nous sommes très sensibles au fait que notre collectivité vienne en aide aux commerçants qui ont été victimes de dégradations et d'une baisse de leur chiffre d'affaires, à cause des manifestations répétées et parfois violentes.

Cependant, d'autres commerces situés dans les communes périphériques et d'entrées de notre agglomération ont, eux aussi, subi une baisse, parfois importante, de leur chiffre d'affaires, leur clientèle ayant craint de sortir faire des achats non urgents qui pouvaient être différés.

Une étude a-t-elle été faite sur ce sujet ? Cette délibération n'en fait aucune mention.

On peut également regretter que les services de la Métropole et ceux de la Ville de Lyon, plus documentés et fournis que ceux des communes dépourvues ou limitées en ressources humaines et en moyens, ne puissent les informer de ce genre de démarches et les associer, à l'instar de l'appel à projets auquel ont répondu la Métropole et la Ville de Lyon à l'origine de cette démarche. Enfin, ce plan d'actions est un plan de communication et d'animations.

Peut-être pouvons-nous demander, là encore, un point d'étape et d'évaluation sur les retombées de ce plan d'actions avant la fin de sa mise en œuvre pour établir sa pertinence et son efficacité, voire modifier certaines actions plus adaptées ?

Il faut tout de même rappeler que les différents impôts et taxes que notre collectivité perçoit, sont payés par l'ensemble des acteurs économiques qui y sont installés. L'équité nous imposerait donc d'élargir à tout le périmètre de notre Métropole -et non pas à un seul quartier du centre-ville- le champ de notre aide à ceux qui ont subi une baisse de chiffre d'affaires due à ces événements. Ce ne serait que simple justice. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Diamantidis. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe se félicite de cette délibération qui porte sur la signature d'une convention tripartite entre la Métropole, la Ville de Lyon et l'État pour la redynamisation commerciale de la Presqu'île de Lyon.

Le mouvement des Gilets jaunes a eu un impact lourd sur de nombreux centres villes en France. Depuis novembre 2018, chaque samedi des manifestations déclarées ou non ont eu lieu au cœur de nos villes. La Ville de Lyon ne fait pas exception et la Presqu'île en particulier, même si d'autres secteurs, comme le cours Gambetta dans les 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements, ont également été touchés.

Ces manifestations ont été particulièrement virulentes au mois de décembre, bien sûr le mois des préparatifs des fêtes de Noël et surtout à Lyon, le mois de la Fête des Lumières, une période clé pour le chiffre d'affaires de nos commerçants.

Le tissu commercial de la Presqu'île, pourtant parmi les plus dynamiques de ceux des grandes métropoles, comme le soulignait l'étude de la fédération PROCOS (promotion du commerce spécialisé) en février dernier, est ressorti affaibli de cette succession de manifestations hebdomadaires.

Le commerce de centre-ville est essentiel, d'abord bien sûr parce qu'il est générateur d'emplois -il y a 2 800 commerces dans la Presqu'île- mais aussi parce que ce commerce contribue à l'animation de chaque quartier et donc à sa valorisation et à la qualité de vie des Lyonnais. On sait par ailleurs que la fermeture d'un commerce a des effets négatifs sur les autres commerces alentours. Il est donc nécessaire d'aider à la redynamisation commerciale.

La Métropole et la Ville de Lyon ont décidé de candidater à l'appel à projets lancé par l'État, en lien avec les différents acteurs du commerce et de mettre en place un plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale de la Presqu'île. Ce plan portera sur deux types d'actions : des actions d'animation de proximité et des actions de promotion touristique de la Presqu'île, un lieu exceptionnel pour notre patrimoine et pour notre clientèle touristique.

Ces actions s'inscrivent dans la lignée du soutien de notre Métropole aux associations de management de centre-ville et s'inscrivent également dans le cadre de notre compétence sur le tourisme, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera pour ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Brugnera. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, les conséquences du mouvement Gilets jaunes qui, au fil des samedis, a pris des accents de violence incroyable remettent en cause la liberté d'aller et venir mais aussi la liberté de commerce, principe remontant à 1791. Au-delà, ce mouvement a des conséquences dramatiques sur le commerce de centre-ville.

En ayant un peu insisté, la Présidente du SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), lors du dernier comité syndical, a répondu sur le coût du mouvement au niveau des transports en commun, coût qui avoisine les 280 000 €, vandalisme, perte d'exploitation, renfort d'effectifs, non compris les abribus qui sont à la charge de la Ville de Lyon, nombre d'entre eux ayant été dégradés pendant cette période.

Pour autant, la situation des commerces lyonnais est autrement plus dramatique, preuves à l'appui : j'ai lu avec attention le rapport d'information sénatorial sur ce sujet, rédigé par Evelyne Renaud-Garabedian qui indique que, pour Lyon, 20 % des entreprises auraient licencié ou effectué des démarches de chômage partiel.

Toujours dans ce rapport pour lequel ont été auditionnées la CCI Métropole et l'association des commerçants My Presqu'île, nous pouvons relever, je cite, que "80 % des entreprises de la Presqu'île déclarent une baisse de chiffre d'affaires comprise entre 20 et 30 % pour 34 % des commerçants et artisans et dépassant les 30 % pour 20 % d'entre eux. L'impact des violences sur la fréquentation touristique est fort, les pertes liées à la baisse des flux étrangers ont été évaluées à 10 M€ sur la période novembre 2018-mai 2019."

Pour essayer de faire face à cette situation exceptionnelle, différentes collectivités ont décidé de réagir.

En premier, la Région Auvergne-Rhône-Alpes intervient sur les dégradations et compense la trésorerie avec un plan de 8 M€ à l'échelle de la région.

La Ville de Lyon fait l'impasse sur les hausses tarifaires de terrasses qui, après avoir été augmentées entre 4,40 et 6,73 % en 2018, devaient augmenter de nouveau de 4,5 % cette année. La Ville exonère également de droits de terrasse pendant trois mois les commerçants de la Presqu'île et certains des 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements. Comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois en Conseil municipal de Lyon, les terrasses ne concernent pas tous les commerçants impactés, loin s'en faut.

L'État enfin a lancé un plan de revitalisation de 5,5 M€ à l'échelle de la France (à l'origine de 3 M€) soit environ 150 000 € d'impact pour la Ville de Lyon. En rajoutant aujourd'hui les 70 000 € de la Métropole, auxquels il convient d'ajouter les 30 000 € du Maire de Lyon qui ne pouvait pas rester à la traîne, nous allons glorieusement atteindre les 250 000 €.

Un accompagnement quelque peu plus ambitieux, monsieur le Président, aurait été de bon ton, convenons-en. Les actions que vous nous proposez aujourd'hui ne s'adressent qu'aux seuls commerçants de la Presqu'île, ceux des 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements, eux aussi largement touchés par cette crise apprécieront sans doute.

À la Ville de Lyon, nous l'avons dit, une action sur la taxe locale sur la publicité extérieure nous semblait utile et satisferait davantage les commerces impactés que des ristournes sur les terrasses.

Au nom de la Métropole, le 2 mars dernier, vous indiquiez, monsieur le Président, dans les colonnes du Progrès, que deux dispositifs de soutien seraient mis en place : un fonds pour venir en compensation des pertes de chiffres d'affaires subies, nous restons dans l'attente et des coefficients minorant le poids de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'année 2020, soit l'année prochaine. Compte tenu de l'urgence, la délibération présentée le 18 mars dernier sur le taux de CFE pour 2019 aurait peut-être permis d'aller plus vite.

Nous voterons cependant cette délibération mais espérons qu'il s'agit là des premiers signes d'une prise de conscience de la Métropole pour soutenir nos commerçants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Bouzerda vous vouliez dire un mot ?

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Chers collègues, je voudrais simplement remettre en perspective le contexte d'intervention de la Métropole. Vous savez que la Métropole s'est saisie aussi de cette compétence à la demande des Maires qui souhaitent que les communes soient aidées dans le cadre du commerce de proximité. La Presqu'île de Lyon n'est pas simplement un quartier de Lyon, c'est un moteur régional même de la dynamique économique et touristique. Et donc, dans le cadre de ce plan de revitalisation, il était bien évidemment nécessaire que la Métropole, au côté de la Ville de Lyon, soit mobilisée pour permettre à la fois une grande action de communication parce que, contrairement à ce que vous pensez -pour certains- vu de l'international on avait l'impression avec les Gilets jaunes d'être en guerre civile et donc il était important de rassurer 6 millions de touristes qui participent à la dynamique métropolitaine.

Maintenant, dans le cadre de ce plan, il s'agit d'une opportunité saisie par la Ville de Lyon de déposer une candidature lorsque le Gouvernement a annoncé ce plan de revitalisation avec, bien évidemment, des efforts conjugués. Et si d'autres communes ont un impact défini sur le ralentissement de leur économie, il leur appartient tout autant de solliciter la mobilisation de la Métropole. En l'occurrence, la Ville de Lyon a déposé ce dossier, la Métropole s'y est associée, et je rappelle que nous avons un management de centre-ville qui est à vocation métropolitaine, Tendances Presqu'île, et que c'est important.

Chaque collectivité, chaque commune fait les efforts nécessaires et donc, même si la Métropole ne s'est pas mobilisée sur les 3^{ème} et 7^{ème}, la Ville de Lyon l'a été puisqu'elle a mobilisé plus de 700 000 € de fonds publics pour permettre d'accompagner ces commerçants en accompagnement d'animation, en exonération de redevances, en exonération de taxes sur les kiosques et, effectivement, en gel de tarifs, ce qui est un effort considérable. Est-ce que c'est assez ? Cela ne sera jamais assez.

Je rappelle qu'une attention particulière, et vous l'avez voté dans le cadre d'un rapport précédent avec une exonération de CET (contribution économique territoriale), est apportée au tissu commercial. On a parlé de meilleur centre-ville marchand, une telle distinction donnée à la Ville de Lyon et à la Presqu'île est aussi une distinction donnée au regard du mix, à la fois avec du commerce indépendant et des enseignes. Et donc l'enjeu, quand aux portes de la Métropole nous avons The Village, c'est de permettre cette dynamique et de ne pas brider cette dynamique économique. Non, il ne faut pas rien faire. Oui, il faut faire plus. Nous sommes bien sûr tous mobilisés et ce plan est, en tout état de cause, une vraie mobilisation. D'autres moyens sont à disposition pour rendre la ville plus durable, plus acceptable, c'est l'apaisement avec la végétalisation, avec la piétonisation.

Je rappelle que dans ce cadre de plan de redynamisation, il y a eu la piétonisation de tout le sud de Bellecour pendant une journée complète, à l'initiative justement des associations qui se mobilisent. C'est l'effort conjugué de tous qui fera que la dynamique commerciale se poursuivra au regard de tous les moyens mobilisés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Bouzerda. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2019-3679 - proximité, environnement et agriculture - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) 2019-2023 - Validation du programme d'actions et d'un modèle-type d'appel à projets - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3679. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe Synergies-Avenir et en qualité de Maire de la Commune de Limonest et Président du Syndicat mixte Plaines Monts d'Or, je me réjouis de voir ce programme PENAP reconduit pour la période 2019-2023.

Pour accompagner notre politique agricole et foncière volontariste, qui porte ses fruits depuis plus de 20 ans, il est impératif que ce type de dispositifs soit mis en place.

Le premier programme PSADER (projet stratégique agricole et de développement rural) PENAP sur la période 2011-2016 a été une réussite et de nombreux projets ont vu le jour grâce aux aides mises en place et à la simplicité et l'efficacité d'instruction lors des dépôts de dossiers. Ainsi le Syndicat mixte Plaines Monts d'Or a bénéficié du soutien financier nécessaire pour l'acquisition de foncier, bâti et non bâti, permettant l'installation d'exploitants agricoles et la constitution d'un portefeuille foncier.

Je tiens à souligner que nous devons nous assurer que ce dispositif reste opérationnel, efficace, simple dans son utilisation, et surtout ne pas être une usine à gaz comme certains dispositifs régionaux, nationaux et parfois européens !

Je rappelle que, pour maintenir et développer une agriculture périurbaine de qualité, il est indispensable de porter une politique foncière agricole, pour maîtriser le foncier, permettre l'installation d'exploitants agricoles et anticiper la transmission des exploitations.

Ce dispositif est donc en parfaite adéquation avec la politique menée sur le territoire Plaines Monts d'Or, et permettra de poursuivre nos actions bénéfiques à l'échelle de l'agglomération lyonnaise. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération qui est proposée à notre vote tombe à point nommé. Si elle appellera bien évidemment un vote favorable de la part de notre groupe, elle nous permet cependant d'étendre très largement le débat sur la question de la place des espaces verts, naturels, agricoles et boisés dans notre Métropole.

Les outils de protection de nos espaces naturels et agricoles tels que les PENAP sont une excellente chose. Comme cela a été dit et écrit, ces PENAP pérennisent la vocation et l'usage de ces espaces. La pression foncière est telle que, si nous ne sanctuarisons pas de manière forte les derniers espaces de ce type qui nous restent, nous courrons à une catastrophe écologique de grande ampleur.

Mais nous devons faire preuve aujourd'hui d'une plus grande ambition. J'irai jusqu'à dire que nous devons remettre en cause nos modèles de développement urbain. Les épisodes caniculaires que nous avons vécus ces derniers jours deviendront de plus en plus fréquents et même habituels. Tous les spécialistes du climat en conviennent. Nous savons également, toujours par ces spécialistes du climat, que les épisodes de pollution de l'air peuvent être étroitement liés à ces canicules. Plus on se situe dans des îlots d'urbanisation dense avec de grandes hauteurs, plus on observe des températures significativement plus élevées que dans des zones moins denses. Les habitants de nos villes vivent dans de véritables îlots de chaleur urbaine. Les structures routières et autoroutières qui enserrant notre Métropole au plus près asphyxient nos populations et ce n'est pas la création d'une ZFE (zone à faibles émissions) à l'intérieur du périphérique et l'abaissement de la vitesse qui va améliorer durablement les choses.

Tout ceci est un emplâtre sur une jambe de bois. C'est toute une manière de penser notre Métropole qui doit être réexaminée. Il fut un temps où la mode était aux places publiques essentiellement minérales, de beaux exercices de style pour les concepteurs de l'espace public mais, en définitive, une catastrophe à vivre.

Notre PADD (projet d'aménagement et de développement durable) prévoit une augmentation de population dans notre bassin de vie de plusieurs centaines de milliers d'habitants à relativement bref horizon. Avons-nous intégré les nouvelles données climatiques dans nos schémas de développement ? Je ne le crois pas.

Ce programme d'actions PENAP 2019-2023 va dans le bon sens. Mais, je me répète, ce n'est pas suffisant. Nous devons être beaucoup plus ambitieux. Mais nous pouvons aussi, selon un planning plus resserré, prendre d'ores et déjà d'autres décisions immédiatement impactantes. Je vous cite un article extrêmement pertinent paru dernièrement dans un grand journal du soir sous le titre "Canicules à répétition : comment refroidir les grandes villes ?" C'est un bref passage :

"De la même manière, de nombreuses études internationales menées sur ce thème font apparaître la nécessité impérieuse, d'une part de recréer des îlots de nature en ville, d'autre part de planter des arbres en grand nombre et aussi de créer ou de développer des ceintures vertes fortes autour des grandes villes."

Loin de moi la prétention de poser Saint Priest en modèle mais je souhaite seulement vous faire part de notre expérience.

Constatant qu'au début des années 2010, deux ZAC avaient été signées engendrant la construction de 4 000 logements, Saint Priest a décidé de lancer une opération de plantation de 4 000 arbres, objectif aujourd'hui dépassé. Les études les plus récentes démontrent le rôle des arbres urbains dans la lutte contre la pollution par les particules et contre la chaleur extrême.

Pour mémoire, un seul grand arbre peut retenir jusqu'à 5,4 tonnes de CO₂ par an et 20 kilos de poussières. Ce même arbre serait capable d'abaisser la température de 2 à 4 degrés Celsius immédiatement autour de lui.

Pour conclure, je rappelle cette préconisation des écologues et climatologues de développer les ceintures vertes autour des grandes villes.

Dans ce cadre, j'ose espérer que le calamiteux projet de création de shunts autoroutiers, dont notamment celui de Manissieux qui viendrait empiéter sur une zone de PENAP existante, sera définitivement abandonné.

Si on en venait à vouloir construire un shunt autoroutier en lieu et place d'une partie même minime des rares zones de protection des espaces naturels et agricoles qui subsistent, je vous assure que je mettrai toutes mes forces et mon énergie à m'y opposer et ce, avec le soutien de toutes celles et ceux qui sont attachés à la défense de notre environnement et ils sont nombreux, croyez-moi. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Gascon. Monsieur Charles, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président CHARLES : Non, je n'ai rien à ajouter monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Monsieur Da Passano voulait dire un mot.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Oui peut-être un petit mot pour rappeler que PENAP, c'est "espaces naturels agricoles périurbains" et que, moi je partage tout ce qui a été dit, pas forcément le shunt de Manissieux mais l'essentiel de ce qui a été dit et je crois qu'il faut qu'on se donne les moyens, dans notre assemblée, de développer cette agriculture périurbaine et de considérer que les agriculteurs qui sont dans nos zones périurbaines doivent vivre de leur métier, ils doivent donc avoir des exploitations prospères, ce n'est pas uniquement des considérations sur le climat, sur la nature, tout cela bien sûr, je le partage mais il faut aussi penser à l'économie.

Si nous avons à l'époque créé les PENAP et si nous avons, de mémoire, mis ces 30 années de gel pour les territoires en PENAP, c'était bien pour les agriculteurs, pour leur permettre, en 30 années, d'amortir l'investissement, le matériel, etc. d'une exploitation agricole et moi qui ai 300 hectares de PENAP sur ma commune, moi qui ai essayé de développer l'agriculture périurbaine, je vous dis qu'il faut penser que ces agriculteurs ont besoin :

1° - qu'on assure un peu la sécurité parce que tout autour de nos villes, notamment là où il y a des arbres fruitiers, il y a d'énormes vols. Quand je parle de vols, ce ne sont pas des gens qui volent une pomme en passant, ce sont des circuits organisés avec des camionnettes qui viennent la nuit, qui pillent les vergers et tout un circuit parallèle, il faut le savoir, ça existe. Donc il faut des systèmes de sécurité, des caméras par exemple ;

2° - il faut organiser la cohabitation entre urbains et agriculteurs parce que, sur le même territoire, il y a des gens qui travaillent, il y a des gens pour qui le même territoire est synonyme de loisir. Ça s'organise par des sentiers de randonnées, par des barriérages, par tout un tas de moyens et puis il faut aussi peut-être assouplir certaines règles d'urbanisme pour permettre aux agriculteurs en périurbain de résider au cœur de leur exploitation et, notamment, pour les problèmes de sécurité que j'indiquais il y a quelques instants.

Il y a donc vraiment une politique à mener et il faut considérer que les agriculteurs qui sont autour de nos villes, ce ne sont pas uniquement des gens qui ont des fermes où on emmène les enfants des écoles pour leur montrer comment c'est une ferme. C'est très bien, bien sûr et il faut le faire mais en plus, il faut que ce soit des gens qui

gagnent leur vie, qu'ils puissent vivre, élever leur famille et ça, ce n'est pas gagné d'avance parce qu'aujourd'hui, je vous en parle d'expérience, beaucoup d'entre eux sont dans une situation difficile.

Voilà, je voulais apporter ces petites précisions en complément.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3680 - proximité, environnement et agriculture - Charbonnières les Bains - La Tour de Salvagny - Marcy l'Etoile - Bron - Vénissieux - Lyon - Lutte contre la maladie de Lyme - Attribution d'une subvention à VetAgro Sup pour l'étude sur la présence des tiques dans les parcs de Lacroix-Laval, Parilly et Tête d'Or en partenariat avec la Ville de Lyon et l'Agence régionale de santé (ARS) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3680. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à VetAgro Sup afin de lancer une étude sur la présence des tiques dans les parcs de Lacroix-Laval, Parilly et Tête d'Or. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, vous avez pu apprécier la brièveté de ma précédente intervention, celle-ci sera aussi brève puisque j'ai suggéré à votre voisin, le Vice-Président Marc Grivel, dans la future réforme pour le prochain mandat de notre assemblée, que les temps de parole soient limités, à l'instar de ce qui se fait à l'Assemblée nationale et au Sénat donc je vais me limiter.

La présente délibération concerne la lutte contre la maladie de Lyme et, notamment, l'attribution d'une subvention au laboratoire de parasitologie VetAgro Sup situé dans le campus universitaire de Marcy l'Étoile.

Le problème des tiques et de la maladie de Lyme connaît une expansion dangereuse et récemment, le Ministère de la Santé en a fait une cause nationale. En effet, cette maladie est devenue la plus fréquente de toutes les maladies vectorielles transmises à l'Homme dans l'hémisphère nord et son diagnostic peut être souvent bien tardif touchant plusieurs organes avec des lésions cutanées, articulaires ou neurologiques.

Bien entendu, il ne s'agit pas de se substituer à une action nationale mais le campus de Marcy l'Étoile se situant sur le territoire de notre Métropole, nous pensons que nous pourrions être plus généreux que le montant projeté de 2 000 € au regard des enjeux.

La Ville de Lyon, impliquée par les parcs dans lesquels des éléments de cette étude seront prélevés, met à la disposition des chercheurs un montant maximum de 6 000 € pour l'achat des fournitures et matériels dont ils auront besoin. Peut-être pourrions-nous faire un effort vers un montant plus important qui les aiderait dans leur recherche d'une solution à ce problème de santé publique. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Diamantidis. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2019-3681 - proximité, environnement et agriculture - Association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3681. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, avis favorable de la commission pour l'attribution de subventions à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, 175 000 € pour son

programme d'actions 2019 et 50 000 € de subvention exceptionnelle pour l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des actions du plan Oxygène.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, aucun souci pour voter cette délibération qui rappelle les missions et les axes prioritaires d'ATMO AuRA. C'est aussi l'occasion de revenir sur le récent épisode de canicule doublé d'une forte pollution à l'ozone, ce qui a fait dire à certains sur les réseaux sociaux que notre Métropole était une "Ozone à forte émission".

Je reviendrai plus précisément sur la mise en place de cette ZFE qui, comme personne ne l'a remarqué, est effective dans sa phase pédagogique depuis le 1^{er} janvier de cette année.

Comme je ne suis pas certain, monsieur le Président, que les intervenants suivants pensent tous à le faire, je veux souligner votre réactivité puisque vous avez rapidement demandé le déclenchement de la circulation différenciée dès le début de la période de pollution à l'ozone.

Nous voudrions ajouter que nous aurons besoin de bilans précis et détaillés sur cet épisode de pollution car les périodes de canicule vont se multiplier, cela a été dit, accompagnées de pollution à l'ozone, entre autres et il est important de connaître les résultats réels de la mise en œuvre de la circulation différenciée, de ses effets sur la baisse des émissions d'oxydes d'azote, de CO₂, de particules fines, de concentration en ozone, etc.

Plusieurs questions peuvent se poser auxquelles il faudrait sans doute des réponses. Combien, parmi les véhicules circulant dans notre Métropole, disposent de la vignette Crit'Air ? Combien de contrôles ont été réalisés ? Pour quels résultats ? Quelle baisse réelle de la circulation ? Quelles stratégies ont été adoptées par les automobilistes ? Covoiturage, transport en commun, télétravail ? Il est important d'avoir tous ces retours pour adapter, justement, notre stratégie en la matière.

Concernant encore la mise en place de cette ZFE qui date maintenant de plus de six mois, nous souhaitons qu'un premier bilan, là encore, soit fait de cette phase pédagogique. Quelles actions pédagogiques justement ont été menées ? Pour quels résultats ? Qu'en est-il des recherches sur les particules ultrafines, sujet sur lequel ATMO AuRA nous alerte à juste titre ? Quid de la promotion réelle des certificats Crit'Air ? Qui en a fait la promotion ? Dans quel cadre ?

Nous sommes curieux, par exemple, de savoir combien de magazines municipaux ont consacré une page ou ne serait-ce qu'une demi-page pour expliquer les enjeux de la pollution, pour inciter nos concitoyens et nos concitoyennes à se saisir de cette vignette. Combien d'articles aussi dans le MET' bien sûr ? C'est, je pense, un bon indicateur de notre mobilisation commune.

D'autres indicateurs de notre volonté partagée de réussir existent : l'état du parc de véhicules de nos communes, des organismes dans lesquels nous siégeons, que nous présidons parfois (bailleurs sociaux, CCAS -centres communaux d'action sociale-, etc.). Cherchons-nous à être exemplaires ou, à l'instar de la Ville de Lyon, allons-nous demander des dérogations ? Car si tout le monde demande des dérogations, la mise en œuvre effective de la zone à faibles émissions n'aura pas lieu le 1^{er} janvier 2020 mais 18 mois plus tard. Combien de professionnels ont demandé ces dérogations ou combien s'apprentent à le faire ? Combien ont demandé et combien se sont renseignés sur la prime à la conversion ?

Tout ceci nécessite à notre avis une Commission générale après l'été pour faire un bilan d'étape du plan Oxygène et, plus particulièrement, de la mise en place de la ZFE. Cela nécessite encore une enquête "quali" auprès de nos concitoyens. Cela nécessite une vraie campagne de communication. On en a parlé tout à l'heure pour la sécurité routière mais je crois que c'est important aussi sur les questions de pollution et de zone à faibles émissions.

Nous avons été la Métropole la plus touchée sans doute par la canicule, par la pollution à l'ozone qui a la particularité, regardez les cartes, de s'étendre bien au-delà du cœur de la Métropole, bien au-delà du cœur de notre collectivité. Or, nous sommes loin d'être la Métropole la plus active dans la lutte contre la pollution.

Pour rappel ou pour information, Paris vient, ce 1^{er} juillet, d'étendre les restrictions de circulation à tous les véhicules dont les véhicules personnels portant la vignette Crit'Air 4. Pour rappel encore, la Métropole du Grand Paris (131 communes) est en passe d'interdire les Crit'Air 5 pour tous les véhicules sur son territoire.

Et, s'il vous plaît, qu'on arrête de nous dire ainsi qu'on pénaliserait les ménages les plus précaires parce que les ménages les plus précaires, 20 % des ménages les plus pauvres, n'ont pas de voiture. En revanche, ce sont bien les familles les plus précaires qui subissent le plus les effets de la pollution.

En conclusion, nous vous rappelons les propositions faites par les écologistes : la mise en œuvre effective au 1^{er} septembre de la zone à faibles émissions, l'élargissement des restrictions aux véhicules personnels détenteurs d'une vignette Crit'Air 5. Cela ne toucherait, je vous le rappelle, pas plus de 10 % du parc mais ce serait un premier pas significatif d'une volonté d'avancer en ce domaine.

Enfin, nous souhaitons qu'un budget pour une vraie campagne de communication et de mobilisation soit dédié à la lutte contre la pollution atmosphérique. Si on est bien arrivé à trouver 12 M€ pour diverses études sur l'Anneau des sciences, on doit pouvoir en trouver un pour mieux protéger la santé des Grand Lyonnais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Hémon. Six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe votera bien évidemment ce rapport et la subvention accordée à ATMO car il est primordial que la qualité de l'air puisse être mesurée et les informations sur celle-ci transmises aux citoyens.

Mesurer la qualité de l'air permet d'ailleurs de prendre conscience quand cette qualité est dégradée. Nous l'avons encore constaté ces derniers temps où la conjonction chaleur/pollution a engendré un pic de pollution à l'ozone, un épisode de vigilance rouge qui a conduit le Préfet à mettre en place la circulation différenciée, mesure appréciable, rappelée d'ailleurs par notre collègue Pierre Hémon.

Au-delà de cette initiative, je souhaiterais féliciter la réactivité du SYTRAL qui a instauré le tarif spécial pollution, tarification, je le rappelle, demandée par les élus Europe Écologie-Les Verts et UDI depuis 2009. 100 000 tickets Tick'Air ont ainsi été vendus en six jours. Le transfert modal est donc possible, ce qui nous amène à penser qu'une politique encore plus volontariste sur le développement des modes doux et des transports en commun est nécessaire.

Permettez-moi, monsieur le Président, de rappeler la position de notre groupe UDI et apparentés à vouloir développer le réseau express métropolitain avec :

- un réseau qui aurait des branches tout autant à l'ouest et au nord, qu'à l'est et au sud,
- un réseau constitué d'un tronc commun allant de Gorge de Loup à Perrache par le biais du tunnel Saint Irénée doublé,
- un réseau où de nouvelles gares seraient créées et surtout pensées comme plateformes multimodales, ce qui nécessite aussi de changer de braquet pour le développement des modes doux.

À l'heure où le débat fait rage autour de la nécessité de construire une nouvelle autoroute urbaine, il est indispensable, comme notre groupe le demande, de proposer un meilleur maillage du territoire en infrastructures transports en commun et mobilités actives. L'air est un bien commun, préservons-le. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Millet. Six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, la qualité de l'air et la canicule sont deux faits différents : on peut avoir un air très pollué et froid ou, à l'inverse, un air pur et chaud mais ces deux sujets d'actualité ont un grand point commun médiatique : le catastrophisme.

Sensation, le 13 mars, sur les radios : une nouvelle étude de la pollution de l'air évoque 69 000 morts par an. L'AFP (Agence France presse) cite un des auteurs qui dit, je cite : "La pollution de l'air est deux fois plus mortelle que le tabac alors qu'on peut éviter de fumer mais pas d'être soumis à un air pollué".

Ce message est bien sûr totalement mensonger. Il est beaucoup plus dangereux de fumer que de respirer l'air de nos villes mais ce n'est pas un mensonge isolé. Politiques, médias, experts répètent ce nombre de 48 000 morts, devenu un message publicitaire. Les décodeurs du monde, censés dire le vrai et le faux, et qui font la morale à tous ceux qui dérangent l'ordre existant, nous expliquent ainsi la hiérarchie des causes de mortalité : premièrement le tabac, deuxièmement la pollution de l'air, troisièmement l'alcool.

Mais l'espérance de vie des hommes de 35 ans est de sept années plus faibles pour un ouvrier que pour un cadre. Avec le même raisonnement que pour la qualité de l'air, il faudrait annoncer un chiffre encore plus sensationnel : 100 000 morts prématurées d'ouvriers, messieurs et mesdames, et ces morts du travail ne sont pas prématurés de neuf mois mais de sept ans. Mais experts, médias et politiques n'ont que faire des ouvriers morts du travail.

Nous demandons donc une étude sur l'impact sanitaire du travail ouvrier à l'échelle de la Métropole, comme pour la qualité de l'air et avec la même publicité. Le pire est que la qualité de l'air s'est constamment améliorée ces dernières années. Le Vice-Président Philip vous a rappelé à de multiples occasions que l'espérance de vie était, même dans les zones polluées, en forte augmentation depuis plusieurs décennies.

Le débat devrait donc porter sur les moyens financiers nécessaires, les points sur lesquels notre plan Oxygène est le plus faible : le transfert des marchandises sur le rail, le développement des transports en commun mais ce ne sont plus alors les usagers de la route qui sont coupables, ce sont les gouvernements qui tiennent le discours tout aussi catastrophique de la dette pour refuser les investissements publics nécessaires.

Ceux qui croient que, même mensongère, l'alerte des 48 000 morts peut avoir un rôle mobilisateur, se trompent totalement. Les gouvernements ne sont pas impressionnés, ils sont capables de décider des guerres, c'est tout dire, mais la peur produit chez les citoyens le pire : l'individualisme, le chacun pour soi et donc affaiblit la capacité collective à faire de la politique, à construire les réponses collectives nécessaires.

C'est la même chose sur la canicule dont l'urgentiste Patrick Pelloux disait, à juste raison : "il ne faut pas avoir peur, on n'a jamais été aussi prêt" mais que les médias et les dirigeants politiques ont exploitée jusqu'à la nausée. Ainsi, le Ministre François de Rugy fait une comparaison supposée pédagogique entre la canicule et la fièvre. Il nous dit : "deux degrés pour le climat, c'est comme une fièvre : à 38, ça va, à 40, on est malade, à 41, on est hospitalisé, c'est ça le réchauffement climatique" -je le cite-.

Mensonge bien sûr car qu'on soit riche ou pauvre, à 41°C, on est très malade mais face à la canicule, c'est très différent. La climatisation est très répandue dans certains quartiers, systématique dans les tours de bureaux ou du centre mais absente de la plupart des ateliers et des HLM ! Face au réchauffement en général, les riches -qui continuent à voyager en jet privé- peuvent vivre tranquilles et protégés dans une "bulle" d'équipements et de services inaccessibles aux autres... (*Réactions dans la salle*) Absolument !

C'est comme la "circulation différenciée", mon cher Pierre, qui interdit les véhicules les plus polluants. C'est une circulation, je m'excuse, différenciée socialement ! Les riches propriétaires de SUV hybrides climatisés circulent pendant qu'on interdit les véhicules des plus pauvres, ceux qui n'ont pas de voiture, bien sûr que non mais ceux qui en ont une, qui est justement interdite, bien sûr que oui !

François de Rugy en rajoute : "Si on pousse la climatisation, on consomme encore plus d'énergie et on aggrave le réchauffement climatique !" Facile quand on travaille le plus souvent dans un espace climatisé mais surtout, c'est totalement faux en France. La consommation d'électricité en France n'a pas de conséquence sur le réchauffement climatique, car notre électricité émet très peu de carbone, contrairement à l'électricité allemande, grâce au nucléaire ! (*Exclamations dans la salle !*)

M. LE PRÉSIDENT : On écoute monsieur Millet, s'il vous plaît, merci ! Sinon ça chauffe !

M. le Conseiller MILLET : Au passage, le problème de la climatisation, c'est que, pour baisser la température dans un local, il faut chauffer l'extérieur ! C'est cela le vrai problème. Le résultat des média-mensonges répétés, c'est que, selon BVA en avril, 69 % des Français pensent que le nucléaire participe à la production de gaz à effet de serre ! 86 % des 15-34 ans ! Or, on peut être contre le nucléaire, pour ses risques ou pour son modèle économique, mais c'est une énergie sans impact pour le climat ni sur la qualité de l'air ! C'est pourquoi la comparaison entre la France et l'Allemagne sur les émissions de gaz à effet de serre est terrible pour les Allemands ! L'Allemagne émettait, le 26 juin en pleine canicule, six fois plus de gaz à effet de serre que la France.

Ce discours du catastrophisme a une fonction politique : légitimer des gouvernements qui n'ont pas la confiance citoyenne et justifier leurs attaques contre les droits et les services publics. Ce n'est pas nouveau ! En 2006, Al Gore prédisait que "dans les 10 prochaines années, le monde atteindrait un point de non-retour". Mais en 1982, le Directeur général du programme des Nations-Unies pour l'environnement annonçait, avant l'an 2000 -je le cite- "une catastrophe écologique aussi complète et irréversible qu'un holocauste nucléaire".

Il y a peu, j'écoutais Yann Arthus-Bertrand, dont les magnifiques photos aériennes sont effectuées en avion ou en hélicoptère sur toute la planète. Il raconte un dialogue avec des enfants qui lui demandent : "C'est quand la fin du monde ?" Il leur répond : "Mais non, il n'y aura pas de fin du monde !" et les enfants insistent : "Mais si ! Je lis les journaux, j'écoute mes professeurs, tout le monde en parle !" Yann Arthus-Bertrand s'inquiète : 70 % des enfants croient à la fin du monde. Mais, désespéré comme Nicolas Hulot, il considère qu'on ne peut rien attendre des pouvoirs publics, il sert "d'idiot utile" du système économique, détournant l'attention des politiques publiques en affirmant qu'on ne peut rien sans -je le cite- "un changement de tous pour accepter de s'alléger, consommer moins".

Il reconnaît pourtant : "On vit de plus en plus vieux, dans un monde bien meilleur, il y a beaucoup moins de mortalité infantile" mais il se désespère, écoutez bien cette phrase de Yann Arthus-Bertrand : "On ne peut rien faire aujourd'hui contre l'envie du monde entier de vivre mieux !" Eh bien, le capitalisme peut se frotter les mains, tant que l'écologie politique acceptera d'être ainsi utilisée pour imposer l'austérité aux peuples, nous ne remettrons pas en cause ce système !

C'est pourquoi je vous invite, et notamment les écologistes sincères, aux prochaines Rencontres internationalistes de Vénissieux, avec des agriculteurs russes, chinois, cubains... (*brouhaha dans la salle*) Et oui, vous serez surpris, sur un thème choc...

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, s'il vous plaît !

M. le Conseiller MILLET : Ce sont les derniers mots : "Pour le climat, l'urgence, c'est le socialisme !" Je vous remercie. (*brouhaha et applaudissements dans la salle*).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Millet, s'il n'y avait pas d'autres délibérations, je crois qu'on pourrait finir comme cela ! Mais bon, on est obligé d'avancer un peu !

Cinq minutes pour les groupe La Métropole autrement et Socialistes et apparentés, s'il vous plaît ! Un peu de silence, merci beaucoup.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens effectivement au nom du groupe la Métropole autrement et du groupe Socialistes et apparentés. Je ne ferai pas vraiment de commentaires parce qu'il y en aurait beaucoup à faire sur ce qui vient d'être dit par Pierre-Alain Millet. Je vais revenir plutôt au territoire métropolitain.

Ouf, l'épisode de restriction de circulation instauré par le Préfet du Rhône a été levé ce samedi 6 juillet à 14 heures. Tout va mieux donc. On peut en douter. Beaucoup ne l'ont sans doute pas "capté", comme disent les jeunes ce dispositif, continuant de rouler avec toutes les couleurs de vignettes. On en a tous vu.

Quant aux 20 km/h de moins, nous savons qu'ils sont peu respectés. Quand nos concitoyens vont-ils enfin comprendre la relation directe entre leur qualité de vie, leur santé et la pollution automobile qui n'est pas la seule des pollutions de l'air, cela s'entend ?

Je voudrais souligner le travail essentiel au service des collectivités mais aussi de nombre d'acteurs que réalise ATMO Auvergne Rhône-Alpes qui est le sujet de ce rapport. Justement parce que les membres d'ATMO sont pluriels, industriels, collectivités, structures associatives de défense de la qualité de vie, Chambre d'agriculture plus récemment -on les appelait de nos vœux depuis un moment puisqu'on le sait bien sur l'agglomération, les pollutions agricoles qui sont plus au nord viennent jusque sur le territoire urbain-, partenaire technique de l'énergie également, du climat, cette association joue, avec beaucoup de modestie je trouve, un rôle majeur pour la surveillance de la qualité de l'air, un rôle qui lui a été signifié par l'État avec ses stations fixes d'observations, ses capteurs mobiles également et ses observations à la demande.

Mais elle joue aussi un rôle de conseil, de sensibilisation auprès des populations. Les micro-capteurs citoyens sont très en vogue et ATMO Auvergne-Rhône-Alpes travaille beaucoup ce sujet avec des partenaires compétents. Nous savons tous, pour l'avoir testé dans nos communes, combien ils contribuent à éveiller les consciences sur ce sujet.

Son application service mobile Air to Go est unanimement appréciée des utilisateurs et notamment des cyclistes sur l'agglomération lyonnaise. Elle est aussi force de proposition pour des solutions, des dispositifs ou des aménagements qui seront mis en place par les pouvoirs publics. Son accompagnement des collectivités dans leurs projets, en termes de diagnostic et de prospective (ZFE pour la Métropole, implantation de nouveaux équipements pour les communes par exemple) devrait les amener à prendre des mesures dans différents domaines, qu'il s'agisse de bâti, forme urbaine et mesure de filtration, de présence de nature dans la ville, de choix énergétiques, recours au réseau de chaleur comme aux énergies renouvelables, par exemple, de réflexion globale, de l'interdépendance des questions de qualité de l'air, avec celles liées au climat, très présentes à l'esprit de l'alliance des élus pour la qualité de l'air dont je suis membre et que je vous (Métropole comprise) invite à rejoindre.

D'aucuns s'étonnent des cartes publiées par Greenpeace au printemps, qui superposait des cartes de pollution de l'air aux cartes de situations des crèches et des écoles. Rien d'extraordinaire à cela, nous communes avons déjà toutes les données en main grâce à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes. Dommage, tout de même, que ces cartes de pollutions publiées par Greenpeace ne soient pas les plus récentes et que les implantations d'équipement soient parfois un peu fantaisistes. Une collaboration avec les collectivités aurait sans doute été plus fructueuse pour une meilleure information des populations.

Il convient de saluer la collaboration établie par la Métropole de Lyon avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes. Notre Métropole a eu le courage d'aller vers l'abaissement de vitesse à 70 km/h sur le périphérique, problèmes d'air mais aussi de bruit, pour lesquels je me suis beaucoup investie dès le début de ce mandat. Elle a aussi courageusement fait le choix d'instaurer une ZFE qui n'est pas unanimement appréciée, on s'en doutait.

Mais à l'avenir, au-delà de l'atténuation, la Métropole devra nécessairement investir des budgets d'adaptation pour accompagner les communes sur les solutions à mettre en place, en termes de murs filtrants expérimentaux, comme

nous l'avions proposé il y a bientôt deux ans, pour le quartier des Buers à Villeurbanne, de filtration d'air extérieur des bâtiments, de retournement des bâtiments en ouverture sur rue à fort trafic, voire d'implantations nouvelles de bâtiments existants. On a tous en tête le cas de l'école Michel Servet.

Les groupes Socialistes et apparentés et la Métropole autrement voteront bien évidemment ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Six minutes pour le groupe Avenir Métropole.

Mme la Conseillère BURILLON : Monsieur le Président, chers collègues, en 2018, les météorologues nous annonçaient qu'en 2050, le climat de Lyon ressemblerait à celui de Madrid et en 2100 à celui d'Alger. Fin juin, les températures dépassaient les 40 degrés avec une alerte pollution rouge mais nous n'étions ni à Madrid, ni en 2050. Lyon et les communes de la Métropole ont connu un épisode caniculaire auquel nous avons fait face en activant nos différentes mesures d'urgence.

Comme on l'a déjà dit, aussitôt le niveau 2 de l'alerte activé par la Préfecture, la circulation différenciée a été mise en place à Lyon et Villeurbanne. Seuls les véhicules équipés de vignettes Crit'Air 0, 1 et 2 et les covoitureurs -à partir de 3 personnes par véhicule- étaient autorisés à circuler. Cette mesure a permis de réduire le trafic dans l'agglomération et de limiter ainsi la pollution de l'air, puisque 65 % des véhicules n'étaient plus autorisés à circuler. Combattre l'autosolisme et inciter l'habitant à ne pas prendre sa voiture, voici l'objectif devant permettre la limitation de l'impact carbone en favorisant l'autopartage, le covoiturage, les modes actifs et l'augmentation de la part modale des transports en commun.

Sans attendre l'activation du niveau d'alerte, le SYTRAL a déclenché le Tick'Air qui permet de voyager sur tout le réseau TCL (transports en commun lyonnais) pendant 24 heures pour 3 €, une solution très plébiscitée par les habitants puisque près de 120 000 Tick'Air -et non pas 100 000- ont été vendus en une semaine sur le réseau. Par ailleurs, notre réseau de transports en commun œuvre activement à réduire son impact grâce à une stratégie d'acquisition de bus propres nécessitant un investissement de près de 200 M€ pour 350 véhicules.

L'action d'ATMO AuRA dépasse le simple fait de fournir les données pertinentes à la qualité de l'air sur notre territoire. L'association accompagne les décideurs dans l'élaboration et le suivi de plans d'actions comme le plan climat, air, énergie territorial ou encore du schéma directeur des énergies dont les thématiques sont liées au plan climat.

Le plan climat, air, énergie territorial, véritable cadre dont les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique, concentre les actions de la Métropole sur le défi climatique.

Le volet spécifique sur l'air, le plan Oxygène, intègre notamment la zone à faibles émissions qui interdit la circulation des poids lourds et véhicules utilitaires dans un périmètre défini. Grâce à cette zone à faibles émissions, projet accompagné par ATMO AuRA, et au renouvellement des véhicules professionnels les plus polluants, ATMO indique que l'on pourrait voir le nombre d'habitants surexposés à la pollution divisé par deux en 2021. Le plan climat, air, énergie territorial touche également l'habitat avec le dispositif Ecoréno'v et la prime air-bois.

La Métropole de Lyon incite également les acteurs économiques et industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à travers les mesures suivantes incluses dans ce plan climat :

- le soutien aux énergies renouvelables avec l'Appel des 30,
- l'innovation dans les technologies plus propres,
- la réalisation d'audits énergétiques auprès des entreprises.

L'ensemble de ces actions a déjà permis de réduire de 11 % les émissions de ces acteurs depuis 2003.

Selon ATMO AuRA, les émissions de CO₂ sont en baisse de 16 % et la consommation d'énergie de 9,5 % sur notre territoire entre 2000 et 2015, alors que la population a augmenté de plus de 13 % sur la même période.

Ainsi, la réalité de l'urgence climatique nécessite des politiques innovantes d'envergure permettant d'avoir rapidement un impact réel et durable sur la qualité de l'air de notre territoire, d'où la nécessité de faire évoluer nos plans et schémas relatifs à ces enjeux. C'était le but de la consultation citoyenne "ensemble parlons climat" de la Ville de Lyon qui s'est tenue entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} décembre 2018 en vue de l'élaboration du plan climat pour 2020-2030 qui, nous l'espérons, nous permettra d'anticiper et de limiter, par nos actions et surtout par les réorientations de nos politiques publiques, l'impact pollution de nos activités. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller CURTELIN : Monsieur le Président, chers collègues, nul n'ignore désormais que la qualité de l'air impacte la santé de tous mais est également en étroite corrélation avec le changement climatique.

Nous l'avons encore vécu tout récemment avec l'épisode de canicule, étendu à la France et une partie de l'Europe entraînant son corollaire récurrent : un épisode de pollution atmosphérique. Malgré encore quelques controverses, le scepticisme n'est plus permis. Il est incontestable que les enjeux environnementaux et de santé publique deviennent une priorité et une priorité urgente. Si nous pouvons agir sur notre mode de vie, réduire nos consommations nous ne pouvons être privés d'air !

Malgré la permanence d'incertitudes sur l'ampleur de ce réchauffement, un consensus émerge depuis 2000 sur le fait que les effets du réchauffement se font déjà sentir de manière significative et devraient s'accroître à moyen et long termes et qu'il serait irréversible sauf actions concertées, locales et planétaires.

Notre Métropole, à son échelle, a pris sa part et a initié un plan climat en 2012 décliné en différentes actions et le plan Oxygène en 2016 pour agir en faveur de la qualité de l'air, outils d'une politique publique volontariste.

Au passage, je souhaiterais particulièrement insister sur les expérimentations conduites dans notre Métropole, à généraliser, à l'instar de la production de biogaz à la station Aqualyon à la Feyssine, à partir de boues issues des eaux usées pour alimenter en énergie dite "verte" 520 foyers, ce qui réduit les rejets dans l'air.

Outil au service de ces politiques volontaristes, l'association ATMO, observatoire de la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique, conduit également des actions d'informations, de communication et d'études. Dans le cadre de ses missions, elle accompagne et soutient les collectivités et épaula les actions déclinées par la Métropole. Outre la cotisation et la subvention, la Métropole consent un effort supplémentaire cette année par le versement d'une subvention exceptionnelle, ce que nous soutenons compte tenu des enjeux.

Si l'on ne doute pas des missions et services rendus, nous émettons une réserve et souhaiterions une amélioration. Certaines communes ont en effet interrogé cette association et n'ont jamais obtenu de réponses, ni même une réponse formelle ou un accusé de réception. En outre, si des mesures sont faites à partir de capteurs, peut-on nous assurer de la réalité des chiffres constatés, de leur précision dans des secteurs où des capteurs n'existent pas et les chiffres sont issus de résultats de modélisation ?

Enfin, suite aux épisodes de canicule, les restrictions imposées en faveur d'une circulation différenciée selon les vignettes Crit'Air sont censées restreindre les émissions de particules fines et autres gaz polluants à effet de serre estimés à hauteur de 65 %. Mais au vu du nombre de véhicules circulant non munis du précieux sésame, l'on peut s'interroger sur l'impact bénéfique réel de cette mesure et des moyens mis en œuvre au-delà des vœux pieux pour atteindre les objectifs escomptés.

Quels sont les moyens réels développés ? La seule action répressive est mal perçue si elle n'est pas accompagnée de mesures alternatives renforcées, telles l'augmentation des services de transports en commun, l'incitation au covoiturage, l'extension du Tick'Air par le SYTRAL à l'approche d'un épisode de canicule, des mesures des pouvoirs publics, certes à améliorer, mais également des mesures pédagogiques auprès des citoyens pour les inciter à s'inscrire dans une démarche de responsabilité partagée jusqu'à devenir un réflexe. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, vendredi dernier, la qualité de l'air dans notre Métropole a encore atteint un seuil critique. C'est arrivé à plusieurs reprises les semaines passées et cela reviendra bien vite, bien trop vite. Le seuil qui met en danger la santé de tous a été atteint et dépassé mettant en péril nombreux d'entre nous, en particulier les plus fragiles : les nourrissons, les personnes âgées, les malades, les femmes enceintes et, bien plus souvent, les catégories populaires que les autres.

La qualité de l'air que nous respirons est une source vitale, au même titre que l'eau et la nourriture. Elle n'est pas, pas plus que notre humanité, négociable, sauf à être inhumains et suicidaires. Pourtant, aujourd'hui l'ensemble des Grand Lyonnais sont soumis à des particules fines d'un niveau supérieur aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Pourtant, près d'une quinzaine de milliers de Grand Lyonnais subissent un taux de dioxyde d'azote alarmant. Pourtant, près de 50 000 d'entre nous sont concernés par des dépassements de la cible ozone dans la Métropole de Lyon. C'est une situation qui est inadmissible, mettant nos concitoyens en insécurité oxygénique, une insécurité au même titre qu'une précarité sociale ou qu'une insécurité pour ses biens ou sa vie.

Notre groupe salue bien évidemment le soutien à l'ATMO, une organisation qui effectue un travail d'accompagnement remarquable sur la qualité de l'air en lien avec la Métropole. Entre autres choses, l'association

s'est investie dans le plan d'éducation à l'environnement et au développement durable de la Métropole. Elle agit également dans le fond air bois ou dans l'accompagnement de la zone à faibles émissions.

Nous voterons bien évidemment cette délibération en saluant aussi la démarche open data qu'entame l'ATMO et qui permettra à des collectifs citoyens de s'emparer avec intelligence du sujet de la qualité de l'air. Mais cela est-il suffisant face au défi ? Éduquer les citoyens, mesurer l'air c'est bien, agir pour changer les choses c'est encore mieux, comme de renforcer les transports en commun, comme de déclasser l'A6-A7, comme nous l'avons fait aujourd'hui.

Demain il faudra encore renforcer la place du vélo. Demain il faudra en finir avec ce périphérique tronqué à l'ouest. Demain il faudra responsabiliser l'industrie. Il faudra soutenir aussi davantage la recherche et le développement des Green Tech. En effet, il y a aussi des solutions dans la science, n'en déplaisent aux collapsologues les plus bornés !

Voilà des pistes qui feront, espérons-le, que demain l'ATMO ait moins de travail que ce que l'on lui demande aujourd'hui, des pistes qui soulageront les poumons des bébés de la Métropole mais aussi de tous ceux qui y vivent. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, en introduction, je souhaiterais juste rappeler à monsieur Millet que, dans les mesures de qualité de l'air, il y a la radioactivité aussi donc, par rapport au nucléaire, il faudrait peut-être être un peu précautionneux sur ce thème.

Monsieur le Président, chers collègues, on n'améliore que ce que l'on mesure. C'est en 1999 que j'ai commencé à travailler avec COPARLY (Comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise). À l'époque, jeune ingénieur environnement, je m'applique à définir les bases d'un inventaire des émissions polluantes en région Rhône-Alpes, étape indispensable à la réalisation de simulations de qualité de l'air. À l'époque, ce sont les industriels, et notamment ceux de la Vallée de la Chimie, qui mettent en œuvre ces outils, car Lyon est une ville industrielle et depuis 1962, des mesures sont faites, principalement pour surveiller les conséquences de l'utilisation de fiouls lourds chargés en soufre, qui conduisent à des épisodes de pollution soufrée, le dioxyde de soufre, le SO₂, avec des valeurs de plus de 100 microgrammes par mètre cube (aujourd'hui nous sommes à 1 !).

Rapidement chacun s'organise et, sur l'agglomération lyonnaise, pas moins de trois réseaux coexistent, ceux des industriels et la Ville de Lyon avec son département d'écologie urbaine.

C'est dans ce cadre qu'est créé le COPARLY : Comité de coordination pour le contrôle de la pollution atmosphérique en région lyonnaise.

La loi sur l'air, et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996, donnera un cadre à la surveillance, instituant la forme associative agréée par le ministère de l'Environnement, avec une transparence totale des données et un financement tripartite, un conseil d'administration regroupant État, collectivités locales, industriels et associations de protection de l'environnement, seuls les trois premiers collègues finançant.

Début 2000, la surveillance se limite à des mesures et des constats qui peuvent conduire au déclenchement d'alertes mais ces alertes sont généralement faites suite aux épisodes de pollution, on apprend, quand on rentre chez soi le soir que nous avons vécu une journée polluée.

L'accompagnement des politiques publiques commence à cette époque. Mais les élus veulent des prévisions, savoir où l'on va et c'est également à cette période qu'ayant rejoint ATMO, je croise pour la première fois des élus : c'était Béatrice Vessiller à l'époque qui officiait au Grand Lyon sur ce sujet.

Avec le développement des techniques de prévision et de l'augmentation de la puissance de calcul des ordinateurs, les premières modélisations font leur apparition et il devient possible de prévoir, d'anticiper, de faire des choix de scénarii pour le futur. C'est dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère, dirigé par l'État que les travaux s'organisent. Les structures se regroupent également, tout d'abord Lyon, Grenoble et Saint Etienne, sous la forme d'un GIE (groupement d'intérêt économique), puis toute la région Rhône-Alpes et enfin récemment la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes pour aboutir à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2008, je constate comme beaucoup que les décisions à prendre pour améliorer la qualité de l'air ne viendront pas seulement de la production de données scientifiques mais d'actions volontaristes des décideurs.

Je vais donc voir mon Président d'ATMO, c'était Michel Repellin, également Premier Vice-Président ici. Il m'explique que rares sont les élus qui sont capables de prendre des risques qui, selon eux, pourraient les desservir

électoralement, mais m'incite à aller parler avec le Maire de la commune ou je réside pour exposer mon désarroi. Je fais la connaissance de Michel Forissier, tranquille, calme, pragmatique. Quatre mois plus tard, me voilà élu à la Métropole, sans rien connaître de la politique, ni des logiques de groupes partisanes. Cela dit, on comprend vite.

Depuis, je tente parmi vous, chers collègues, de défendre les orientations techniques qui sont nécessaires pour améliorer les choses.

J'aurais voulu encore plus m'investir, notamment dernièrement en représentant notre collectivité à ATMO, mais là encore, c'est la logique politique qui a pris le dessus et c'est un urologue, ancien adjoint à la culture qui nous représente : peut-être une personnification de l'expression qui consiste à parler de violon et d'urologie. (*Rires*).

Notre Président a organisé il y a huit jours, un grand événement au grand parc Miribel-Jonage en lien avec la protection du climat. En privatisant la base de loisirs du grand parc, il a pu s'acheter des participants, à savoir les milliers de visiteurs qui seraient venus de toute façon, mais qui ont eu la chance d'avoir ce jour-là la plage gratuitement. Par contre, pour aller en vélo là-bas, comme prévu, point de Président. Agir pour le climat, oui, mais pas quand il fait chaud, ça peut faire des auréoles sous les bras et, pour les photos, ce n'est pas bien !

Ce coup de com', à plus de 50 000 € laisse pantois quand nous voyons que la subvention que nous attribuons aujourd'hui à ATMO est de 175 000 €.

Mais là encore, notre Président, en digne ancien premier Secrétaire du Parti socialiste local, maîtrise les priorités politiques.

ATMO est une association d'intérêt général qui nous permet d'avancer dans le bon sens. Elle accompagne notre collectivité et peut guider ses choix, mais pour cela il faut la laisser proposer et non pas lui imposer des contraintes car c'est malheureusement ce qui s'est fait dans le cas de la ZFE où les hypothèses étaient bridées politiquement par l'Exécutif. Notre air du quotidien et notre climat ne peuvent plus souffrir de craintes électorales.

Avec l'aval de madame Bouzerda, qui a entendu mon envie permanente de m'investir sur ces sujets, de grandes avancées devraient voir le jour sur notre réseau de transports en commun qui placeront le Grand Lyon dans une dynamique de transparence jusqu'alors jamais atteinte.

Chers collègues, plus que jamais, sachons écouter plutôt que de croire que, parce que nous sommes élus, nous devenons des experts de tout.

Bien évidemment nous voterons cette subvention afin qu'ATMO puisse être, au travers de son plan d'actions, un support technique et opérationnel, indispensable à notre changement obligatoire de mode de vie. C'est au travers de toutes les mesures et données que nous pourrions trouver les meilleures solutions. On n'améliore que ce que l'on mesure, alors continuons de financer ATMO, notre outil de mesures, notre expert technique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Quiniou, vous êtes particulièrement en forme. Je pense que c'est le vélo sous le soleil qui donne cette capacité à des grands textes. Je vous remercie, je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenu et M. Georges KÉPÉNÉKIAN, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du comité territorial AIR de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRa), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2019-3690 - proximité, environnement et agriculture - Meyzieu - Modernisation de la station d'épuration (STEP) de Meyzieu (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3690. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport numéro 2019-3690, qui a reçu un avis favorable de la commission, concerne la modernisation de la station d'épuration de Meyzieu, c'est la tranche 2.

C'est un programme complémentaire ainsi qu'une demande de subvention à l'Agence de l'eau pour la station d'épuration de Meyzieu. Elle a été construite en 1989, c'est un équivalent de 30 000 équivalents-habitants donc il y a eu un certain nombre de travaux dans une première phase, entre les années 2010 et 2013 pour environ 8 M€

et là, on souhaite, suite aux besoins, faire une deuxième phase à hauteur de 11 M€ et demander une subvention à l'Agence de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, je ne résiste pas, j'essayais d'observer si, à travers les auréoles, on pouvait calculer le nombre de cyclistes aujourd'hui mais c'est un peu dur. C'est une remarque amusante parce qu'en fait, indirectement, toute mesure est toujours indirecte, c'est toujours intéressant de connaître comment une mesure est faite mais c'est un autre sujet.

Une très courte intervention concernant les évolutions de nos stations d'épuration, je le fais sans texte : l'évolution de nos stations d'épuration, puisque nous avons une expérience à la Feyssine en cours, qui a été évoquée tout à l'heure concernant de la méthanisation, avec une expérience, donc des limites, des chiffres qui sont ceux d'une expérience dont on sait qu'aujourd'hui, sur cette base, il ne peut pas passer à l'échelle mais en même temps, on a une ambition, une stratégie métropolitaine d'aller vers la méthanisation. J'ai appris en commission qu'il ne s'agissait pas d'aller vers une évolution de chaque station vers un équipement de méthanisation mais qu'il s'agirait de chercher un site de méthanisation vers lequel seraient transférées les boues issues des différentes stations.

Je ne sais pas si j'ai bien compris mais, en tout état de cause, cela révèle une chose, il serait intéressant d'avoir un élément d'information en commission sur notre stratégie et sa mise en œuvre pour mieux comprendre cet enjeu qui est souvent cité dans beaucoup d'aspects, que ce soit sur les débats énergétiques ou les débats de la qualité de l'air, mais dont on ne sait pas trop aujourd'hui comment il avance réellement au-delà de l'expérience de la Feyssine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2019-3694 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Avis de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3694. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'examiner le projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et, dans ce cadre, nous devons formuler l'avis de la Métropole.

Je vais apporter juste quelques éléments préalables avant les différentes interventions mais, pour situer à la fois le contexte d'élaboration de cet avis, les points positifs que nous y trouvons, les réserves et les orientations que nous souhaiterions voir corrigées.

Tout d'abord, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a soumis pour avis aux personnes publiques associées, dont la Métropole de Lyon, son projet de SRADDET après une phase d'élaboration de deux ans.

A noter que la Région n'a que faiblement associé les personnes publiques durant la phase d'élaboration et notamment sur l'élaboration du rapport d'objectifs et du fascicule des règles qui seront adoptés dans le cadre de ce SRADDET.

Nous avons construit un projet d'avis qui est soumis dans ce rapport et qui a été construit de la façon suivante, qui prend en compte une présentation de l'essentiel du contenu du projet de SRADDET et aussi qui fournit une analyse qui s'appuie à la fois sur la contribution de la Métropole de Lyon à l'élaboration de ce SRADDET, qui avait déjà été délibéré ici au sein de notre assemblée le 27 avril 2018, et nous y avons aussi adjoint, dans nos réflexions, la contribution du réseau des villes centres et des grandes agglomérations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et qui avait été adoptée à Clermont Ferrand au sein de cette instance en novembre 2017 et nous avons appuyé notre projet d'avis sur l'adossément à nos documents cadres qui structurent nos grandes politiques publiques, à savoir le SCOT (schéma de cohérence territorial), le PLU-H, le PDU (plan des déplacements urbains), le SDE (schéma de développement économique) et le plan climat.

Alors quelques commentaires sur le fond de ce dossier et notamment de ce projet de SRADDET. D'une part, des points positifs, en accord avec notre contribution, le projet de SRADDET soutient à l'échelle régionale le modèle multipolaire d'aménagement et de développement durable du territoire qui est notamment proposé par le SCOT de l'agglomération lyonnaise ainsi que par l'interSCOT de l'aire métropolitaine Lyon-Saint Etienne. Il reprend notamment la question de la polarisation du développement, de l'articulation du développement urbain et du transport collectif, le maillage des différents pôles par des infrastructures de transports tous modes, la préservation de la trame verte et bleue et des terres agricoles et la gestion économe du foncier en priorisant le renouvellement urbain.

De la même manière, le projet de SRADDET est aussi volontariste sur certains points, pour garantir un développement durable du territoire avec des objectifs qui sont cohérents et compatibles avec nos propres politiques publiques, en matière notamment de lutte contre le changement climatique, en matière d'amélioration de la qualité de l'air, en prise en compte des défis de la transition énergétique, de la protection et de la restauration de la biodiversité et la prise en compte des enjeux et des potentialités de l'économie circulaire.

Par contre, nous émettons un certain nombre de réserves et de regrets au regard des attentes qui étaient exprimées par la Métropole de Lyon dans sa contribution. Nous jugeons que le fait urbain et sa prise en compte est très insuffisante. La contribution de la Métropole de Lyon comme celle du réseau des villes avait mis l'accent sur la nécessité pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au travers de ce SRADDET, de reconnaître le rôle et la place des grandes agglomérations et notamment celui de la Métropole de Lyon, capitale régionale à la fois dans la dynamique de développement et le rayonnement qu'apporte la Métropole de Lyon à sa région.

Il mettait aussi en avant notre capacité d'entraînement des territoires organisés autour d'elle et dans la contribution à un développement équilibré. On peut donc considérer objectivement que les orientations du rapport d'objectifs, qui est la pièce centrale de ce SRADDET, accordent très peu de place à l'importance du fait urbain et des systèmes territoriaux structurés autour des grandes agglomérations. Seul le territoire du Genevois français fait l'objet d'un développement particulier mais uniquement eu égard à sa situation transfrontalière.

Autre élément significatif, l'agglomération clermontoise, bien qu'étant ancienne capitale de la Région Auvergne, est à peine citée dans le document. Des enjeux plus spécifiques et des projets d'intérêts régionaux portés par la contribution de la Métropole ne sont pas non plus pris en considération dans le projet de la Région. On pense bien évidemment au projet d'écartement du trafic de transit routier autour de la Métropole de Lyon, des grands projets de territoires économiques et d'innovation comme celui de la Vallée de la Chimie ou encore celui de la Vallée du Gier, les spécificités aussi du marché du logement dans les territoires tendus, la problématique du logement étudiant est tout aussi importante que celle des emplois saisonniers.

Et enfin, le potentiel touristique de la Métropole lyonnaise n'est pas suffisamment pris en compte et ce qui paraît un petit peu en différence avec les propos du Président Wauquiez et notamment sur la nécessité de valoriser, par exemple, le site de Fourvière et ses 2,5 millions de visiteurs annuels mais tout ceci ne se retrouve pas dans le document.

Enfin, un certain nombre d'orientations que nous jugeons comme contestables pour la Métropole de Lyon et vous le comprendrez bien, cela concerne essentiellement le volet des infrastructures et des services de transports collectifs qui sont mentionnés dans ce projet de SRADDET. La Métropole de Lyon s'est bien évidemment exprimée clairement sur ce point dans sa contribution et notamment en rappelant que l'offre de transport en commun ferré doit être pérennisée et renforcée au bénéfice de l'ensemble des usagers et qu'il est nécessaire que le soutien et l'engagement de la Région au projet de désaturation long terme du nœud ferroviaire lyonnais soient réaffirmés.

La Région justement adopte un positionnement un petit peu ambigu sur ce projet d'investissement capacitaire du NFL long terme. En effet, il y a quelques distorsions de rédaction et notamment dans son rapport d'objectifs entre le positionnement de Lyon-Saint Exupéry qui est vu comme une vraie gare régionale d'accès à la grande vitesse avec des correspondances TER et une connexion renforcée avec les autres gares de la Métropole lyonnaise sans remettre en cause le rôle de Part-Dieu comme hub majeur d'accès à la grande vitesse. Cette rédaction positionne notamment la gare de Lyon-Saint Exupéry comme un hub TER alternatif à celle de la Part-Dieu et ce n'est pas la position ni la vision de la Métropole de Lyon sur ce sujet et les avis du SYTRAL ainsi que du SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise) vont dans le même sens que celui de la Métropole de Lyon en la matière.

Donc en conclusion, nous vous proposons de prendre acte des objectifs et des règles définis dans le projet de SRADDET par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de souligner notre satisfaction sur la prise en compte d'un certain nombre d'éléments suivants qui ont été arrêtés dans le projet, notamment la promotion du modèle multipolaire pour un aménagement durable des territoires, la réaffirmation des objectifs de lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prendre en compte les enjeux de l'économie circulaire et la préservation des ressources, de réaffirmer le regret de la Métropole que la place et le rôle des grands systèmes organisés autour des métropoles et des grandes agglomérations ainsi que les enjeux plus spécifiques à ces dernières ne soient pas pleinement reconnus dans ce document.

Et enfin, nous ne considérons pas comme acceptables en l'état un certain nombre de points. Cela concerne notamment l'évolution du statut de la gare Lyon-Saint Exupéry vers une vraie gare régionale d'accès à la grande vitesse avec des correspondances TER et des connexions renforcées vers les autres gares de la Métropole lyonnaise. Deuxièmement, la garantie de l'accès au centre des agglomérations par les cars régionaux ne peut être édictée comme un principe général mais nous préférons voir plutôt la priorité donnée aux TER ferrés qui est un mode qui permet le déplacement en masse et qui est performant et décarboné et, enfin, deux choses, la participation des collectivités dont la Métropole au financement des TER urbains et, pour terminer, le projet d'implantation d'une autoroute ferroviaire dans le port de Lyon, Édouard Herriot. Voilà, monsieur le Président, en synthèse, l'ensemble de ces éléments concernant ce SRADDET et la position de la Métropole concernant ce schéma d'aménagement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, donc ce schéma, s'il est stratégique, énonce aussi un certain nombre de projets, c'est ce qui fait son intérêt. Porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon doit donner son avis. Si le groupe Lyon Métropole gauche solidaires partage les remarques indiquées dans la délibération, ses membres veulent aussi faire trois séries d'observations.

Premièrement, au sujet de la gouvernance, tant au plan de l'élaboration du schéma que celui de la suite à lui donner, il apparaît nettement qu'un travail continu de prospective sur les mutations en cours, démographiques, d'attractivité, de déséquilibre et d'activités, doit être mis en place afin de connaître, de comprendre et d'agir sans trop subir.

Je ne cite qu'un exemple déjà évoqué ici d'ailleurs, celui de l'émergence récente de secteurs d'activité économique en déficit de réponses sur nombre d'offres d'emplois. Et je veux rappeler à cette occasion que l'attractivité de notre agglomération se structure à partir d'un triptyque durable et environnemental qui est l'emploi rémunéré à sa valeur, le logement, le transport. Cette approche sociale et environnementale responsable est particulièrement absente du SRADDET.

Pour que cette conception que je viens de synthétiser soit présente à tous les niveaux du projet, nous soutenons la proposition de la Métropole qui consiste à préciser, pour chaque projet de pilotage, le partenariat entre Région, collectivités, acteurs : c'est une nécessité et nous voulons favoriser parmi les organismes à associer le rôle bien entendu du conseil économique, social et environnemental régional qui implique les organisations syndicales, ces dernières étant comprises comme "actrices", elles aussi.

Deuxièmement, sur les projets, nous ne pouvons qu'approuver la remarque, page 6 de notre délibération, concernant les enjeux majeurs et spécifiques des territoires urbains denses qui sont insuffisamment pris en compte, dont, je cite, (cela vient d'être évoqué d'ailleurs par Michel Le Faou) : "la production de logements étudiants accessibles", "les territoires urbains où l'objectif de production de logements neufs constitue pourtant une priorité au regard du marché très tendu" et enfin, "les investissements coordonnés des collectivités et de la Région dans les quartiers en difficulté, au titre de la politique de la ville, pour assurer la cohésion sociale et réduire les fractures territoriales", fin de citations.

À ce stade, nous voulons noter un déséquilibre qui peut n'être que rédactionnel mais qui peut aussi refléter une sous-estimation, une négligence, c'est celui du logement pour tous. En effet, si dans la délibération que nous avons votée en 2018 sur le SRADDET, il était spécifié dans les attendus, je cite : "garantir une politique de l'offre de l'habitat pour tous soutenue, cohérente et équilibrée au niveau de l'aire métropolitaine lyonnaise", fin de citation, cette question est insuffisamment prise en compte dans la délibération qui nous est proposée aujourd'hui.

Nous voulons aussi, par ailleurs, compléter la liste des projets portés par la notion d'intérêt général, celle-ci n'étant pas fermée pour, aux côtés de la Plaine Saint Exupéry, manifester notre intérêt au projet de la Vallée du Gier, porté par le Pôle métropolitain, et celui de la Vallée de la Chimie.

Nous voulons, deuxièmement, intégrer dans ces projets, le projet TIGA (Territoires d'innovation et de grande ambition) concernant un développement industriel connecté aux territoires et à ses habitants, projet typiquement adapté à ce qu'est notre Métropole.

Ces deux compléments concrétisent d'ailleurs nos actions en faveur de l'égalité de développement des territoires adjacents de la Métropole, indispensable à la dynamique métropolitaine elle-même.

Troisièmement et enfin, en matière de mobilité, nous nous étonnons également de la proposition de faire aboutir au port Édouard Herriot, l'autoroute ferroviaire fret alors que la priorité absolue est de réaliser les contournements fret par le CFAL (Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) dans ses parties Nord et Sud.

Nous lisons, bien sûr, entre les lignes car les financements du CFAL étant des plus incertains, le Gouvernement ne voulant probablement pas s'engager sur ceux-ci, il s'agit de concevoir un moindre mal. Mais l'arrivée du fret, fût-elle ferroviaire, au port en centre-ville, serait complètement contreproductif, avec ses nuisances sonores, pollution et les bouchons que cela peut susciter.

Le développement du trafic fret fluvial et la fonction multimodale du port Édouard Herriot nécessaires doivent être pensés comme une des alternatives au tout poids-lourds, certes, mais doit aussi se concevoir à partir des contournements de la ville centre, donc au nord et au sud de l'agglomération.

Nous partageons, en conclusion, les dispositions pour faire face aux enjeux et défis climat, air, énergie ainsi qu'au défi en matière environnementale. Ceux-ci doivent être définis dans le cadre stratégique et dans chaque projet pour être non seulement une démarche mais une pratique constante. Si nous avons, pour le moins, un siècle de retard en matière environnementale, le niveau des objectifs et des moyens à mettre en œuvre est énorme et suppose donc de la constance, de la détermination et de la précision dans les actes concrets à réaliser. C'est vrai, en même temps et de manière articulée, des enjeux du développement des femmes et des hommes, car notre planète sans les êtres humains que nous sommes serait inconcevable, impensable et donc intransformable.

Avec ces remarques et celles présentées par Michel Le Faou, nous prenons acte de ce SRADDET. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, sans refaire le débat qui a eu lieu au sein du Conseil régional, permettez-moi quelques observations liminaires. Dans un second temps, j'aborderai l'avis qui nous est soumis sur lequel nous délibérons aujourd'hui.

Alors que les épisodes de canicule se répètent et s'aggravent, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires porte-t-il bien son nom ? Est-il à la hauteur de la transition écologique et climatique que nous appelons de nos vœux ? Ou, pour reprendre les termes du récent rapport du Haut Conseil pour le climat, les investissements prévus dans ce schéma sont-ils compatibles avec la stratégie nationale bas carbone ?

Remarquons déjà que le SRADDET ne respecte pas les objectifs européens en matière de climat :

- là où l'Europe vise - 40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030, objectif que nous avons transcrit dans notre schéma directeur des énergies et dans notre projet de plan climat, l'objectif régional n'est que de - 30 % ;

- là où l'objectif européen de baisse des consommations d'énergie est de 27 %, toujours pour 2030, l'objectif régional n'est que de 23 % par habitant et cette précision est importante puisque c'est par habitant que la démographie est en hausse, c'est une baisse qui est en fait moindre en valeur absolue.

Bref, ce SRADDET n'est pas à la hauteur et la lecture de la liste des investissements qui concernent la Métropole dans le domaine des déplacements confirme malheureusement cette analyse :

- maintien de la création d'une nouvelle autoroute A45 entre Lyon et Saint Étienne, alors même que l'État l'a quasiment abandonnée ;
- maintien du projet pharaonique de tunnel sous les Alpes pour la ligne TGV Lyon-Turin ;
- nouvelle ligne TGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon.

Bref, ce n'est pas une planification pour une transition écologique, c'est une litanie des grands projets inutiles !

Et qu'en est-il des déplacements du quotidien ? Eh bien, là par contre, la Région se défait de la compétence que la loi lui confie et propose de faire financer les TER par les collectivités bénéficiaires. Nous avons déjà des illustrations concrètes de la volonté régionale : - 30 % de trains sur la ligne Lyon-Saint Étienne, pourtant la plus fréquentée de France, - 70 % sur la ligne Chambéry-Lyon, en partie remplacée par des bus, ce qui ne représente pas du tout le même service. Et j'en passe. Si l'on voulait rabattre les voyageurs du train vers la route, on ne s'y prendrait pas autrement.

Passons à l'énergie : si la Région prévoit une augmentation de la production d'EnR (énergies renouvelables), c'est en fait un trompe-l'œil :

- le document prévoit la mobilisation de l'intégralité du potentiel de méthanisation, ce qui est bien évidemment un objectif irréaliste,
- et à l'inverse, le Président de la Région a proposé d'aider financièrement les communes qui refusent les projets d'éoliennes.

Autrement dit, ce SRADDET n'a de développement durable que le nom et ne fait qu'entériner les logiques en cours, celles qui sont à l'origine des crises écologiques et climatiques, en renonçant à changer la trajectoire.

Alors, si nous sommes honnêtes, nous devons prévenir nos concitoyens : les canicules vont s'aggraver, la ressource en eau va se raréfier et, comme l'usage des pesticides augmente, elle va devenir de plus en plus polluée et compte tenu des difficultés agricoles à prévoir, les prix alimentaires vont augmenter et la précarité avec.

Venons-en maintenant à l'avis que vous nous proposez. Nous en partageons bien sûr de nombreux aspects mais nous pensons que dans plusieurs domaines, cet avis est en-deçà de la réalité. Nous ne souscrivons pas à l'objectif de conforter le maillage intrarégional avec la réalisation de projets d'infrastructures de transport routier supplémentaires. Notre région est déjà l'une des mieux maillées au monde en termes de transport routier. À l'inverse, le maillage ferroviaire a été détruit depuis 50 ans. C'est là que doit se situer l'investissement.

Et concrètement pour nous, notre refus de la nouvelle autoroute Lyon Saint Étienne A45 n'est pas fondée sur le seul problème de son arrivée dans l'agglomération lyonnaise, mais parce que cette infrastructure est mauvaise en soi, en consacrant 1,5 milliard d'euros à l'augmentation de la capacité de voirie pour les automobiles. Nous ne partageons donc pas l'avis que vous nous proposez sur ce point précis.

Autre exemple, vous nous proposez d'approuver l'objectif de limitation du développement des surfaces commerciales dans les périphéries. Or, limiter le développement, c'est encore permettre le développement. Au niveau où nous en sommes de consommation dans les hypermarchés, si nous voulons relocaliser la production et la consommation, notamment dans le domaine alimentaire, il faut non pas limiter mais arrêter le développement des grandes surfaces commerciales en périphérie, qui en plus, artificialise les espaces agricoles qu'il faudra, au contraire, préserver. Nous nous y étions d'ailleurs engagés dans le SDUC (schéma directeur d'urbanisme commercial).

Enfin, là où la Région veut s'affirmer en chef de file et en facilitateur des coopérations intrarégionales, ce qui est positif, rien sur les contrats de réciprocité qui pourraient lier les métropoles à leurs territoires adjacents, pour relocaliser les échanges et faire en sorte que la consommation des habitants de nos villes crée de l'emploi et de l'activité dans les territoires ruraux proches. Et pourtant les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) qui nous entourent sont demandeurs. Nous constatons à regret que la résilience des territoires n'est pas à l'agenda de la Région.

Bref, la logique qui sous-tend ce SRADDET est contradictoire avec l'urgence écologique, c'est plutôt *business as usual* et nous ne pouvons nous contenter de l'amender sur quelques points, et il faut le dire, c'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe UDI et apparentés donnera un avis favorable au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires aussi appelé SRADDET. Nous partageons en cela l'avis de la Métropole de Lyon.

Le SRADDET, créé par la loi NOTRe de 2015, est le nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire. Il intègre, comme cela a été rappelé, différents schémas préexistants. Mais surtout, il est un schéma d'importance car il est prescriptif sur l'ensemble du territoire régional : les SCOT, PLU-H, PDU, PCAET (plan climat air-énergie territorial) et chartes des PNR (parc naturel régional) -il y aura un lexique à la fin de l'intervention- devront prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec les règles qu'il énonce.

L'importance de ce document aurait donc mérité qu'en commission sa présentation soit bien plus exhaustive, en particulier en insistant sur ses enjeux, ses objectifs et les règles qui s'imposeront à nous, et pas seulement une présentation de la vision des services de la Métropole.

Ceci étant dit, je ne reviendrai que sur deux éléments de l'avis de la Métropole de Lyon. En premier lieu, le projet d'A45 : nous avons toujours estimé que faire arriver une nouvelle autoroute au cœur de l'agglomération sur l'A450, un secteur qui est déjà congestionné, n'était pas pertinent. Aujourd'hui, ce projet a été abandonné, ou quasi abandonné par le Gouvernement mais l'amélioration de la desserte entre Saint Étienne et Lyon doit rester une priorité. L'amélioration de la mobilité sur cet axe est réalisable avec une requalification de l'A47, mais surtout avec le renforcement de la ligne ferroviaire Saint Étienne-Lyon en termes de capacité et de fréquence, aussi bien via la rive droite que la rive gauche du Rhône.

Puisque la pédagogie est l'art de répéter, je vous rappelle que cet axe constitue une des branches du RER que les élus UDI et apparentés défendent. De fait, nous demandons à l'État et aux collectivités concernées d'investir les budgets initialement prévus pour l'A45 dans l'amélioration des dessertes entre Saint Étienne et Lyon.

Le deuxième point que je souhaite aborder concerne les TER qui ont vocation à devenir pour partie des RER. Il n'est effectivement pas possible d'accepter un transfert de financement de la Région vers les agglomérations et métropoles. Les TER sont une compétence régionale et doivent le rester. La Région doit donc continuer et même renforcer ses investissements dans ce domaine.

À l'inverse, le RER que nous défendons répondra pour partie à des enjeux urbains. Dans ce cadre, il convient d'imaginer une gouvernance partagée entre Région et agglomération-Métropole, par exemple, un transfert de compétences vers un syndicat mixte des transports associant les différentes collectivités. Nous suivrons avec attention les conclusions des discussions autour de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités).

Pour nous, le RER doit permettre d'accélérer l'amélioration des dessertes ferroviaires inter et intra-urbaines. Dans ce cadre-là, et c'est un bémol par rapport à l'avis de la Métropole, si la gouvernance est partagée, si le pilotage est partagé, il devient logique et nécessaire que les agglomérations ou métropoles interviennent dans le financement pour la partie urbaine du RER. Ce partenariat est une condition de succès.

Un exemple concret de ce qu'apporte un tel partenariat : il y a 10 ans, la Région Rhône-Alpes à l'époque et le Grand Lyon ont lancé le projet REAL (Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise) qui a permis des avancées significatives au niveau du réseau TER sur l'agglomération lyonnaise. C'est ce qui a, par exemple, permis la réalisation de la gare Jean Macé au cœur du 7^{ème} arrondissement. Cette gare a été initialement voulue par le Grand Lyon qui a su convaincre la Région de son utilité, utilité qui est unanimement reconnue aujourd'hui mais, sans le volontarisme du Grand Lyon, sans sa vision territoriale, sans son lobbying constant auprès de la Région et sans, il faut bien le dire, sa contribution financière, cette gare n'existerait pas aujourd'hui !

Vous l'aurez compris, notre vision d'un RER à la lyonnaise ne doit pas être l'occasion pour la Région de faire des économies par transfert de financement. Pour nous au contraire, la mise en œuvre d'un tel projet doit aboutir à une augmentation de l'investissement régional combiné à des investissements de l'État et des agglomérations ou métropoles concernées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, la Métropole est sollicitée ce soir pour donner son avis sur le SRADDET en tant que personne publique associée. Une petite remarque : au vu de l'importance et de la complexité du dossier sur lequel on nous demande de nous prononcer, il nous aurait semblé utile de réunir, par exemple, une Commission générale qui aurait permis de mieux échanger sur la diversité des enjeux de ce schéma avant le vote en Conseil métropolitain. Ceci posé, nous partageons les réserves de cet avis sur plusieurs des objectifs affichés dans le SRADDET.

En premier lieu, il ne prend pas en compte l'enjeu que représente la désaturation du couloir Rhône-Saône, notamment dans sa partie rhodanienne avec l'autoroute A7. C'est étonnant au vu de l'ambition des objectifs affichés en termes de mobilités et de qualité de l'air. Il est nécessaire donc que la Région sollicite l'État sur la question des itinéraires alternatifs mais surtout sur celle du report modal des trafics poids lourds vers le rail et l'eau.

Nous partageons également l'idée que le port Édouard Herriot, situé en cœur d'agglomération, doit garder sa fonction métropolitaine et ne pas être hissé à un niveau d'activité régional, incompatible avec les objectifs de la Métropole en termes de transit, de flux logistiques et d'activités économiques.

Par ailleurs, le fait que la Région envisage de se désengager de son soutien à l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) est effectivement contradictoire avec l'objectif de soutien aux plateformes territoriales de rénovation énergétiques affiché dans la règle n° 26 de ce schéma. L'ALEC a acquis, dans le domaine de la rénovation énergétique, un savoir-faire qui n'est plus à démontrer et on voit mal par quoi la Région entend remplacer cette expertise.

Enfin, nous nous interrogeons sur les objectifs assignés par la Région à la gare de Lyon-Saint Exupéry et sur l'éventuelle remise en question que cela pourrait supposer pour le projet de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais et les investissements projetés pour la gare de Lyon-Part-Dieu. Selon nous, ces deux gares ont des fonctions différentes et doivent être complémentaires mais, pour cela, il est nécessaire de mettre en place une offre publique de transport ferroviaire entre les deux pôles, question qui n'est abordée ni par la Région ni par l'avis de la Métropole.

Sur la question du ferroviaire, l'orientation donnée à l'objectif 2.3 du SRADDET, qui tend à systématiser la participation financière des collectivités, n'est pas acceptable pour notre groupe et il est heureux que l'avis de la Métropole le mentionne. S'il peut effectivement exister des financements croisés sur certains projets particuliers, chaque niveau de collectivité doit assumer ses compétences. Or, la Métropole est en charge des systèmes de mobilité urbaine et la Région est l'autorité organisatrice des transports ferrés régionaux et, à ce titre, doit les financer.

Ces points de convergence posés, nous souhaiterions que l'avis de la Métropole soit complété sur plusieurs questions. Tout d'abord concernant les aménagements routiers, l'avis regrette que la question du bouclage du périphérique ne soit pas prise en considération, mais on constate malheureusement que la Métropole, nous le savons, a entériné l'abandon du contournement ouest lyonnais, rejoignant sur ce point l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, alors même que ce contournement aurait permis de résoudre certains problèmes.

Par ailleurs, ce schéma n'aborde que très succinctement le projet de RER lyonnais et l'avis de la Métropole n'y fait pas du tout référence. Or, c'est un point central de la réflexion actuelle sur le nœud ferroviaire lyonnais, sur lequel l'intervention de la Région est absolument nécessaire. Il est donc indispensable que la Métropole rappelle cet objectif à la Région.

Concernant les questions environnementales, deux remarques : il est très étonnant de constater que, tant la Région que la Métropole identifient les véhicules de transport comme une des causes principales de pollution de l'air, avec les enjeux de santé publique que cela implique. Pourtant, ce constat ne débouche jamais sur une prise de position claire quant à la nécessité d'un report modal vers le rail. D'autre part, les objectifs affichés par le SRADDET en matière de production d'énergies renouvelables sont très ambitieux, mais assez peu opérationnels si on ne se pose pas parallèlement la question des modalités de stockage de ces énergies par nature intermittentes.

Quant à la place de la Métropole de Lyon, qui se veut force d'attraction parfois au détriment du reste du territoire, dans le système multipolaire prôné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il nous semble indispensable de dépasser cette opposition entre la Métropole et le reste du territoire. Il faut donc travailler collectivement pour favoriser un véritable aménagement territorial, équilibré, qui combat la désertification et le dépérissement des petites villes, en maintenant des services de proximité, en cherchant à relocaliser l'économie, en développant les transports en commun et, en premier lieu, le rail. Le SRADDET doit être cet outil de rééquilibrage pour la Région, avec l'appui de la Métropole et de l'État, ce qui nous amène à une autre question fondamentale que n'aborde pas l'avis de la Métropole, et c'est dommage : celle du nécessaire maintien des services publics de proximité sur le territoire. La Région aborde ce point dans son objectif 2.2 "Agir pour le maintien et le développement des services de proximité sur tous les territoires de la région", mais ne questionne pas suffisamment la responsabilité de l'État.

Pour accompagner un aménagement équilibré du territoire, l'État doit en effet continuer à assumer ses compétences. Or, c'est plutôt à un désengagement auquel on assiste actuellement, sur les questions de mobilité déjà abordées et sur beaucoup d'autres, comme par exemple en matière de santé publique. Il est inacceptable que les collectivités territoriales doivent se substituer à l'État sur des domaines qui relèvent de ses compétences, et la Région doit interpeller l'État sur cette question.

On touche ici finalement au principal défaut de ce schéma que ne souligne pas suffisamment l'avis de la Métropole. Si ce document affiche des objectifs ambitieux, il est finalement très peu prescriptif en ne définissant pas les modalités de gouvernance, de pilotage, d'évaluation et en n'établissant ni priorité ni chiffrage budgétaire. On voit mal, en l'état, quel effet réel ce schéma pourrait avoir sur les politiques régionales.

Néanmoins, nous soutiendrons l'avis de la Métropole proposé par cette délibération mais nous serons vigilants quant aux points évoqués par notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés.

M. le Conseiller DEVINAZ : Merci monsieur le Président, et Parti radical de gauche puisque j'ai le plaisir d'intervenir pour ces trois groupes.

Nous sommes amenés à nous prononcer sur l'avis de la Métropole de Lyon sur le projet SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit d'un document majeur pour le développement de notre territoire. Il nécessite pour la Région de faire émerger un intérêt général qui ne se limite pas à l'accumulation des intérêts particuliers des départements qui la composent. Pour avoir assisté en tant que parlementaire à la présentation de ce document encore provisoire il y a quelques semaines, j'ai bien saisi cette difficulté. Une telle démarche n'est pas sans générer des contradictions, un document d'une telle importance mériterait un long développement. Pour autant, par souci d'efficacité, je vais me concentrer sur quelques points.

En tant que collectivité, la Métropole défend ses intérêts dans cet avis et c'est bien naturel. Toutefois, elle pourrait être attentive à élargir sa focale, à décentrer son regard, une nouvelle fois il y a, dans cette délibération, la tentative de défendre une vision restrictive de son développement, une nouvelle fois nous ressentons une focalisation sur la gare de la Part-Dieu comme une gare centrale et unique.

Nous sommes favorables au développement de la gare de la Part-Dieu qui est un pôle majeur de l'agglomération, nous devons augmenter le nombre de voies à la Part-Dieu et ses connexions avec les autres modes de transports, il faut épouser une position non-excluante.

Si la gare de la Part-Dieu est la gare prioritaire, doit-elle être unique ? En l'état, la formulation du SRADDET qui souhaite renforcer le rôle de la gare de Saint-Exupéry en tant que vraie gare régionale d'accès à grande vitesse n'est pas choquante ni excluante. Nous devons être attentifs à nos voisins.

Aujourd'hui, plus de la moitié des trains circulant dans Lyon sont des TER et c'est bien le doublement de cette offre de transports régionaux que nous devons poursuivre. La loi d'orientation des mobilités ne dit pas autre chose lorsqu'elle déclare la priorité aux transports du quotidien. Ce sont en effet les déplacements quotidiens depuis l'Ain, le Nord-Isère, le Beaujolais, la Vallée du Gier et du Rhône qui congestionnent aujourd'hui les autoroutes et les voiries de la Métropole et la gare de Saint-Exupéry peut être structurante pour les territoires de l'Ain, de l'Isère et de l'axe alpin qui n'auraient pas à emprunter les voies concentrées et déjà saturées du nœud ferroviaire lyonnais. Le choix de la multipolarité doit être défendu au niveau régional et c'est bien cela que nous défendons.

Cela étant dit, plusieurs points durs de la vision de la Région nous semblent demeurer, sa position sur l'A45 est dépassée et nous y sommes opposés. Son projet de concentration des voies ferroviaires sur le port Édouard Herriot nous interroge, son manque de priorisation entre les déplacements ferrés et les cars régionaux également. Enfin, son orientation à demander un financement aux autres collectivités pour l'offre de TER nous interpelle. Il s'agit là d'une compétence pleine et entière de la Région qu'elle décide de ne pas assumer alors qu'elle avait voté une subvention conséquente pour l'A45 qui ne relevait pas de ses compétences.

Compte tenu de ces éléments, et dans une bonne gestion des contradictions, nos groupes rejoignent l'avis de la Métropole de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Avenir Métropole.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes fixe des objectifs ambitieux. Beaucoup de ces objectifs sont en cohérence avec les politiques publiques menées par la Métropole de Lyon depuis des années.

Comme précisé dans la délibération, la valeur ajoutée du SRADDET réside dans son caractère, je cite : "transversal et intégrateur des schémas régionaux sectoriels existants et dans sa contribution à une meilleure coordination des politiques régionales concourant à l'aménagement du territoire", tout un programme !

La Métropole de Lyon, de par ses compétences, mène des politiques transversales à travers les différents schémas et plans qu'elle porte afin d'assurer un développement équilibré de nos territoires au service de ses habitants. On retrouve cette logique dans le SRADDET dont les objectifs sont en cohérence avec les nôtres. En effet :

- la Métropole soutient l'aménagement durable des territoires avec la promotion du modèle multipolaire à l'échelle régionale, notamment à travers le schéma de cohérence territoriale, le SCOT de l'agglomération lyonnaise, l'inter-SCOT de l'aire métropolitaine de Lyon-Saint Étienne et le plan local d'urbanisme et de l'habitat approuvé dernièrement, en mai 2019. On peut penser aussi que le SCOT et l'inter-SCOT seront aussi des documents à réviser compte tenu des défis auxquels nous sommes confrontés ;

- la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et la prise en compte des défis de la transition énergétique sont autant d'éléments au cœur de nos préoccupations. Ces objectifs sont en phase avec les orientations définies dans notre SCOT, schéma directeur des énergies et le plan climat-air-énergie territorial. Le plan Oxygène et la mise en place d'une zone de faible émission sont des exemples concrets de cette ambition ;

- les enjeux relatifs à la préservation des ressources et l'économie circulaire sont également pris en compte dans le SCOT et, on peut déjà l'affirmer, également dans la stratégie alimentaire métropolitaine.

Au-delà de ces objectifs vertueux que nous partageons, je tiens à souligner l'importance de la collaboration avec les acteurs locaux dans le cadre de l'élaboration du SRADDET. Les objectifs en effet ne sont pertinents que s'ils sont pensés et mis en œuvre avec les acteurs concernés de chaque territoire. C'est ce que nous développons quotidiennement et, on peut le dire, depuis de nombreuses années.

La participation de la Métropole de Lyon à cette phase d'élaboration nous a permis d'affirmer une position différente sur certains points, qu'il était nécessaire d'exprimer comme, notamment, le manque de précisions -et cela a été dit- des "modalités de gouvernance, pilotage et de partenariat entre la Région et les collectivités et acteurs du territoire", ou encore le manque de précisions sur les moyens que la Région pourrait apporter aux acteurs locaux en question dans la mise en œuvre des projets et simplement, sur le volet de l'énergie et de la transition énergétique, je rappelle que notre SDE, pour sa crédibilité, a d'abord défini des moyens et des actions et ensuite a défini des objectifs et aussi a mis des moyens financiers, a commencé à évaluer les moyens financiers et humains pour que ce document soit crédible.

Il manque deux précisions encore : dans l'inter territorialité du développement des EnR, c'est aussi un volet important de notre SDE, comme la filière bois, la méthanisation ou les panneaux voltaïques solaires, dans lequel la Métropole est déjà engagée et où nous aurons nécessairement des actions communes avec l'ensemble de la Région.

Concernant la collaboration de la Région et des acteurs du territoire, il aurait été souhaitable que le SYTRAL soit associé à l'élaboration de ce schéma, compte tenu des nombreux enjeux relatif à la mobilité de l'agglomération lyonnaise.

Le plan des déplacements urbains devra d'ailleurs, lors de sa prochaine révision, intégrer plusieurs changements afin d'être compatible avec ce schéma.

Par ailleurs, l'orientation visant à systématiser le recours au financement des collectivités concernées semble nous associer au financement des TER urbains. Si un RER à la lyonnaise est souhaitable, il ne faudrait pas se retrouver avec un désengagement financier de la Région et un report de la charge de financement sur la Métropole. Si on est un petit peu plus "micro-territoire", je pense notamment au prolongement du tram-train de Brignais à Givors qui permettrait de désengorger la ligne de la rive droite du Rhône, notamment Givors-Lyon, et d'améliorer justement les fréquences de ces trains et nous aurions là Givors-Brignais-Chaponost-Saint Paul, un deuxième axe parallèle qui permettrait de desservir une partie de l'ouest de l'agglomération mais ce projet, malheureusement, est en panne depuis bien longtemps.

Le SYTRAL a, par ailleurs, déjà saisi la Région pour l'étude et la mise en œuvre d'une tarification intégrée sur le périmètre TCL qui permettrait aux usagers d'utiliser le TER au sein de l'agglomération sans surcoût, en complément ou substitution de l'offre de transport urbain.

En conclusion, si globalement les objectifs du SRADDET sont en accord avec ceux que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre politique, une clarification des rôles et des moyens permettant de renforcer l'engagement et l'action des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce schéma, est nécessaire. Notre groupe prend acte du SRADDET et votera favorablement ce rapport avec l'ensemble des réserves qu'il comporte. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Dix minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller BOUSSON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, mon intervention sera plus courte car beaucoup de choses ont été dites dans la présentation qu'a faite Michel Le Faou en présentation initiale et dans les différentes interventions que je viens d'entendre.

Nous sommes donc amenés à délibérer sur les objectifs et règles définis dans le projet SRADDET de la Région AuRA et cela nous invite, au titre du groupe Synergies-Avenir, d'apporter quelques commentaires. Ce périmètre étendu nous permet d'avoir une vision globale sur un territoire très différencié et de mesurer le poids de la Métropole de Lyon sur cette région. Les premières remarques nous invitent à nous alerter et nous interroger sur le grand déséquilibre qui se présente entre le corridor nord-sud et celui de l'est-ouest, que ce soit au niveau démographique, économique et dans ses équipements d'infrastructures.

Cependant, cette ambition régionale à l'horizon de 2030 tend à prendre en compte ce point. Nous notons également le principe de subsidiarité avec les SCOT de la région. Nous pouvons nous interroger sur différents sujets, même si les grands projets d'infrastructures sont soutenus, nous devons plus partager et nous concerter avec la Région et notre Métropole à propos de cet équilibre territorial dont j'ai parlé. Je souhaite évoquer quelques points essentiels :

- l'aire métropolitaine de Lyon-Saint-Etienne et cette problématique essentielle à résoudre avec le débouché de l'A45,
- la juste place de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry et sa capacité d'accueil économique pour notre territoire,
- le nœud ferroviaire qui a été évoqué à plusieurs reprises et le poids de nos gares, en particulier la Part-Dieu et Saint Exupéry prenant en compte la mobilité de nos voyageurs,
- le grand contournement de la Métropole et/ou l'Anneau des sciences, une vraie nécessité pour notre Métropole.

À propos du climat, de l'air et de l'énergie, nous apprécions la bonne convergence et l'ambition affichée. Cependant, certaines règles paraissent restrictives, voire très générales. À l'inverse, nous regrettons fortement que l'outil de protection foncière, les PENAP, soit délaissé et qu'il mérite d'être repris en compte et valorisé.

En conclusion et pour être bref, sans donner mon temps de parole à d'autres, nous souhaitons qu'un véritable travail concerté s'installe entre la Région et la Métropole pour rendre cohérents et efficaces le SRADDET et le fonctionnement de notre institution. Le groupe Synergies prête confiance à ce projet et des discussions sont à ouvrir avec la Région. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, nous discutons aujourd'hui de l'avis de la Métropole sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, autrement appelé SRADDET. Derrière ces termes barbares, se cache un document d'une extrême importance.

Ce document doit dessiner le territoire régional à moyen terme, on parle ici de 2030, sur des enjeux aussi importants pour notre vie quotidienne et notre avenir que la mobilité, la préservation de la biodiversité, les questions d'énergie et de climat, la gestion des déchets et l'aménagement du territoire. Son objectif est également de réunir en un seul document un ensemble de normes produites par la Région et donc de simplifier un paysage réglementaire complexe.

Il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce projet de SRADDET et beaucoup de regrets à formuler. L'élaboration de ce projet donne l'impression d'occasions manquées. Ainsi, ce travail aurait pu donner lieu à une grande démarche de réflexion sur la construction de cette nouvelle région en y associant les habitants mais la concertation a été menée *a minima*.

Mais surtout, en tant qu'élus métropolitains, nous regrettons l'oubli des Métropoles et de leur relation avec les autres territoires, dans la politique d'aménagement du territoire de la Région. Et cela se ressent dans ce schéma. Certains enjeux sont complètement oubliés ou négligés comme le logement et particulièrement le logement étudiant, les grands projets d'intérêt régional présents sur le territoire de la Métropole de Lyon, la thématique de l'écartement des trafics de transit ou encore les quartiers en politique de la ville.

De la même manière, la partie relative au tourisme mentionne les petites cités ou les plus beaux villages de France mais occulte complètement Lyon qui abrite pourtant Fourvière, le premier site touristique régional, et je ne vous apprend rien, son centre historique classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Selon nous, on ne peut faire des Régions uniquement des collectivités des champs. En opposant les Métropoles et les territoires dits périphériques et en exploitant politiquement cette opposition, on passe à côté du sujet. Près d'un tiers des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes habitent dans une des quatre Métropoles que compte notre Région et il y a autant d'habitants dans notre Métropole que dans toute l'ancienne Région Auvergne. Il convient de faire un aménagement du territoire équilibré, en prenant en compte les Métropoles et leurs habitants, comme les territoires ruraux. Ce parti-pris régional de penser l'aménagement du territoire sans ces grandes agglomérations a des conséquences négatives dans le document final pour notre territoire.

Ainsi, nous espérons que l'affirmation selon laquelle le renfort des services de TER dans les agglomérations doit être financé au niveau local, ne trahit pas la volonté de la Région de se défaire d'une partie de sa compétence et de se retirer au moins partiellement des territoires métropolitains. Cela ne remet pas en cause le nécessaire dialogue qui devra avoir lieu entre le SYTRAL et la Région, si nous voulons pouvoir aboutir à un RER métropolitain mais pour dialoguer, il faut être deux.

Sur la question de l'articulation entre Saint Exupéry et la Part-Dieu, nous n'allons pas refaire le débat du nœud ferroviaire lyonnais que nous avons eu, il y a 15 jours. Néanmoins, il nous apparaît fondamental de rappeler qu'affaiblir la gare de la Part-Dieu est contreproductif si l'on souhaite développer le transport ferroviaire. L'un des atouts du ferroviaire, notamment face à l'aérien, c'est sa capacité à desservir le centre des agglomérations.

Le législateur a prévu qu'un certain nombre de collectivités, dont la nôtre, soient associées tout au long de la procédure d'élaboration et sollicitées pour rendre un avis, une fois le projet arrêté. C'est la raison du débat de ce jour. L'avis de la Métropole peut paraître rude, en raison des réserves qui sont formulées explicitement, mais cet avis réservé est logique. La Métropole a eu l'occasion d'exprimer son point de vue sur ce sujet, la Région a fait le choix politique de ne pas l'entendre. C'est pour cette raison que le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère de MALLIARD : Monsieur le Président, chers collègues, encore une fois nous nous devons d'appliquer la législation qui impose aux collectivités de se doter d'un document administratif, ici le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires qui revient à la compétence de la Région.

C'est un rapport ambitieux puisqu'il doit traiter de l'équilibre des territoires, de l'implantation des infrastructures, de l'habitat, des transports, de la protection de l'environnement comme la gestion des déchets, la pollution de l'air, la lutte contre le changement climatique. Le SRADDET propose une ambition forte et c'est avec satisfaction que nous avons constaté que la Métropole de Lyon s'intègre dans la rédaction générale avec quelques réserves sur lesquelles nous allons discuter.

Pour qu'un tel schéma ait un impact et qu'il ne soit pas qu'une belle dissertation, le choix a été fait d'un rapport simple, utile et concret. Il se veut simple car la Région a fait le choix de ne pas ajouter de norme à la norme et a décidé de faire confiance à ses territoires et à ses acteurs. La Région reconnaît le travail déjà fait sur les territoires en pratiquant le principe de subsidiarité. Ce qui peut être assuré et géré par le territoire, doit l'être.

Sur ce point, permettez-nous de relever un double positionnement politique dans le rapport de la Métropole. Sur le financement des infrastructures, vous contestez l'orientation visant à des financements croisés pour développer l'offre TER, sous-entendu qu'il faut que la Région paie seule. Aussi, on peut s'étonner de lire en début de rapport que la Métropole souhaite un soutien, je cite, explicite en investissement ainsi qu'en fonctionnement de la part de la Région pour remplir les objectifs du SRADDET.

Par ailleurs, si la Région a choisi de ne pas interférer dans la gestion des politiques métropolitaines, nous ne pensons pas que la Métropole soit la mieux placée pour faire des leçons politiques et j'évoque ici le paragraphe concernant l'ALEC.

Ce rapport se veut également utile car il a été bâti à partir de l'expression des besoins et attentes des territoires. La Région fait le choix de faire confiance aux SCOT pour la définition de leur armature avec une demande forte : travailler en cohérence et complémentarité avec les territoires voisins. Ce rapport se veut donc concret également en mettant l'innovation et la transition au cœur des défis que nous avons à relever. Ainsi, suite à la vaste consultation citoyenne, la Région a fait le choix d'intégrer deux thématiques que la loi ne prévoit pas : le foncier agricole et l'accès au numérique.

Le SRADDET doit être une occasion de faire travailler ensemble toutes les collectivités pour, premier point : positionner Auvergne-Rhône-Alpes sur un plan européen et en défendant les grands projets nationaux comme la ligne grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon et l'A45 qui correspondent à de vrais enjeux de mobilité et de déplacements régionaux.

La Région souhaite renforcer le rôle de la gare de Lyon Saint Exupéry comme vraie gare régionale d'accès à grande vitesse avec des correspondances TER et une connexion renforcée avec les autres gares de la Métropole lyonnaise.

Sur ce point, la frilosité de la rédaction de la Métropole et le caractère défensif sans hauteur de vue ne correspondent pas vraiment à l'ambition dont vous nous parlez souvent monsieur le Président. Le SRADDET est très explicite sur ce point en le précisant systématiquement, Saint Exupéry se présente comme une indispensable complémentarité. Ce sera un atout indispensable pour accueillir de nouvelles liaisons à grande vitesse et qui prendra en compte le développement à l'est de notre Métropole.

Vous souhaitez à tout prix prioriser le train TGV, le TER et le fret, et vous dites le contraire lorsque nous évoquons la gare Saint-Exupéry.

Deuxième point : consolider l'équilibre entre territoires urbains et territoires ruraux. Sur ce point, la rédaction de la Métropole est malencontreuse, quand elle dit que la place des grandes agglomérations n'est pas suffisamment prise en compte. Je sais monsieur le Président que vous avez été convié, plusieurs fois, dans des départements limitrophes et vous avez constaté parfois les incompréhensions et les peurs que suscite notre développement métropolitain. Aussi, c'est à nous qu'il appartient de montrer la solidarité et l'ouverture vers les autres et non pas l'inverse.

Pour cela, il faut assurer une péréquation entre les territoires, notamment dans la gestion du foncier :

- par la maîtrise de la consommation de nouveaux espaces urbains : notamment aux zones proches des métropoles où la pression foncière est extrêmement forte,
- et ensuite par la protection des bourgs-centres et la préservation du foncier agricole.

Troisième point : devenir la Région exemplaire sur le plan du développement durable.

L'ambition est d'améliorer de 54 % les énergies renouvelables dans un schéma de "produisons mieux, consommons moins" et ce, en devenant la première région de France en matière d'hydrogène, en apportant un soutien massif aux filières bois-énergie et méthanisation, enfin, en incluant le plan régional de prévention et de gestion des déchets qui met l'accent sur le soutien aux circuits courts, le développement de l'économie circulaire, la valorisation des déchets et qui ambitionne de faire d'AuRA, la région leader sur la prévention et la gestion des déchets.

L'ambition, c'est aussi d'offrir un cadre de vie de qualité à tous, en valorisant la diversité des paysages, du patrimoine et des espaces naturels remarquables, en améliorant la qualité de l'air et en diminuant les émissions des polluants dans l'air. Toutefois, pour cela, il faudrait fixer une ligne de conduite commune Région/Métropole,

notamment sur l'accès des cars TER sur le territoire de notre Métropole et la desserte jusqu'à Part-Dieu. Votre rapport sur ce point est très limitatif et ne permet pas vraiment de comprendre votre souhait de développement futur de ce mode de transport collectif.

En prenant en compte les trafics de transit avec une vision régionale et en accord avec les acteurs de transports, sur cela, monsieur le Président, il est évident qu'un travail collaboratif plus ouvert est nécessairement à engager avec la Région. Vous demandez à ce que les conséquences du déclassement des autoroutes A6 et A7 soient mieux ciblées dans le SRADDET, cela ne pourra se faire que dans une vision globale et équilibrée comme mes collègues Gilles Gascon, Pascal Charmot et d'autres ont déjà pu l'exprimer dans cette enceinte.

Nous attendons de la Métropole qu'elle soit un partenaire plus positif, plus volontariste, et nous pensons qu'avec un petit effort, vous pourrez y arriver monsieur le Président. Dans cette attente, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Le Faou, vous vouliez dire un mot ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui monsieur le Président, quelques mots en conclusion de ces différentes interventions. Je voudrais juste resituer l'esprit dans lequel ce travail a été réalisé. Nous avons été conviés par la Région et, plus précisément par son Vice-Président en charge de l'aménagement, en l'occurrence Brice Hortefeux, ancien Ministre. Nous nous sommes rendus à ces rendez-vous et à ces échanges sans acrimonie particulière à l'égard de la Région. Nous avons voulu réaffirmer un certain nombre de nos positions, notre vision de l'aménagement et notre vision du développement de la Métropole de Lyon, dans l'ensemble qu'elle constitue et notamment dans sa relation avec le reste du territoire.

La position qu'a prise la Région dans l'élaboration de ce sujet... (*problèmes de micro*) il y a un petit peu d'écho mais vous allez vous y faire ! ...et je retranscris les propos *in extenso* du Vice-Président Hortefeux en la matière, c'était l'objectif qui était de "faire un document qui soit simple, utile et concret". Alors, certes, il est simple, utile et concret mais avec un certain nombre de distorsions au regard de nos positions et il n'y a pas de malice en la matière et le fait qu'on ne soit pas d'accord sur un certain nombre d'orientations n'enlève en rien la qualité du travail qui a pu être fourni de part et d'autre pour, à la fois, au niveau de la Région, réaliser l'élaboration de ce document et, au niveau de la Métropole, dans la production de son avis sur le sujet.

Alors, nous ne sommes pas d'accord sur un certain nombre de points, ils ont été tout à l'heure relevés et mentionnés par un certain nombre d'intervenants. Je pense notamment à des questions très concrètes, comme la question du logement étudiant. Nous sommes aujourd'hui dans une situation, par exemple, sur notre agglomération où la Métropole a consommé l'entièreté de ses crédits sur l'enveloppe du CPER (contrat de plan État-Région) alors qu'à la Région, aujourd'hui, nous n'en sommes pas du tout au même niveau de consommation de ces crédits.

Donc voilà un exemple très concret de mise en œuvre des orientations des uns et des autres sur un sujet qui est structurant pour notre jeunesse et notamment pour l'accueil des jeunes sur notre territoire métropolitain qui souhaitent suivre ensuite des études.

Autre élément de distorsion sur la question à la fois du ferroviaire, des TER et des cars TER, vous réaffirmez la position centrale dans votre vision de développement au travers, en tout cas la Région l'exprime et vous l'avez reprise tout à l'heure, notamment dans le cadre de l'intervention formulée par le groupe Les Républicains, sur la position de Saint Exupéry mais, en même temps, en demandant une desserte en car TER de la gare de la Part-Dieu donc, quelque part, on ne peut pas avoir une position discordante sur telle ou telle polarité que l'on voudrait voir confortée et qui plus est avec un mode de transport qui n'est pas un mode de transport décarboné et qui n'assure pas un déplacement en masse de l'ensemble de nos concitoyens.

Donc en la matière, je pense qu'on a quelques éléments de distorsions mais comme nous avons pu avoir, par exemple si je fais un parallèle avec l'élaboration du PLU-H, lorsque nous avons formulé et présenté le premier document, il y a eu un certain nombre d'observations des communes qui ont ensuite été prises en compte dans l'élaboration définitive de notre document d'urbanisme et donc, en formulant, cet après-midi et ici dans cette assemblée, un certain nombre d'observations et un certain nombre de regrets sur la non-prise en compte d'un certain nombre d'orientations qui sont portées par la Métropole de Lyon, je ne doute pas que nous puissions faire progresser le document en la matière dans les mois qui viennent, en tout cas c'est l'état d'esprit dans lequel nous nous trouvons.

Et puis, je le vois y compris au travers d'un certain nombre d'interventions qui ont eu lieu cet après-midi et, notamment de la part d'un certain nombre de groupes et je pense tout à l'heure à une intervention du groupe des Républicains qui vise notamment à une meilleure prise en compte de l'écologie dans l'ensemble de nos politiques publiques, je ne doute pas que la Région puisse évoluer aussi sur ces sujets-là et notamment sur le sujet du transport ferré, car c'est le seul moyen de pouvoir déplacer un grand nombre de nos concitoyens et de façon décarbonée, tout en assurant à l'avenir les enjeux du climat et de la maîtrise de la qualité de l'air.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Le Faou. Cela ne marche pas mais ce n'est pas grave... je crois qu'on va finir *a cappella*. Je mets ce rapport aux voix :

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement pour une nouvelle Métropole ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et M. Gachet (non-inscrit) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-3697 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure zone d'aménagement concerté (ZAC) et hors ZAC rue Servient, place de Francfort, rue Flandin, tunnel Vivier Merle et boulevard Vivier Merle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3697. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, la dernière délibération de ce Conseil concerne l'opération Lyon Part-Dieu et la participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure pour la zone d'aménagement concerté de la Part-Dieu ainsi que sur le secteur hors ZAC concernant la rue Servient, la place de Francfort et la rue Flandin ainsi que le tunnel Vivier Merle. Avis favorable de la commission sur ce dossier monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, quatre minutes pour vous expliquer pourquoi les écologistes vont s'abstenir sur ce dossier. On a beaucoup parlé d'écologie aujourd'hui, de réchauffement climatique, de pollution, nous souhaitons que ce projet soit revu, justement à l'aune du réchauffement climatique, à l'aune de l'urgence, de la lutte contre ce réchauffement et, de ce fait, nous pensons que pour ce projet, il est plus que temps d'être plus ambitieux.

Plusieurs exemples ressortent de la délibération de ce jour. Le tunnel Vivier Merle : qu'il soit rallongé libérant ainsi de l'espace en surface pour piétons, cyclistes et transports en commun doit s'accompagner d'un plan de végétalisation fortement renforcé de cet espace. Plus globalement, c'est un plan général de végétalisation des espaces de cette ZAC qui doit être revu. Les 600 arbres annoncés sont notoirement insuffisants. C'est pourtant et encore une demande récurrente d'associations et de comités de quartiers du 3^{ème} arrondissement.

De plus, il ne faut surtout pas rouvrir ce tunnel Vivier Merle en l'état avec les trois voies voitures du boulevard Vivier Merle, trois voies qu'il faudrait réduire à deux, libérant là aussi encore de l'espace pour débitumer, pour végétaliser, pour rafraîchir.

Deuxième exemple : la rue Bouchut qui va de Vivier Merle à Garibaldi est toujours prévue à deux voies, ce qui va augmenter la circulation automobile dans ce secteur, au grand dam encore des associations et comités de quartier, et des écologistes. On pourrait là encore, en réduisant à une seule voie, améliorer la qualité de l'air, augmenter notablement la végétalisation de pleine terre. Mais rien ne bouge.

Troisième exemple : le parking sous la place Béraudier, qui initialement était prévu pour 600 ou 700 places, est maintenant de 1 084 places, projet Vinci immobilier d'entreprise oblige. Dans un quartier où convergent tous les grands axes de transports en commun, ce parking était déjà trop grand avec 600 places. On pourrait utilement n'en garder que deux niveaux pour les taxis, pour un dépose-minute, pour des emplacements réservés handicap, pour de l'auto-partage. Et on pourrait encore augmenter l'espace dédié à la vélo station, vélo station qui, des 1 500 places prévues, se retrouve aujourd'hui ramenée à 1 125 places. En effet, un tour de passe-passe en privatise 375 pour, devinez qui ? Vinci immobilier d'entreprise et son projet To-Lyon qui réussit la performance de construire un hôtel quatre étoiles de 168 chambres, une tour de bureaux de 170 mètres de haut, à faire augmenter d'un tiers la capacité du parking voitures Béraudier, et performance dans la performance, oublie de créer un parking vélos pour la tour de bureaux. C'est tellement plus simple de réduire d'un quart l'offre publique de la vélo station.

Performance encore que de l'apprendre par les réseaux sociaux, annonces faites par la SPL (société publique locale) Part-Dieu et Lyon parc auto, avant le moindre vote de notre assemblée bien sûr, avant la moindre présentation en Commission permanente, avant que nous disposions du moindre document !

Alors que l'offre de places de parking s'étoffe largement dans le quartier, grâce à diverses applications qui simplifient la location de places non occupées dans des parcs privés de bailleurs sociaux ou autres, alors qu'on

pourrait par conséquent faire l'économie de l'essentiel de ce parking souterrain, le choix est fait de l'augmenter. La voiture reine a encore de beaux jours devant elle !

Et je crois que c'est et ce sera dans les mois à venir un vrai enjeu dans cet arrondissement et plus largement dans cette ville.

Voici donc trois exemples qui fondent notre refus de voter cette délibération en l'état. Les élus écologistes s'abstiendront. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), Mme Rabatel (Lyon Métropole gauche solidaires) et M. Gachet (non-inscrit) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**Vœu pour la libération de Tuna Altinel et la liberté d'expression en Turquie
déposé par les groupes Socialistes et républicains métropolitains, Les Républicains et apparentés,
Synergies-Avenir, Avenir Métropole, La Métropole autrement, Communiste, Parti de gauche et
républicain, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Europe Écologie-Les Verts et
apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Centre démocrate Lyon Métropole, Lyon
Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche, Socialistes et apparentés, Métropole et territoires et
Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)**

M. LE PRÉSIDENT : Les groupes Socialistes et républicains métropolitains, Les Républicains et apparentés, Synergies-Avenir, Avenir Métropole, La Métropole autrement, Communiste, Parti de gauche et républicain, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Europe Écologie-Les Verts et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Centre démocrate Lyon Métropole, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche, Socialistes et apparentés, Métropole et territoires et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ont déposé un vœu en Conférence des Présidents pour la libération de Tuna Altinel et la liberté d'expression en Turquie. Je donne la parole à madame Anne Brugnera pour le présenter.

(VOIR annexe page 52)

Mme la Conseillère BRUGNERA : Merci monsieur le Président. Chers collègues, chers tous, une fois n'est pas coutume notre groupe a le plaisir de proposer un vœu signé de tous les groupes de la Métropole, ou presque.

Comme vous le savez, Tuna Altinel, enseignant-chercheur en mathématiques de l'Université de Lyon et de nationalité turque fait partie des universitaires pour la paix, un mouvement de défense des droits de l'homme.

Rentré en Turquie, il s'est vu retirer son passeport et il a été arrêté le 11 mai dernier puis emprisonné le 12 mai. Il lui est reproché par la Turquie d'avoir signé une pétition appelant à l'arrêt des combats au Kurdistan de Turquie et à la reprise des négociations de paix. Il est également poursuivi pour "propagande pour une organisation terroriste", concrètement, cette inculpation fait en réalité référence à sa participation à une réunion publique organisée, en toute légalité, à Villeurbanne et au cours de laquelle a été projeté un documentaire sur le massacre dont s'est rendue coupable l'armée turque en juin 2015 à Cirze.

Il est détenu depuis près de deux mois dans l'attente de son procès. Aujourd'hui c'est le 59^{ème} jour d'incarcération.

Je vous informe que, dans l'espoir d'obtenir sa libération, une pétition a été lancée le 23 mai dernier qui a recueilli plus de 6 000 signatures à ce jour et le 11 juillet prochain, c'est-à-dire jeudi, le comité de libération organise un rassemblement place de la République à Lyon.

Notre vœu propose ceci :

Considérant que Tuna Altinel étant un universitaire de notre Métropole, son sort intéresse notre collectivité ;

Considérant que Tuna Altinel n'a jamais appelé à des violences en Turquie mais au contraire qu'il a demandé la mise en oeuvre de pourparlers de paix ;

Considérant que les chefs d'accusation qui lui ont été notifiés ne correspondent pas à la réalité de son action mais qu'ils constituent un moyen insidieux de dissuader la manifestation de toute voix alternative au discours nationaliste opposé à l'expression des droits humains des populations du Kurdistan turc ;

Considérant enfin que la liberté d'expression dont a usé Tuna Altinel est la seule raison pour laquelle il est poursuivi en justice alors qu'elle constitue un droit fondamental ;

Le Conseil de la Métropole de Lyon réclame aux autorités turques la libération immédiate de Tuna Altinel et la restitution de son passeport avec effet immédiat sur sa liberté de circulation et appelle au respect de la liberté d'expression en Turquie, pays membre du Conseil de l'Europe.

Voilà, monsieur le Président, le vœu proposé par tous nos groupes.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Une intervention madame Guillemot ? Je vous en prie.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Merci monsieur le Président. Je suis très heureuse, avec Gilbert-Luc Devinaz, que l'on se mette en marche aujourd'hui... (*Rires + applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, laissez madame Guillemot parler. Je ne pense pas qu'elle était sur ce sujet exactement, me semble-t-il ! Ou alors c'est un scoop mais je ne crois pas.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Non. Je pense que ce vœu, bien entendu, nous allons le voter mais je voudrais redire que dès, le 22 mai, nous sommes intervenus en tant que parlementaires, en interpellant le Premier ministre et monsieur Le Drian, avec Gilbert-Luc Devinaz, en tant que parlementaire et que nous avons d'ailleurs fait passer à tous ceux qui le souhaitaient notre intervention.

Nous avons reçu vendredi un courrier de réponse du Premier ministre que je n'ai pas apporté mais que je vous ferai passer demain et qui nous dit exactement ce que la France a pu faire. Nous avons saisi également madame Vidal, nous avons posé des questions orales au Sénat sur cette incarcération et, personnellement, j'ai pu en parler aussi à l'Ambassadeur de Turquie la semaine dernière, lors de la réunion du groupe d'amitié France-Turquie et je pense qu'effectivement, il faut se mobiliser tous ensemble pour que monsieur Tuna Altinel soit rapidement libéré.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Conformément à l'article 27 du règlement intérieur, je mets aux voix ce vœu.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenu.

(Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2019-3701).

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé, je vous remercie. Toutes mes excuses pour la sono défectueuse.

La séance est levée à 17 heures 05.

Annexe (1/2)

Voeu déposé par les groupes Socialistes et républicains métropolitains, Les Républicains et apparentés, Synergies-Avenir, Avenir Métropole, La Métropole Autrement, Communiste, Parti de gauche et républicain, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Europe Écologie-Les Verts et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Centre démocrate Lyon Métropole, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche, Socialistes et apparentés, Métropole et territoires et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) pour la libération de Tuna Altinel et la liberté d'expression en Turquie



Conseil de la Métropole de Lyon du 8 juillet 2019

Vœu pour la libération de Tuna Altinel et la liberté d'expression en Turquie

déposé par les groupes Socialistes et républicains métropolitains, Synergies-Avenir, La Métropole Autrement, Europe-Écologie Les Verts, AGIR la droite constructive et apparentés, Centre démocrate, Lyon Métropole Gauche Solidaire, Parti Radical de Gauche, Socialistes et apparentés, Groupe de Réflexion et d'Action Métropolitaines, Les Républicains et apparentés, Communistes, Parti de Gauche et Républicains, Union des Démocrates et Indépendants et apparentés, Métropole et territoires et Avenir métropole.

Tuna Altinel, fonctionnaire de l'enseignement supérieur français en tant qu'enseignant-chercheur en mathématiques à l'Institut Camille Jordan de l'Université de Lyon, est aussi un membre de l'Association Amitiés Kurdes de Lyon et Rhône-Alpes. De nationalité turque, il fait partie des « Universitaires pour la paix », qui est un mouvement de défense des droits de l'homme.

Rentré en Turquie, son pays d'origine, pour des vacances, Tuna Altinel s'est vu retirer son passeport le 12 avril avant d'être arrêté le 11 mai 2019 et emprisonné le 12 mai 2019. Il lui est reproché par la Turquie d'avoir signé en janvier 2016 une pétition appelant à l'arrêt des combats au Kurdistan de Turquie et à la reprise des négociations de paix après les violences mortelles commises par l'armée turque contre les populations civiles à majorité kurde dans la sud-est de la Turquie à partir de l'été 2015, qui sont attestées par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU. Tuna Altinel comparaitra le 16 juillet pour répondre de ce chef d'accusation alors que 189 universitaires ayant signé la pétition ont déjà été condamnés à des peines de prison ferme et que 508 sont encore à ce jour en attente de leur jugement.

L'universitaire est également poursuivi pour « propagande pour une organisation terroriste ». Concrètement, cette inculpation fait en réalité référence à sa participation à une réunion publique organisée, en toute légalité, à Villeurbanne en mars 2019, au cours de laquelle a été projeté un documentaire sur le massacre dont s'est rendue coupable l'armée turque en juin 2015 à Cirze, à la suite de la défaite électorale du parti au pouvoir dans cette commune. Il convient de rappeler que cette réunion était organisée en lien avec le parti démocratique des peuples (HDP), un parti kurde de la gauche démocratique attaché à l'écologie, aux droits de l'homme et à ceux des LGBT. Ce parti n'a aucun lien avec le PKK et il ne figure en aucun cas dans la liste des organisations terroristes de l'Union européenne puisqu'il s'agit d'un mouvement non-violent. L'audience pour le deuxième chef d'accusation est fixée le 30 juillet prochain.

Considérant que Tuna Altinel étant un universitaire de notre métropole, son sort intéresse notre collectivité ;

Annexe (2/2)



Considérant que Tuna Altinel n'a jamais appelé à des violences en Turquie mais au contraire qu'il a demandé la mise en œuvre de pourparlers de paix ;

Considérant que les chefs d'accusation qui lui ont été notifiés ne correspondent pas à la réalité de son action mais qu'ils constituent un moyen insidieux de dissuader la manifestation de toute voix alternative au discours nationaliste opposé à l'expression des droits humains des populations du Kurdistan turc ;

Considérant enfin que la liberté d'expression dont a usé Tuna Altinel est la seule raison pour laquelle il est poursuivi en justice alors qu'elle constitue un droit fondamental ;

Le conseil de la Métropole de Lyon :

- réclame aux autorités turques la libération immédiate de Tuna Altinel et la restitution de son passeport avec effet immédiat sur sa liberté de circulation ;
- appelle au respect de la liberté d'expression en Turquie, pays membre du conseil de l'Europe.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 4 novembre 2019.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
